

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 26 juin 2023

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 89</p> <p>- absents 50</p> <p>dont pouvoirs 14</p> <p>-----</p> <p>- votants 103</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel MARS</p>	<p>Objet : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets</p> <p><i>PJ</i></p>	<p>N° 45/06/2023</p>	<p>Date de convocation : 20/06/2023</p> <p>Date d'affichage : 20/06/2023</p>
--	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-six juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Christian DRUETTE (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Sandrine LALLEMANT (BISSEY-LA-PIERRE), Edouard SOMMET (BOUDREVILLE), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Marc CHAPUT (BUNCEY), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Christiane HARNET (COURBAN), Éric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Corine MEUX (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Damien STOLL (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPA (MONTIGNY-SUR-AUBE), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY),

Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Sylvain KOROBETSKI (OIGNY), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Gérard MEYNIEL (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Jérôme TONNELIER (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Martine PETIT (VILLIERS-LE-DUC), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés : Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILARD (AMPILLY-LES-BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Éric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Hubert FLEUROT (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-OURCE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE).

Rapporteur : Valérie BOUCHARD

L'article L2224-17-1 du CGCT prévoit que le Président d'un EPCI doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Les indications reprises dans le rapport sont d'ordre technique et financier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur le Pays Châtillonnais sur l'année 2022.

A Châtillon Sur Seine, le 27/06/2023
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 021-242101434-20230706-CC450623-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 26 juin 2023

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 89</p> <p>- absents 50</p> <p>dont pouvoirs 14</p> <hr/> <p>- votants 103</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel MARS</p>	<p>Objet : Budget Supplémentaire</p> <p>- ZAE</p>	<p>N° 46/06/2023</p>	<p>Date de convocation : 20/06/2023</p> <p>Date d'affichage : 20/06/2023</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-six juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Christian DRUETTE (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Sandrine LALLEMANT (BISSEY-LA-PIERRE), Edouard SOMMET (BOUDREVILLE), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Marc CHAPUT (BUNCEY), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Christiane HARNET (COURBAN), Éric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Corine MEUX (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Damien STOLL (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAIS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY),

Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Sylvain KOROBETSKI (OIGNY), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Gérard MEYNIEL (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Jérôme TONNELIER (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLIERS PATRAS), Martine PETIT (VILLIERS-LE-DUC), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés : Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Fabienne MATHIEU (BOUX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Éric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Hubert FLEUROT (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-OURCE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 06/02/2023 approuvant le budget primitif 2023,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 14/04/2023 approuvant le compte administratif de l'année 2022 du budget,
 VII la délibération d'affectation des résultats du budget « ZAE » du Conseil Communautaire du 14/04/2023,
 VU le détail figurant ci-après,

Considérant que le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Section d'Investissement :

- 6 103.82 € en remboursement de l'avance du budget principal

Le budget supplémentaire du budget « ZAE » est arrêté comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT				
Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2023	Demande Budget Supplémentaire	TOTAL BUDGET 2023
Chap 011 :	Charges à caractères générales	7 000.00	-	7 000.00
Chap 65 :	autres charges de gestion courante	19 749.90	-	19 749.90
TOTAL DES DEPENSES REELLES		26 749.90	-	26 749.90
Chap 023 :	Virement à la section d'investissement			-
Chap 042 :	Opération de transfert entre sections	61 405.66	-	61 405.66
Chap 043 :	Opération d'ordre intérieur de la section	10.00		10.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		61 415.66	-	61 415.66
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		88 165.56	-	88 165.56
Résultats reporté D002				
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION				88 165.56
Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2023	Demande Budget Supplémentaire	TOTAL BUDGET 2023
Chap 70 :	Ventes produits fabriqués, prestations	30 000.00	-	30 000.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		30 000.00	-	30 000.00
Chap 042 :	Opérations d'ordre transfert entre sections	58 155.56	-	58 155.56
Chap 043 :	Opération d'ordre intérieur de la section	10.00		10.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		58 165.56	-	58 165.56
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		88 165.56	-	88 165.56
Résultats reporté R002				
TOTAL RECETTES EXPLOITATION				88 165.56

SECTION INVESTISSEMENT

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2023	Demande Budget Supplémentaire	TOTAL BUDGET 2023
Chap 16	Emprunts et assimilés	-	6 103.82	6 103.82
Chap 23	Immobilisations en cours	3 250.10	-	3 250.10
Chap 020	Dépenses imprévues			-
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	3 250.10	6 103.82	9 353.92
Chap 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	58 155.56	-	58 155.56
Chap 041	Opérations patrimoniales			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	58 155.56	-	58 155.56
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	61 405.66	6 103.82	67 509.48

Solde d'exécution reporté D001		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		67 509.48

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2023	Demande Budget Supplémentaire	TOTAL BUDGET 2023
Chap 021	Virement de la section d'exploitation			-
Chap 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	61 405.66		61 405.66
Chap 041	Opérations patrimoniales	-	-	-
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	61 405.66	-	61 405.66
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS	61 405.66	-	61 405.66

Solde d'exécution reporté R001		6 103.82
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		67 509.48

VU l'avis de la commission des finances en date du 15 juin 2023.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** le budget supplémentaire 2023 du budget « **ZAE** » arrêté comme ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 27/06/2023
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy.

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 26 juin 2023

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 89</p> <p>- absents 50</p> <p>dont pouvoirs 14</p> <hr/> <p>- votants 103</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel MARS</p>	<p>Objet : Budget Supplémentaire</p> <p>– Centre Equestre</p>	<p>N° 47/06/2023</p>	<p>Date de convocation : 20/06/2023</p> <p>Date d'affichage : 20/06/2023</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-six juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Christian DRUETTE (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Sandrine LALLEMANT (BISSEY-LA-PIERRE), Edouard SOMMET (BOUDREVILLE), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Marc CHAPUT (BUNCEY), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Christiane HARNET (COURBAN), Éric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Corine MEUX (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Damien STOLL (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPA (MONTIGNY-SUR-AUBE), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Jean-Pierre

VERDIN (OBTREE), Sylvain KOROBETSKI (OIGNY), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Gérard MEYNIEL (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Jérôme TONNELIER (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Martine PETIT (VILLIERS-LE-DUC), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés : Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOULLARD (AMPILLY-LES-BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE), Violaine MONMARCHÉ (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Éric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Hubert FLEUROT (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-OURCE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 06/02/2023 approuvant le budget primitif 2023,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 14/04/2023 approuvant le compte administratif de l'année 2022 du budget,
VU la délibération d'affectation des résultats du budget « **Centre Equestre** » du Conseil Communautaire du 14/04/2023 ;
VU le détail figurant ci-après,

Considérant que le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Section de fonctionnement

Est également proposée l'inscription suivante :

- 54 428.11 € : Encaissement d'une subvention exceptionnelle du budget Principal
- 105 116.53 € : Emprunt d'équilibre section d'investissement

Le budget supplémentaire du budget « **Budget Annexe Centre Equestre** » est arrêté comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2023	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2023
Chap 011	Charges à caractères générales	9 300.00	-	-	9 300.00
Chap 012	Charges de personnel	500.00	-	-	500.00
Chap 65	autres charges de gestion courante	10.00	-	-	10.00
Chap 66	Charges financières	9 500.00	-	-	9 500.00
Chap 67	Charges exceptionnelles	1 000.00	-	-	1 000.00
Chap 68	Dotations aux provisions dépréciation	-	-	-	-
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	20 310.00	-	-	20 310.00
Chap 023	Virement à la section d'investissement	-	-	-	-
Chap 042	Opérations de transfert entre sections	58 500.00	-	-	58 500.00
Chap 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	-
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	58 500.00	-	-	58 500.00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	78 810.00	-	-	78 810.00

	Résultats reporté D002	54 428.11
	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	133 238.11

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2023	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2023
Chap 70	Ventes produits fabriqués, prestations	-	-	-	-
Chap 75	autres produits gestion courante	35 795.00	-	-	35 795.00
Chap 77	Produits exceptionnels	-	54 428.11	-	54 428.11
	TOTAL DES RECETTES REELLES	35 795.00	54 428.11	-	90 223.11
Chap 042	Opérations d'ordre transfert entre sections	42 965.00	-	-	42 965.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	42 965.00	-	-	42 965.00
Chap 78	Reprises sur provisions et dépréciations	50.00	-	-	50.00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	78 810.00	54 428.11	-	133 238.11

	Résultats reporté R002	
	TOTAL RECETTES EXPLOITATION	133 238.11

SECTION INVESTISSEMENT

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2023	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2023
Op 37	Opération d'équipement	1 935.00	-	-	1 935.00
Chap 21	Immobilisations Corporelles	1 935.00	-	-	1 935.00
Chap 10	Dotations fonds de réserves				-
Chap 13	Subventions d'Investissements				-
Chap 16	Emprunts et assimilés	13 600.00			13 600.00
Chap 020	Dépenses imprévues				-
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	15 535.00	-		15 535.00
Chap 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	42 965.00	-		42 965.00
Chap 041	Opérations patrimoniales				-
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	42 965.00	-		42 965.00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	58 500.00	-		58 500.00

Solde d'exécution négatif reporté D001					105 116.53
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS					163 616.53

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2023	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2023
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	-	105 116.53		105 116.53
Chap 10	dotations fonds de réserves	-	-		-
	TOTAL DES RECETTES REELLES	-	105 116.53		105 116.53
Chap 021	Virement de la section d'exploitation				-
Chap 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	58 500.00			58 500.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	58 500.00	-		58 500.00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS	58 500.00	105 116.53		163 616.53

Solde d'exécution négatif reporté R001					
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT					163 616.53

VU l'avis de la commission des finances en date du 15 juin 2023.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le budget supplémentaire 2023 du budget « **Centre Equestre** » arrêté comme ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 27/06/2023
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 021-242101434-20230706-CC470623-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 26 juin 2023

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 89</p> <p>- absents 50</p> <p>dont pouvoirs 14</p> <hr/> <p>- votants 103</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel MARS</p>	<p>Objet : Budget Supplémentaire</p> <p>- Chaufferie bois</p>	<p>N° 48/06/2023</p>	<p>Date de convocation : 20/06/2023</p> <p>Date d'affichage : 20/06/2023</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-six juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Christian DRUETTE (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Sandrine LALLEMANT (BISSEY-LA-PIERRE), Edouard SOMMET (BOUDREVILLE), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Marc CHAPUT (BUNCEY), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Christiane HARNET (COURBAN), Éric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Corine MEUX (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Damien STOLL (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAIS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY),

Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Sylvain KOROBETSKI (OIGNY), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Gérard MEYNIEL (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Jérôme TONNELIER (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Martine PETIT (VILLIERS-LE-DUC), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés : Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Éric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Hubert FLEUROT (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-OURCE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 06/02/2023 approuvant le budget primitif 2023,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 14/04/2023 approuvant le compte administratif de l'année 2022 du budget,
VU la délibération d'affectation des résultats du budget « **Chaufferie Bois** » du Conseil Communautaire du 14/04/2023,
VU le détail figurant ci-après,

Considérant que le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Section de Fonctionnement :

Est également proposé l'inscription suivante :

- 9 000.00 € pour l'achat de plaquette de bois, suite à la révision des prix du combustible
- 1 000.00 € pour la téléphonie
- 2 909.40 € de virement à la section d'investissement pour son équilibre

Section d'Investissement :

- 10 124.75 € de diminution de l'emprunt d'équilibre
- 2 909.40 € d'apport de la section de fonctionnement

Le budget supplémentaire du budget « **Chaufferie bois** » est arrêté comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2023	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2023
Chap 011	Charges à caractères générales	74 800.00	10 000.00	-	84 800.00
Chap 012	Charges de personnel	1 000.00	-	-	1 000.00
Chap 65	autres charges de gestion courante	10.00	-	-	10.00
Chap 66	Charges financières	1 454.00	-	-	1 454.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	77 264.00	10 000.00	-	87 264.00
Chap 022	Dépenses imprévues				-
Chap 023	Virement à la section d'investissement	16 000.00	2 909.40		18 909.40
Chap 042	Opérations de transfert entre sections	12 900.00	-	-	12 900.00
Chap 043	Opération d'ordre intérieur de la section				-
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	28 900.00	2 909.40	-	31 809.40
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	106 164.00	12 909.40	-	119 073.40

	Résultats reporté D002	
	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	119 073.40

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2023	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2023
Chap 70	Ventes produits fabriqués prestations	95 604.00	-	-	95 604.00
Chap 75	autres produits gestion courante	10.00	-	-	10.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	95 614.00	-	-	95 614.00
Chap 042	Opérations d'ordre transfert entre sections	10 550.00	-	-	10 550.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	10 550.00	-	-	10 550.00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	106 164.00	-	-	106 164.00

	Résultats reporté R002	12 909.40
	TOTAL RECETTES EXPLOITATION	119 073.40

SECTION INVESTISSEMENT

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2023	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2023
53	Opération d'équipement	35 000.00	-	-	35 000.00
Chap 21	Immobilisations corporelles	35 000.00	-	-	35 000.00
Chap 16	Emprunts et assimilés	24 000.00	-	-	24 000.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	59 000.00	-	-	59 000.00
Chap 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	10 550.00	-	-	10 550.00
Chap 041	Opérations patrimoniales				
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	10 550.00	-	-	10 550.00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	69 550.00	-	-	69 550.00

Solde d'exécution négatif reporté D001					
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS					69 550.00

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2023	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2023
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	34 950.00	- 10 124.75	-	24 825.25
Chap 10	dotalions fonds de réserves	5 700.00	-	-	5 700.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	40 650.00	- 10 124.75	-	30 525.25
Chap 021	Virement de la section d'exploitation	16 000.00	2 909.40		18 909.40
Chap 040	Opération d'ordre transfert entre les sections	12 900.00	-	-	12 900.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	28 900.00	2 909.40	-	31 809.40
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS	69 550.00	- 7 215.35	-	62 334.65

Solde d'exécution négatif reporté R001					7 215.35
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT					69 550.00

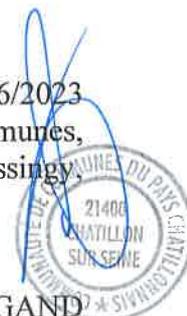
VU l'avis de la commission des finances en date du 15 juin 2023.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** le budget supplémentaire 2023 du budget « **Chaufferie Bois** » arrêté comme ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 27/06/2023
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 021-242101434-20230706-CC480623-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 26 juin 2023

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 89</p> <p>- absents 50</p> <p>dont pouvoirs 14</p> <hr/> <p>- votants 103</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel MARS</p>	<p>Objet : Budget Supplémentaire</p> <p>– Ordures Ménagères</p>	<p>N° 49/06/2023</p>	<p>Date de convocation : 20/06/2023</p> <p>Date d'affichage : 20/06/2023</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-six juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Christian DRUETTE (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Sandrine LALLEMANT (BISSEY-LA-PIERRE), Edouard SOMMET (BOUDREVILLE), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Marc CHAPUT (BUNCEY), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Christiane HARNET (COURBAN), Éric DUDOUE (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Corine MEUX (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Damien STOLL (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPA (MONTIGNY-SUR-AUBE), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY),

Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Sylvain KOROBETSKI (OIGNY), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Gérard MEYNIEL (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Jérôme TONNELIER (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Martine PETIT (VILLIERS-LE-DUC), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés : Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Éric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Hubert FLEUROT (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-OURCE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 06/02/2023 approuvant le budget primitif 2023,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 14/04/2023 approuvant le compte administratif de l'année 2022 du budget,
VU la délibération d'affectation des résultats du budget « **Ordures Ménagères** » du Conseil Communautaire du 14/04/2023,
VU le détail figurant ci-après,

Considérant que le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Section de fonctionnement

Est également proposée l'inscription suivante :

- 130 000.00 € pour le traitement des déchets ménagers suite à délibération du comité Syndical du SMHCO
- 39 850.00 € Ajustement de la TEOM suite au vote des taux
- 247 951.98 € Virement pour l'équilibre de la section d'investissement

Le budget supplémentaire du budget « **Ordures Ménagères** » est arrêté comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2023	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2023
Chap 011	Charges à caractères générales	1 721 040.00	-		1 721 040.00
Chap 012	Charges de personnel	117 100.00	-		117 100.00
Chap 65	autres charges de gestion courante	802 110.00	130 000.00		932 110.00
Chap 67	Charges Exceptionnelles	1 000.00	-		1 000.00
Chap 68	Dotations aux provisions dépréciation	3 200.00	-		3 200.00
Chap 022	Dépenses imprévues				-
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 644 450.00	130 000.00	-	2 774 450.00
Chap 023	virement à la section d'investissement		247 951.98		247 951.98
chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 000.00			78 000.00
Chap 043	Opérations d'ordre intérieur de la section				-
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	78 000.00	247 951.98	-	325 951.98
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 722 450.00	377 951.98	-	3 100 401.98

	Résultats reporté D002	
	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	3 100 401.98

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2023	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2023
Chap 70	Ventes produits fabriqués, prestations	95 000.00	-		95 000.00
Chap 73	Impôts et taxes	2 165 150.00	39 850.00		2 205 000.00
Chap 74	Dotations et participations	460 000.00	-		460 000.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 720 150.00	39 850.00	-	2 760 000.00
Chap 042	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 300.00	-		2 300.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	2 300.00	-	-	2 300.00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 722 450.00	39 850.00	-	2 762 300.00

	Résultats reporté R002	814 530.44
	TOTAL RECETTES EXPLOITATION	3 576 830.44

SECTION INVESTISSEMENT

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2023	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2023
Op 11	Opération d'équipement construction Déchèteries	472 000.00		14 760.00	486 760.00
Op 12	Opération d'équipement Bacs Roulants	30 000.00		13 810.00	43 810.00
Op 14	Opération d'équipement Composteurs	3 000.00		5 899.90	8 899.90
Op 15	Opération d'équipement Incitatifs				-
Chap 10	Dotations fonds de réserves				-
Chap 13	Subventions d'investissements				-
Chap 16	Emprunts et assimilés	-			-
Chap 020	Dépenses imprévues				-
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	505 000.00	-	34 469.90	539 469.90
Chap 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 300.00	-		2 300.00
Chap 041	Opérations patrimoniales		-		-
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	2 300.00	-	-	2 300.00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	507 300.00	-	34 469.90	541 769.90

Solde d'exécution négatif reporté D001

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

541 769.90

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2023	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2023
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	346 300.00	- 346 300.00		-
Chap 10	Dotations fonds de réserves	83 000.00	-		83 000.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	429 300.00	- 346 300.00	-	83 000.00
Chap 021	Virement de la section d'exploitation		247 951.98		247 951.98
Chap 040	Opération d'ordre transfert entre sections	78 000.00	-		78 000.00
Chap 041	Opérations Patrimoniales	-	-		-
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	78 000.00	247 951.98	-	325 951.98
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS	507 300.00	- 98 348.02		408 951.98

Solde d'exécution positif reporté R001

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT

132 817.92

541 769.90

VU l'avis de la commission des finances en date du 15 juin 2023.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** le budget supplémentaire 2023 du budget « **Ordures Ménagères** » arrêté comme ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 27/06/2023
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 021-242101434-20230706-CC490623-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 26 juin 2023

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 89 - absents 50 dont pouvoirs 14 - votants 103 <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel MARS</p>	<p>Objet : Budget Supplémentaire – Budget Principal</p>	<p>N° 50/06/2023</p>	<p>Date de convocation : 20/06/2023</p> <p>Date d'affichage : 20/06/2023</p>
--	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-six juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Christian DRUETTE (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Sandrine LALLEMANT (BISSEY-LA-PIERRE), Edouard SOMMET (BOUDREVILLE), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Marc CHAPUT (BUNCEY), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Christiane HARNET (COURBAN), Éric DUDOUE (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Corine MEUX (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Damien STOLL (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPA (MONTIGNY-SUR-AUBE), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY),

Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Sylvain KOROBETSKI (OIGNY), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Gérard MEYNIEL (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Jérôme TONNELIER (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Martine PETIT (VILLIERS-LE-DUC), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés : Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Éric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Hubert FLEUROT (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-OURCE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 06/02/2023 approuvant le budget primitif 2023,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 14 avril 2023 approuvant le compte administratif de l'année 2022 du budget,
VU la délibération d'affectation des résultats du budget « **Principal** » du Conseil Communautaire du 14 avril 2023,
VU le détail figurant ci-après,

Considérant que le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Section de fonctionnement

Est également proposée l'inscription suivante :

- 600.00 € : Entretien Espaces Verts
- 900.00 € : Frais d'insertion DSP EAJE Baigneux
- 6 000.00 € : Assistance à maîtrise d'ouvrage DSP SPANC
- 11 800.00 € : ajustement taxe GEMAPI
- 8 400.00 € : Participation SNCF Réseau convention
- 29 300.00 € : financement du poste CTG à compter du 01/05/2023
- 54 428.11 € : subvention au Budget Annexe Centre Equestre
- 2 800.00 € : Remboursement taxe de séjour encaissée deux fois
- 333 900.00 € : Diminution de la fiscalité directe inscrite au budget

Le budget supplémentaire du budget « **Budget Principal** » est arrêté comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Chap / art	Libellé	BUDGET 2023 pour mémoire	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2023
Chap 011	Charges à caractères générales	2 135 690.00	7 500.00		2 143 190.00
Chap 012	Charges de personnel	2 012 270.00	29 300.00		2 041 570.00
Chap 014	Atténuation de produits	430 500.00	- 22 000.00		408 500.00
Chap 65	autres charges de gestion courante	781 935.00	74 628.11		856 563.11
Chap 66	Charges Financières	115 850.00	-		115 850.00
Chap 67	Charges Exceptionnelles	6 400.00	2 800.00		9 200.00
	6712 Amendes fiscales pénales				-
	6714 Bourses prix				-
	673 Titres annulés sur ex antérieur	6 400.00	2 800.00		9 200.00
Chap 68	Dotations aux provisions dépréciation	25 000.00	-		25 000.00
Chap 022	Dépenses imprévues				-
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	5 507 645.00	92 228.11		5 599 873.11
Chap 023	Virement à la section d'investissement		837 246.18		837 246.18
Chap 042	Opération de transfert entre sections	515 180.00	-		515 180.00
Chap 043	Opération d'ordre intérieur de la section				-
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	515 180.00	837 246.18		1 352 426.18
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	6 022 825.00	929 474.29		6 952 299.29

Résultats reporté D002		
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION		6 952 299.29

Chap / art	Libellé	BUDGET 2023 pour mémoire	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2023
Chap 13	Atténuation de charges	45 000.00	-		45 000.00
Chap 70	Ventes produits fabriqués prestations	470 700.00	-		470 700.00
Chap 73	Impôts et taxes	1 115 000.00	136 000.00		1 251 000.00
Chap 731	Fiscalité locale	2 993 190.00	- 501 000.00		2 492 190.00
Chap 74	Dotations et participations	1 123 420.00	31 100.00		1 154 520.00
Chap 75	Autres produits de gestion courante	189 915.00	-		189 915.00
		-	-		-
	TOTAL DES RECETTES REELLES	5 937 225.00	- 333 900.00		5 603 325.00
Chap 042	Opérations d'ordre transfert entre sections	85 600.00	-		85 600.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	85 600.00	-		85 600.00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	6 022 825.00	- 333 900.00		5 688 925.00

Résultats reporté R002		5 875 523.97
TOTAL RECETTES EXPLOITATION		11 564 448.97

SECTION INVESTISSEMENT

Chap / art	Libellé	BUDGET 2023 pour mémoire	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2023
11	Opération d'équipement Randonnée pédestre	3 000.00			3 000.00
13	Opération d'équipement Maison Pays	37 500.00			37 500.00
14	Opération d'équipement Péri Extra Scolaire	16 800.00			16 800.00
16 0	Opération d'équipement Musée	73 580.00		16 086.00	89 666.00
16 3	Opération d'équipement Œuvres d'Art	5 000.00			5 000.00
16 4	Opération d'équipement Restauration Collections	10 000.00			10 000.00
16 8	Opération d'équipement Numérisation VIX	80 000.00			80 000.00
18	Opération d'équipement SATI		35 000.00		35 000.00
19	Opération d'équipement VIX	14 400.00			14 400.00
22	Opération d'équipement Centre social	7 000.00		2 916.00	9 916.00
26	Opération d'équipement Signalétique	80 000.00			80 000.00
40	Opération d'équipement Plateforme Mobilité	10 000.00		30 000.00	40 000.00
48 1	Opération d'équipement EAJE Baigneux	10 000.00			10 000.00
49	Opération d'équipement PPE	87 700.00			87 700.00
49 1	Opération d'équipement Relais Accueil Itinérant	1 200.00			1 200.00
50	Opération d'équipement Aérodrome	6 500.00			6 500.00
58	Opération d'équipement Espace Economique	190 000.00		1 566 224.00	1 756 224.00
59	Opération d'équipement Commerce Ambulant	20 000.00			20 000.00
60	Opération d'équipement Hébergement Touristique	20 000.00			20 000.00
62	Opération d'équipement Interventions Economiques	50 000.00			50 000.00
64	Opération d'équipement Bâtiments Economiques		95 000.00		95 000.00
Chap 21	Immobilisation corporelles	130 000.00	130 000.00		
	TOTAL DEPENSES EQUIPEMENTS	852 680.00	-	1 615 226.00	2 467 906.00
Chap 10	Dotations fonds de réserves				
Chap 13	Subventions d'investissements	85 600.00			85 600.00
Chap 16	Emprunts et assimilés	521 800.00			521 800.00
Chap 27	Autres immobilisations financières	210 000.00		10 000.00	220 000.00
Chap 020	Dépenses imprévues				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 670 080.00	-	1 625 226.00	3 295 306.00
Chap 040	Opérations d'ordre transfert entre sections				
Chap 041	Opérations patrimoniales				
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	-	-	-	-
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS	1 670 080.00	-	1 625 226.00	3 295 306.00

Solde d'exécution négatif reporté D001	676 919.92
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	3 972 225.92

Chap / art	Libellé	BUDGET 2023 pour mémoire	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2023
Chap 13	Subventions d'investissement	207 600.00		795 438.00	1 003 038.00
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	855 350.00	843 350.00		12 000.00
Chap 10	dotations fonds de réserves	91 950.00	1 506 707.92		1 598 657.92
27	Autres immobilisations financières		6 103.82		6 103.82
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 154 900.00	669 461.74	795 438.00	2 619 799.74
021	Virement de la section d'exploitation		837 246.18		837 246.18
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	515 180.00			515 180.00
041	Opérations Patrimoniales				
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	515 180.00	837 246.18	-	1 352 426.18
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS	1 670 080.00	1 506 707.92	795 438.00	3 972 225.92

Solde d'exécution négatif reporté R001	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 972 225.92

VU l'avis de la commission des finances en date du 15 juin 2023.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** le budget supplémentaire 2023 du budget « **Principal** » arrêté comme ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 27/06/2023
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 26 juin 2023

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 89 - absents 50 dont pouvoirs 14 - votants 103 <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel MARS</p>	<p>Objet : Modification en cours d'exécution n°1 au contrat de concession du « Centre équestre du Pays Châtillonnais »</p>	<p>N° 51/06/2023</p>	<p>Date de convocation : 20/06/2023</p> <p>Date d'affichage : 20/06/2023</p>
--	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-six juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Christian DRUETTE (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Sandrine LALLEMANT (BISSEY-LA-PIERRE), Edouard SOMMET (BOUDREVILLE), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Marc CHAPUT (BUNCEY), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Christiane HARNET (COURBAN), Éric DUDOUE (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Corine MEUX (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Damien STOLL (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPA (MONTIGNY-SUR-AUBE), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY),

Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Sylvain KOROBETSKI (OIGNY), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Gérard MEYNIEL (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Jérôme TONNELIER (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Martine PETIT (VILLIERS-LE-DUC), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés : Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE), Violaine MONMACHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Éric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Hubert FLEUROT (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-OURCE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSÉ (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Président à signer la modification n°1 en cours d'exécution au contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du Centre Equestre du Pays Châtillonnais signé avec l'EPLFPA la Barotte en allongeant sa durée d'une année.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 27/06/2023
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRICAND



Rappel du contexte ou de l'existant et références

Les statuts de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais prévoient dans les compétences optionnelles la compétence "création, aménagement et gestion du centre équestre du Pays Châtillonnais afin d'y permettre l'enseignement de l'équitation au niveau des établissements scolaires du territoire mais également à destination du grand public".

Un budget annexe retrace la comptabilité de ce service qualifié de SPIC.

Ce service est actuellement délégué dans le cadre d'un contrat de concession à l'EPLEFPA la Barotte. Le budget annexe est structurellement déficitaire et ne dispose pas des ressources nécessaires à son équilibre.

Les dernières mises en concurrence n'ont permis d'avoir au mieux que 2 offres avec le versement d'un loyer qui bien que réduit empêche l'octroi de toute subvention publique. Le recours à un prestataire de service est certes possible dans le cadre d'une régie avec autonomie financière mais cela n'apporterait pas la solution à la problématique d'équilibre du budget étant donné la difficile rentabilité d'un tel équipement. Par ailleurs, la mise en location simple des locaux ne peut être envisagée car la Communauté de Communes ne peut que recourir à une délégation si elle ne souhaite pas exercer la compétence.

Afin que le Conseil Communautaire puisse se positionner sur le devenir de cet équipement et de ce mode de gestion, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'allongement de la durée du contrat de concession d'une année selon les mêmes conditions que celles prévues au contrat initial à savoir le versement d'une redevance annuelle de 22 200 € et le versement de 5% de la part du Chiffre d'Affaires hors taxes réalisé sur cette période de prolongation et supérieur à 150 000 €.

VU les articles L.1121-1 et suivants du code de la commande publique,
VU les articles L 1411-1 et suivants, et R 1411-1 du code général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission de délégation de service public du 19 avril 2023,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances et de contrôle des délégations de service public du 15 juin 2023,

VU la délibération n°67/06/2018 du 19 juin 2018 autorisant la signature d'un contrat de concession avec l'EPLEPPA La Barotte

VU le contrat de concession signé avec l'EOLEPPA La Barotte, pour la gestion et l'exploitation du Centre équestre du Pays Châtillonnais

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 26 juin 2023

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 89</p> <p>- absents 50</p> <p>dont pouvoirs 14</p> <hr/> <p>- votants 103</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel MARS</p>	<p>Objet : Modification en cours d'exécution n°3 au contrat de concession des 4 « EAJE » du territoire</p>	<p>N° 52/06/2023</p>	<p>Date de convocation : 20/06/2023</p> <p>Date d'affichage : 20/06/2023</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-six juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Christian DRUETTE (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Sandrine LALLEMANT (BISSEY-LA-PIERRE), Edouard SOMMET (BOUDREVILLE), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Marc CHAPUT (BUNCEY), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Christiane HARNET (COURBAN), Éric DUDOUE (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Corine MEUX (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Damien STOLL (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPA (MONTIGNY-SUR-AUBE), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY),

Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Sylvain KOROBETSKI (OIGNY), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Gérard MEYNIEL (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Jérôme TONNELIER (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Martine PETIT (VILLIERS-LE-DUC), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés : Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILARD (AMPILLY-LES-BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Éric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Hubert FLEUROT (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-OURCE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Le contrat actuel pour la gestion des 4 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) du territoire communautaire arrivant à son terme le 31 août 2023, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a décidé, par délibération en date du 8 décembre 2022, d'engager la procédure relative aux contrats de concessions conformément aux articles L1411-1 et suivants et R1411-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) pour une nouvelle concession de 5 ans, du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2028, intitulée « Gestion et exploitation de quatre EAJE sur le territoire communautaire ».

Par un avis paru dans le BOAMP et au JOUE, les candidats furent invités à présenter leur candidature et leur offre avant le 18 avril 2023 dernier délai.

La Commission de délégation de service public, dans ses réunions :

- du 19 avril 2023, a procédé à l'ouverture des plis afférents aux candidatures, et arrêté la liste de la seule candidature reçue qui a été admise à présenter une offre,
- du 26 avril 2023, a ouvert et analysé l'offre reçue et proposé de déclarer la procédure sans suite faute de comparatif de l'offre proposée nettement supérieure aux estimations initiales.

Afin de permettre une nouvelle consultation, il est proposé au Conseil Communautaire d'allonger le contrat de concession actuel signé avec Léo Lagrange Petite Enfance pour une durée de 8 mois soit jusqu'au 30 avril 2024 en accord avec le délégataire.

VU les articles L.1121-1 et suivants du code de la commande publique,
VU les articles L 1411-1 et suivants, et R 1411-1 du code général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°68/06/2018 du 19 juin 2018 autorisant la signature d'un contrat de concession avec Léo Lagrange

VU le contrat de concession pour la gestion et l'exploitation des 4 EAJE du territoire signé avec Léo Lagrange le 1^{er} septembre 2018

VU la délibération n° 39/04/2023 du 14 avril 2023 autorisant la signature d'une modification en cours d'exécution n°1 en moins-value au contrat de concession signé avec Léo Lagrange pour la gestion et l'exploitation des 4 EAJE du territoire,

VU la délibération n° 40/04/2023 du 14 avril 2023 autorisant la signature d'une modification en cours d'exécution n°2 en moins-value au contrat de concession signé avec Léo Lagrange pour la gestion et l'exploitation des 4 EAJE du territoire,

VU l'avis de la Commission de délégation de service public du 26 avril 2023,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances et de contrôle des délégations de services public du 15 juin 2023,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Président à signer la modification n°3 en cours d'exécution au contrat de concession pour la gestion et l'exploitation des 4 EAJE du territoire signé avec Léo Lagrange Petite Enfance en allongeant sa durée de 8 mois.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 27/06/2023
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 26 juin 2023

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 89</p> <p>- absents 50</p> <p>dont pouvoirs 14</p> <hr/> <p>- votants 103</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel MARS</p>	<p>Objet : Signature du contrat de concession du « SPANC du territoire de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais »</p> <p><i>PJ</i></p>	<p>N° 53/06/2023</p>	<p>Date de convocation : 20/06/2023</p> <p>Date d'affichage : 20/06/2023</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-six juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Christian DRUETTE (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Sandrine LALLEMANT (BISSEY-LA-PIERRE), Edouard SOMMET (BOUDREVILLE), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Marc CHAPUT (BUNCEY), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Christiane HARNET (COURBAN), Éric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Corine MEUX (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Damien STOLL (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAIS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY),

Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Sylvain KOROBETSKI (OIGNY), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Gérard MEYNIEL (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Jérôme TONNELIER (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Martine PETIT (VILLIERS-LE-DUC), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés : Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE), Violaine MONMACHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Éric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Hubert FLEUROT (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-OURCE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Le Conseil Communautaire a, lors de la séance du 8 décembre 2022, délibéré pour approuver le principe de concession pour la gestion et de l'exploitation du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) à la suite de la fin de la concession précédente.

Lors de cette même délibération, Il a autorisé Monsieur le Président à engager la procédure relative aux contrats de concessions conformément aux articles L1411-1 et suivants et R1411-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Au titre de cette gestion, le délégataire procédera aux opérations suivantes, conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur :

- Contrôle des installations neuves ou réhabilités
- Vérification des installations existantes en cas de vente ou de cession d'immeuble
- Vérification des installations existantes dans le cas d'une demande de contrôle « particulière »
- Etablissement d'une base de données des usagers du SPANC

Le contrat doit prendre effet à compter du 1^{er} août 2023 pour une durée de 5 ans jusqu'au 1^{er} août 2028 (ou du jour suivant la date de l'accusé de réception de la notification du contrat si cette date est postérieure jusqu'au 1^{er} août 2028),

Par un avis paru dans le BOAMP et au JOUE, les candidats furent invités à présenter leur candidature et leur offre avant le 18 avril 2023 dernier délai.

La Commission de délégation de service public, dans ses réunions :

- du 19 avril 2023, a procédé à l'ouverture des plis afférents aux candidatures, et arrêté la liste des candidats admis à présenter une offre,
- du 26 avril 2023, a ouvert et analysé les offres reçues des candidats retenus.

Motivation et opportunité de la décision

Au terme de la procédure susvisée, Monsieur le Président ayant arrêté son choix, le contrat à intervenir définit le périmètre des activités de service public déléguées par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais ainsi que les modalités juridiques, techniques et financières de leur mise en œuvre.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet de convention.

VU les articles L.1121-1 et suivants du code de la commande publique,
VU les articles L 1411-1 et suivants, et R 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la liste des candidats admis à présenter une offre par la Commission de Délégation de Service public pour la gestion la gestion et l'exploitation du SPANC du 19 avril 2023,
VU l'avis de la Commission de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du SPANC du 26 avril 2023, réunie pour l'ouverture et l'analyse des offres,

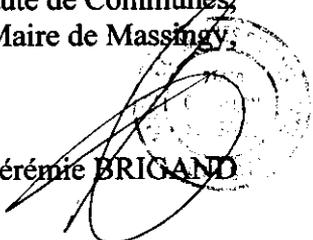
VU le rapport en date du 9 juin 2023 conformément à l'article L1411-7 du CGCT,
VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 juin 2023,
VU le choix du délégataire effectué par le Président et son rapport annexé à la présente délibération,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le choix du groupement conjoint BCDI (Bourgogne Champagne Diagnostics Immobiliers) / SOLEST Environnement comme attributaire de la délégation du service relatif à la gestion d'exploitation du SPANC du territoire de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais pour une durée de cinq ans
- **APPROUVE** les termes du contrat à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais et le Groupement conjoint BCDI (Bourgogne Champagne Diagnostics Immobiliers) / SOLEST Environnement annexée à la présente délibération, qui formalise notamment :
 - la mission du délégataire : la gestion et l'exploitation du SPANC,
 - la durée du contrat : 5 ans à compter du 1^{er} août 2023 (ou du jour suivant la date de l'accusé de réception de la notification du contrat si cette date est postérieure jusqu'au 1^{er} août 2028),
 - les dispositions financières applicables en contrepartie des sujétions imposées, notamment :
 - * le tarif des prestations délivrées par le délégataire,
 - * l'information de la collectivité (données comptables et financières, les éléments de qualité de service, les comptes-rendus techniques ...),
 - les conditions de résiliation du contrat.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce contrat de délégation pour une durée de 5 années à compter du 1^{er} août 2023 (ou du jour suivant la date de l'accusé de réception de la notification du contrat si cette date est postérieure jusqu'au 1^{er} août 2028).
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 27/06/2023
Le Président de la Communauté de Communes
Maire de Massingy

Jérémy BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 26 juin 2023

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 89 - absents 50 dont pouvoirs 14 ----- - votants 103 <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel MARS</p>	<p>Objet : Programme LEADER 2023 - 2027 – Conventionnement</p> <p><i>PJ</i></p>	<p>N° 54/06/2023</p>	<p>Date de convocation : 20/06/2023</p> <p>Date d'affichage : 20/06/2023</p>
---	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-six juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Christian DRUETTE (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Sandrine LALLEMANT (BISSEY-LA-PIERRE), Edouard SOMMET (BOUDREVILLE), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Marc CHAPUT (BUNCEY), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Christiane HARNET (COURBAN), Éric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Corine MEUX (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Damien STOLL (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPA (MONTIGNY-SUR-AUBE), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY),

Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Sylvain KOROBETSKI (OIGNY), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Gérard MEYNIEL (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Jérôme TONNELIER (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Martine PETIT (VILLIERS-LE-DUC), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés : Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOULLARD (AMPILLY-LES-BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Victor CIARTON (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Éric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Hubert FLEUROT (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-OURCE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE).

Rapporteur : Roland LELMAIRE

Le 29 juillet 2022, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a déposé sa candidature à l'AAC lancé par la région Bourgogne-Franche-Comté pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie locale de développement au titre du programme LEADER pour la programmation 2023-2027, de façon cohérente et complémentaire avec les autres politiques européennes et les politiques régionales d'aménagement du territoire.

Une stratégie LEADER ciblée assortie d'un plan d'action resserré démontrant la capacité du territoire, à son échelle, à répondre aux orientations du projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été présentée dans le dossier de candidature.

En réponse aux critères, cette stratégie est multisectorielle, c'est-à-dire qu'elle doit permettre de créer du lien entre acteurs et activités rurales en mêlant les différents secteurs économiques sociaux et environnementaux en répondant aux besoins et enjeux du territoire.

La thématique « Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires » a obligatoirement été intégrée dans la stratégie du châtilonnais, qui s'articule autour des axes suivants :

- s'adapter au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique,
- améliorer l'attractivité en garantissant un socle commun de services aux citoyens,
- développer l'économie de proximité,
- développer l'éco-tourisme, le tourisme social et solidaire, et la promotion du territoire,
- développer les programmes culturels, le sport pour tous, les loisirs et la vie associative

Par délibération en date du 25 et 26 janvier 2023, la région nous informait de la sélection du territoire au programme LEADER 23-27 avec une enveloppe de 1 610 530 €.

La phase de conventionnement, qui a débuté en avril 2023, arrive à son terme. Il convient donc de procéder à l'envoi du plan de développement final et du projet de convention. Ces documents doivent en effet être soumis aux services instructeurs pour validation, en vue de la signature de la convention.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet de convention entre le GAL et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.
- **DESIGNE** le Président de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais comme Président du Gal Châtillonnais.
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais à négocier et signer tout document relatif à LEADER dont la présente convention passée par le GAL et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

- **DESIGNE** le Président du GAL comme président du comité de programmation.
- **DELEGUE** au comité de programmation du GAL le pouvoir de délibération sur les propositions d'opérations qui lui sont soumises, ainsi que l'évolution de la composition du comité de programmation.
- **S'ENGAGE** à gérer le programme LEADER 2023-2027 sur la période de programmation en se donnant les moyens de sa mise en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par l'autorité de gestion.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 27/06/2023
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy.

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 26 juin 2023

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 89</p> <p>- absents 50</p> <p>dont pouvoirs 14</p> <hr/> <p>- votants 103</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel MARS</p>	<p>Objet : Avenant de prolongation convention relative à l'attribution d'aides pour l'établissement ou la révision du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Massifs forestiers et vallées du Châtillonnais »</p>	<p>N° 55/06/2023</p>	<p>Date de convocation : 20/06/2023</p> <p>Date d'affichage : 20/06/2023</p>
---	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-six juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Christian DRUETTE (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Sandrine LALLEMANT (BISSEY-LA-PIERRE), Edouard SOMMET (BOUDREVILLE), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Marc CHAPUT (BUNCEY), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Christiane HARNET (COURBAN), Éric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Corine MEUX (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Damien STOLL (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE

(MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPA (MONTIGNY-SUR-AUBE), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Sylvain KOROBETSKI (OIGNY), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Gérard MEYNIEL (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Jérôme TONNELIER (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Martine PETIT (VILLIERS-LE-DUC), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés : Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOULLARD (AMPILLY-LES-BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Éric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Hubert FLEUROT (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-OURCE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

VU les articles L. 414-2-11 et R. 414-8-1 du code de l'environnement.

VU l'arrêté du 7 mars 2006 portant désignation du site Natura 2000 « Massifs forestiers et vallées du Châtillonnais »,

VU la délibération 112/12/20218 du Conseil Communautaire en date du 12/12/2018 :

- Proposant la candidature de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais comme structure porteuse, en d'autres termes, maître d'ouvrage chargée de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 zone de protection spéciale « Massifs forestiers et vallées du Châtillonnais » auprès de la Direction Départementale des Territoires de Côte d'Or.
- Autorisant le Président à signer tout document utile en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

VU la convention-cadre fixant les modalités d'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 Zone de Protection Spéciale « Massifs forestiers et vallées du Châtillonnais », signée le 30/09/2020, et reconnaissant la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais comme structure porteuse,

VU la convention relative à l'attribution d'aides pour l'établissement ou la révision du document d'objectifs du site Natura 2000 « Massifs forestiers et vallées du Châtillonnais », signée le 18/12/2020,

VU l'avenant n°1 à la convention-cadre fixant les modalités d'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 Zone de Protection Spéciale « Massifs forestiers et vallées du Châtillonnais », signée le 29/11/2022, et rendant la présente convention applicable jusqu'à la restitution du document d'objectifs.

VU l'avenant n°1 à la convention relative à l'attribution d'aides pour l'établissement ou la révision du document d'objectifs du site Natura 2000 « Massifs forestiers et vallées du Châtillonnais », signée le 22/11/2022.

CONSIDERANT que les frais inhérents à l'élaboration de ce document demeureront à la charge de l'État qui remboursera la Communauté de Communes à hauteur de ce qui sera engagé dans le cadre de cette opération, et que l'avenant proposé ne modifie en rien les montants en question dans cette opération.

Objectif

L'avenant n°1 à la convention prévoit que les opérations de réalisation du document d'objectifs doivent être terminées au 01/07/2023. La demande de paiement de l'aide doit être adressée au plus tard le 01/09/2023.

Au regard de l'avancement de l'opération, ces engagements ne pourront être tenus. Depuis janvier 2023, la région Bourgogne-Franche-Comté reprend à son compte certaines missions jusqu'alors exercées par la Direction Départementale des Territoires de Côte d'Or.

Elle est seule compétente pour l'instruction et de suivi de l'aide relative à l'établissement ou la révision du document d'objectifs du site Natura 2000 « Massifs forestiers et vallées du Châtillonnais ».

La région propose donc d'établir un avenant de prolongation de cette convention. Ce document permettra de repousser le délai, afin de permettre à la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais de conserver l'aide financière.

Modifications apportées aux délais mentionnée par la convention initiale

La date de réalisation des opérations pourra être reportée au deuxième semestre 2023.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Président à solliciter l'établissement d'un avenant de prolongation de la charte relative à l'attribution d'aides pour l'établissement ou la révision du document d'objectifs du site Natura 2000 des milieux forestiers et vallées du Châtillonnais », sans modification du montant de l'aide.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 27/06/2023
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 26 juin 2023

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 89 - absents 50 dont pouvoirs 14 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - votants 103 <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel MARS</p>	<p>Objet : Rapport du délégataire 2022 sur la gestion et l'exploitation des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants</p> <p><i>PJ</i></p>	<p>N° 56/06/2023</p>	<p>Date de convocation : 20/06/2023</p> <p>Date d'affichage : 20/06/2023</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-six juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Christian DRUETTE (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Sandrine LALLEMANT (BISSEY-LA-PIERRE), Edouard SOMMET (BOUDREVILLE), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Marc CHAPUT (BUNCEY), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Christiane HARNET (COURBAN), Éric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Corine MEUX (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Damien STOLL (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE

(MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPA (MONTIGNY-SUR-AUBE), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Sylvain KOROBETSKI (OIGNY), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIÈRES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Gérard MEYNIÈL (ROCHEFORT-SUR-BREUVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOÏRES), Jérôme TONNELIER (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Martine PETIT (VILLIERS-LE-DUC), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés : Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILARD (AMPILLY-LES-BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE), Violaine MONMARCHÉ (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Éric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Hubert FLEUROT (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-OURCE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE).

Rapporteur : Jean-Michel MARS

VU l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services qui doit être mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** du rapport du délégataire pour la gestion des 4 établissements de Jeunes Enfants de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais ci-joint au titre de l'année 2022.

A Châtillon Sur Seine, le 27/06/2023
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 021-242101434-20230706-CC560623-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 26 juin 2023

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 89 - absents 50 dont pouvoirs 14 - votants 103 <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel MARS</p>	<p>Objet : Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil – Mise en place par le centre de gestion de la Côte d'Or</p> <p><i>PJ</i></p>	<p>N° 57/06/2023</p>	<p>Date de convocation : 20/06/2023</p> <p>Date d'affichage : 20/06/2023</p>
--	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-six juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Christian DRUETTE (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Sandrine LALLEMANT (BISSEY-LA-PIERRE), Edouard SOMMET (BOUDREVILLE), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Marc CHAPUT (BUNCEY), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Christiane HARNET (COURBAN), Éric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Corine MEUX (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Damien STOLL (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY),

François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPA (MONTIGNY-SUR-AUBE), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Sylvain KOROBETSKI (OIGNY), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Gérard MEYNIEL (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Jérôme TONNELIER (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Martine PETIT (VILLIERS-LE-DUC), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés : Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILARD (AMPILLY-LES-BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUOIS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Éric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Hubert FLEUROT (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-OURCE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE).

Rapporteur : François POUHIN

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 452-30 et L. 452-40 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

VU le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de la Côte d'Or (CDG 21) ;

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre de cette obligation réglementaire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **DECIDE** de confier cette mission au CDG21 ;
- **PRÉCISE** que la liste des référents pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;
- **FIXE** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;
- **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;
- **ADOpte** la charte de l' élu local telle que définie en annexe
- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante et à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 27/06/2023
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 021-242101434-20230706-CC570623-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 26 juin 2023

<p>Nombre de membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 139 - présents 89 - absents 50 dont pouvoirs 14 - votants 103 <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel MARS</p>	<p>Objet : Modification des représentations dans les organismes extérieurs - Modification des représentants au sein de l'EPAGE SEQUANA</p>	<p>N° 58/06/2023</p>	<p>Date de convocation : 20/06/2023</p> <p>Date d'affichage : 20/06/2023</p>
--	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-six juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Christian DRUETTE (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Sandrine LALLEMANT (BISSEY-LA-PIERRE), Edouard SOMMET (BOUDREVILLE), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Marc CHAPUT (BUNCEY), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Christiane HARNET (COURBAN), Éric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Corine MEUX (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THIOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Damien STOLL (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE),

Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Sylvain KOROBETSKI (OIGNY), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Gérard MEYNIEL (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Jérôme TONNELIER (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Martine PETIT (VILLIERS-LE-DUC), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés : Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Fabienne MATHIEU (BOUX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Éric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Hubert FLEUROT (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-OURCE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE).

Rapporteur : François POUHIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-7 et L5211-7.

La Communauté de Communes est membre de l'EPAGE SEQUANA avec comme représentants 96 délégués titulaires et 96 délégués suppléants pour siéger en son sein au titre de la compétence GEMAPI.

VU les délibérations CC 44/09/2020 du 7 septembre 2020, CC 72/11/2020 du 26 novembre 2020, CC 87/10/2021 du 14 octobre 2021, CC 61/12/2022 du 8 décembre 2022 par lesquelles la Communauté de Communes a désigné des délégués titulaires et suppléants pour siéger au titre de la compétence GEMAPI,

VU l'avis de la commission administration générale en date du 13/06/2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-21 alinéa 7 qui prévoit lorsqu'une seule candidature est présentée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs que les nominations prennent effet immédiatement.

Considérant la démission ou le décès de certains délégués siégeant au sein de l'Epage SEQUANA. Il convient de désigner de nouveau délégués titulaires ou suppléants.

Après appel à candidature une seule candidature est désignée pour chaque poste à pourvoir.

- Sont donc désignés pour siéger à l'Epage SEQUANA comme délégués de la Communauté de Communes les délégués suivants :

- déléguée titulaire : Mme Laurence TOULOUSE en lieu et place de M. Gérard DEFER
- délégué suppléant : M. Serge REBOURS en lieu et place de Mme Chantal GYULAY

A Châtillon Sur Seine, le 27/06/2023
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 021-242101434-20230706-CC580623-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 26 juin 2023

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 89</p> <p>- absents 50</p> <p>dont pouvoirs 14</p> <p>- votants 103</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel MARS</p>	<p>Objet : Tableau des emplois du personnel</p> <p><i>PJ</i></p>	<p>N° 59/06/2023</p>	<p>Date de convocation : 20/06/2023</p> <p>Date d'affichage : 20/06/2023</p>
---	---	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-six juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Christian DRUETTE (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Sandrine LALLEMANT (BISSEY-LA-PIERRE), Edouard SOMMET (BOUDREVILLE), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Marc CHAPUT (BUNCEY), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Christiane HARNET (COURBAN), Éric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Corine MEUX (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Damien STOLL (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPA (MONTIGNY-SUR-AUBE), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY),

Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Sylvain KOROBETSKI (OIGNY), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Gérard MEYNIEL (ROCHEFORT-SUR-BREVEON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Jérôme TONNELIER (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Martine PETIT (VILLIERS-LE-DUC), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés : Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILARD (AMPILLY-LES-BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE), Violaine MONMACHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Éric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Hubert FLEUROT (MONTLIOT-ET-COURCEILLES), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VAIQUIS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-OURCE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE).

Rapporteur : François POUHIN

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique (ancien article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) ;

Conformément aux articles L. 2121-29, L. 2313-1, R.2313-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

VU la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 8 décembre 2022,

Considérant qu'il convient de créer un emploi d'attaché administratif, un emploi d'attaché principal de conservation, un emploi d'assistant de conservation principal 1^{ère} classe, un emploi d'assistant de conservation principal 2^{ème} classe et un emploi d'assistant de conservation.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ADOpte** les modifications au tableau des emplois exposées ci-dessus à compter du 1^{er} août 2023.

A Châtillon Sur Seine, le 27/06/2023
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 021-242101434-20230706-CC590623-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 26 juin 2023

<p>Nombre de membres</p> <p>- en exercice 139</p> <p>- présents 89</p> <p>- absents 50</p> <p>dont pouvoirs 14</p> <hr/> <p>- votants 103</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel MARS</p>	<p>Objet : Régime du RIFSEEP - Mise à jour du RIFSEEP</p>	<p>N° 60/06/2023</p>	<p>Date de convocation : 20/06/2023</p> <p>Date d'affichage : 20/06/2023</p>
---	--	-----------------------------	--

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-six juin** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schröder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Christian DRUETTE (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Sandrine LALLEMANT (BISSEY-LA-PIERRE), Edouard SOMMET (BOUDREVILLE), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Jean-Marc CHAPUT (BUNCEY), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Yves SIRDEY (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Bruno MANZONI (LA CHAUME), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Christiane HARNET (COURBAN), Éric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Corine MEUX (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Damien STOLL (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Didier BAPT (MARCENAY), Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), François WILLERMOZ (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPA (MONTIGNY-SUR-AUBE), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY),

Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE), Jean-Pierre VERDIN (OBTREE), Sylvain KOROBETSKI (OIGNY), Michel GRAS (ORRET), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Gérard MEYNIEL (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), Florence BOUCHARD (SEMOND), François JEANNET (THOIRES), Jérôme TONNELIER (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Viviane BOURGOIN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDEU), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS PATRAS), Martine PETIT (VILLIERS-LE-DUC), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés : Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILARD (AMPILLY-LES-BORDES), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Cédric GHEERAERT (BALOT), Fabienne MATHIEU (BOUIX), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMARE (CHATILLON-SUR-SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS), Roland VAN HECKE (GRANCEY-SUR-OURCE), Katia SULLEROT (GURGY-LA-VILLE), Alain DOSSO (LOUESME), Éric TILQUIN (MAISEY-LE-DUC), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Hubert FLEUROT (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-OURCE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Michaël CAPLET (BEAUNOTTE) donne pouvoir à Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE), Laurence PIANETTI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL LA VILLE ET LA PERRIERE).

Rapporteur : François POUHIN

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais,
Sur rapport de Monsieur le Président,

VU le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

VU le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de L'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de L'État,

VU le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

VU l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des attachés d'administrations de l'Etat relevant du ministre de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de L'État,

VU l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de L'État,

VU l'arrêté du 18 décembre 2015 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de L'État,

VU l'arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

VU la circulaire NOR : R DFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

VU la délibération instaurant un régime indemnitaire en date du 22/06/2009,

VU la délibération n° 106/12/2017 du 15 décembre 2017 de mise en œuvre du RIFSEEP au sein de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais,

Considérant qu'il convient de prévoir l'attribution du RIFSEEP pour des cadres d'emplois non identifiés lors de la mise en place du RIFSEEP au sein de la collectivité et d'ajuster les montants maximum,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 mars 2023,

Il convient d'apporter des modifications au RIFSEEP comme suit à l'IFSE et au CIA comme suit :

I. IFSE

1. Ajout de nouveaux cadres d'emplois bénéficiaires :

* Cadre d'emplois des médecins territoriaux

Le cadre d'emplois des médecins territoriaux est réparti dans 3 groupes de fonctions auxquels correspond le montant plafond suivant :

Groupes de fonctions		Non logé
Groupe 1	assurer des fonctions de directeur général adjoint	36 000 €
Groupe 2	assurer des fonctions de directeur assurer des fonctions de directeur adjoint assurer des fonctions de chargé de missions auprès d'un directeur général adjoint ou directeur assurer des fonctions impliquant des sujétions particulières dans des domaines à fort enjeux stratégiques et/ou opérationnels	30 000 €
Groupe 3	assurer des fonctions de chef de service, chef de mission - assurer des fonctions nécessitant une forte expertise et des sujétions particulières ou exposées	24 000 €

* Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine :

Le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine est réparti dans 2 groupes de fonctions auxquels correspond le montant plafond suivant :

Groupes fonctions		Non logé
Groupe 1	Responsable de service encadrant	15 000 €
Groupe 2	Responsable de service non encadrant et ou expert	10 000 €

2. Modifications des plafonds pour les cadres d'emplois suivant:

* Cadre d'emplois des attachés territoriaux

Les montants plafonds cadre d'emplois des attachés territoriaux est réparti dans 3 groupes de fonctions auxquels correspond le montant plafond suivant :

Groupes fonctions		Non logé
Groupe 1	Direction d'une collectivité	18 000 €
Groupe 2	Responsable de service encadrant et (ou) expert	15 000 €
Groupe 3	Responsable de service non encadrant expert	12 500 €

* Cadre d'emplois des conservateurs

Le cadre d'emplois des conservateurs est réparti dans 2 groupes de fonctions auxquels correspond le montant plafond suivant :

Groupes fonctions		Non logé
Groupe 1	Responsable de service encadrant	17 000 €
Groupe 2	Responsable de service non encadrant et ou expert	12 500 €

* Cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine territoriaux

Le cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine est réparti dans 2 groupes de fonctions auxquels correspond le montant plafond suivant :

Groupes fonctions		Non logé
Groupe 1	Responsable de service encadrant	16 000 €
Groupe 2	Responsable de service non encadrant et ou expert	11 000 €

* **Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux**

Le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux est réparti en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Groupes fonctions		Non logé
Groupe 1	Responsable de service ou d'une structure	12 500 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	8 500 €
Groupe 3	Instruction / assistant de direction	4 500 €

* **Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants territoriaux**

Le cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants territoriaux est réparti en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Groupes fonctions		Non logé
Groupe 1	Responsable de service ou d'une structure	16 000 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	11 000 €
Groupe 3	Instruction / assistant de direction	6 000 €

*** Cadre d'emplois des Techniciens**

Le cadre d'emplois des techniciens territoriaux est réparti en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Groupes fonctions		Non logé
Groupe 1	Responsable de service ou d'une structure	12 500 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	8 500 €
Groupe 3	Instruction / assistant de direction	4 500 €

*** Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux**

Le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux est réparti en 2 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Groupes fonctions		Non logé
Groupe 1	Encadrement de proximité / assistant de direction / sujétions / qualifications	11 000 €
Groupe 2	Exécution / agent d'accueil	2 500 €

*** Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux**

Le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux est réparti en 2 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Groupes fonctions		Non logé
Groupe 1	Encadrement de proximité / assistant de direction / sujétions / qualifications	11 000 €
Groupe 2	Exécution / agent d'accueil	2 500 €

*** Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine territoriaux**

Le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux est réparti en 2 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Groupes fonctions		Non logé
Groupe 1	Encadrement de proximité / assistant de direction / sujétions / qualifications	11 000 €
Groupe 2	Exécution / agent d'accueil	2 500 €

*** Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux**

Le cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux est réparti en 2 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Groupes fonctions		Non logé
Groupe 1	Encadrement de proximité / assistant de direction / sujétions / qualifications	11 000 €
Groupe 2	Exécution / agent d'accueil	2 500 €

II. Complément indemnitaire annuel (C.I.A.) : ajout de nouveaux cadres d'emplois bénéficiaires

* Cadre d'emplois des médecins territoriaux

Le cadre d'emplois des médecins territoriaux est réparti dans 3 groupes de fonctions auxquels correspond le montant plafond suivant :

Groupes fonctions		Plafond CIA
Groupe 1	assurer des fonctions de directeur général adjoint	4 500 €
Groupe 2	assurer des fonctions de directeur assurer des fonctions de directeur adjoint assurer des fonctions de chargé de missions auprès d'un directeur général adjoint ou directeur assurer des fonctions impliquant des sujétions particulières dans des domaines à fort enjeux stratégiques et/ou opérationnels	3 500 €
Groupe 3	assurer des fonctions de chef de service, chef de mission assurer des fonctions nécessitant une forte expertise et des sujétions particulières ou exposées	2 500 €

* Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine

Groupes fonctions		Plafond CIA
Groupe 1	Responsable de service encadrant et (ou) expert	1 000 €
Groupe 2	Responsable de service non encadrant expert	8 00 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la mise à jour relative au régime indemnitaire du RIFSEEP.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 27/06/2023
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémié BRIGAND



V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES**V**
A

Nombre de membres en exercice : 139

Nombre de membres présents : 49

Nombre de suffrages exprimés : 49

VOTES :

Pour : 49

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 20/06/2023

Présenté par Le Président (1),
A 21400 CHATILLON S/SEINE, le 26/06/2023Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A 21400 CHATILLON S/SEINE, le 26/06/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A 21400 CHATILLON S/SEINE, le

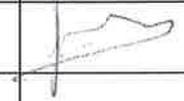
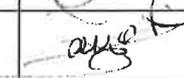
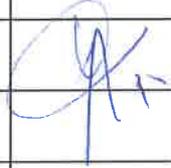
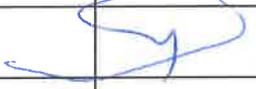
AIGNAY LE DUC	Frédéric BOURDENET		BOUDREVILLE	Gilles BOITEUX	
AISEY SUR SEINE	Gérard EME		BOUIX	Fabienne MATHIEU	
AMPILLY LES BORDES	Luc BABOUILARD		BREMUR ET VAUROIS	Gérard MALNOURY	
AMPILLY LE SEC	René REGNAULT		BRION SUR OURCE	Georges MORIN	
AUTRICOURT	Isabelle ROUMIER		BUNCEY	Christian BORNOT	
BAIGNEUX LES JUIFS	Didier ROBIN		BURE LES TEMPLIERS	Jean-Charles COLOMBO	
BALOT	Cédric GHEERAERT		BUSSEAUT	Didier BREDIN	
BEAULIEU	Laurence TOULOUSE		BUXEROLLES	Jeanne COLOMBET	
BEAUNOTTE	Michaël CAPLET		CERILLY	Christophe PINEL	
BELAN SUR OURCE	Thierry NAUDINOT		CHAMBAIN	Franck MOILLERON	
BELLENOD SUR SEINE	Valérie BOUCHARD		CHAMESSON	François RIOTTE	
BENEUVRE	Alain GALLIMARD		CHANNAY	Hubert COLLIN	
BILLY LES CHANCEAUX	Agnès BONFILS		CHARREY SUR SEINE	Fernando GONZALEZ	
BISSEY LA COTE	Jean-Louis CHAUMONNOT		CHATILLON SUR SEINE	Hubert BRIGAND	
BISSEY LA PIERRE	Emmanuel DE WAELE		CHATILLON SUR SEINE	Stéphane BRULEY	

V – ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

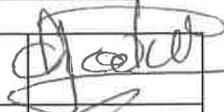
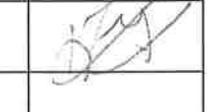
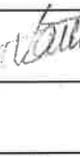
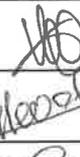
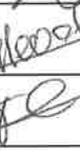
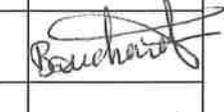
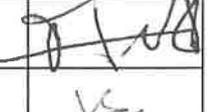
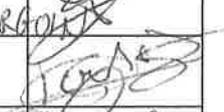
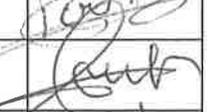
CHATILLON SUR SEINE	Didier CAILLOUX		CHAUGEY	Violaine MONMARCHE	
CHATILLON SUR SEINE	Christian CARLI		CHAUME (LA)	Bruno MANZONI	
CHATILLON SUR SEINE	Victor CHARTON		CHAUME LES BAIGNEUX	Michel FRANCK	
CHATILLON SUR SEINE	Christine CHAUMONNOT		CHAUMONT LE BOIS	Anne BOUHELIER	
CHATILLON SUR SEINE	Pascal CHAUMONNOT		CHEMIN D'AISEY	Jean-Pierre MOIRET	
CHATILLON SUR SEINE	Aurélie COURQUEUX		COULMIER LE SEC	Lydie MARTIN	
CHATILLON SUR SEINE	Hervé DE GUILLEBON		COURBAN	Maxime VERSLYPE	
CHATILLON SUR SEINE	Valérie DEFOSSE		DUESME	Bernard MONGENET	
CHATILLON SUR SEINE	Françoise FLACELIERE		ECHALOT	Nicolas HOFFMANN	
CHATILLON SUR SEINE	Béatrice FOISSEY		ESSAROIS	André LIPPIELLO	
CHATILLON SUR SEINE	Sarah FRANCOIS		ETALANTE	Eric DUDOUET	
CHATILLON SUR SEINE	François GAILLARD		ETORMAY	François MOYOT	
CHATILLON SUR SEINE	Françoise GEOFFROY		ETROCHEY	Joëlle PAYOT	
CHATILLON SUR SEINE	Mathieu GROSMAIRE		FAVEROLLES LES LUCEY	Jean-François GIERA	
CHATILLON SUR SEINE	Yves LEJOUR		FONTAINES-EN-DUESMOIS	Christian DEMOINGEOT	
CHATILLON SUR SEINE	Aurore LALLEMAND		GEVROLLES	Nolwenn CLAUDON	
CHATILLON SUR SEINE	Roland LEMAIRE		GOMMEVILLE	Jean-Paul ROMMEL	
CHATILLON SUR SEINE	Séverine MARTIN		GOULLES (LES)	Denise JACQUINOT	
CHATILLON SUR SEINE	Joël MAYER		GRANCEY SUR OURCE	Roland VAN HECKE	
CHATILLON SUR SEINE	Pierrette NOIROT		GRISELLES	Laurence TERRILLON	
CHATILLON SUR SEINE	Géraldine PERRAUDIN		GURGY LA VILLE	Katia SULLEROT	
CHATILLON SUR SEINE	Laurence PIANETTI		GURGY-LE-CHÂTEAU	Lou BOMMIER	
CHATILLON SUR SEINE	Colette ROUSSEL		JOURS-LES-BAIGNEUX	Thierry AUBRY	
CHATILLON SUR SEINE	Romain SILVESTRE		LAIGNES	Jean-Michel ANTONI	
CHATILLON SUR SEINE	Audrey VERSTRAETE		LAIGNES	Jean-Claude THOMAS	
CHATILLON SUR SEINE	Jérôme VEZIN		LAIGNES	Jean-Michel MARS	

V – ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

LARREY	Bernard SOUPAULT		POINCON-LES-LARREY	Patrice CHODAT	
LEUGLAY	Frédéric NAUDET		POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE	François POUHIN	
LIGNEROLLES	François LEBLOND		POTHIERES	Jean-Pierre SCHAEFFER	
LOUESME	Alain DOSSO		PRUSLY SUR OURCE	Alain VERPY	
LUCEY	Alain TREXON		PUITS	Benoît DE VALOUS	
MAGNY LAMBERT	Raphaëlle VAUTRIN		QUEMIGNY SUR SEINE	Philippe LECOEUR	
MAISEY LE DUC	Eric TILQUIN		RECEY SUR OURCE	Laurent SCHEMBRI	
MARCENAY	Didier BAPT		RIEL LES EAUX	Marc STIVALET	
MASSINGY	Jérémie BRIGAND		ROCHFORT SUR BREVON	Christian CHALIER	
MAUVILLY	Henri CHEVALLIER		ST BROING LES MOINES	Freddy CHEVALIER	
MENESBLE	Dominique CLAUDON		STE COLOMBE SUR SEINE	Cyril MAYER	
MEULSON	Séverine GOUSTIAUX		STE COLOMBE SUR SEINE	Marie-Hélène THIERY	
MINOT	Frédérique VOIZEUX		STE COLOMBE SUR SEINE	Jean-Michel GUIRADO	
MOITRON	Maud LACHOUETTE		STE COLOMBE SUR SEINE	Yann REMY	
MOLESME	Jacques LAZZAROTTI		ST GERMAIN LE ROCHEUX	Clémence LEGENDRE	
MONTIGNY SUR AUBE	Philippe CHARDON		ST MARC SUR SEINE	Vincent CHAUVOT	
MONTLIOT ET COURCELLES	Hubert FLEUROT		SAVOISY	Denis SALOMON	
MONTMOYEN	Eric RAMOUSSE		SEMOND	Florence BOUCHARD	
MOSSON	Grégory HANUSZEK		TERREFONDREE	Baptiste BONGARD	
NICEY	Philippe HUGOT		THOIRES	Hubert MIGNARD	
NOD SUR SEINE	Dominique BAYEN		VANNAIRE	Stéphane ROUSSEL	
NOIRON SUR SEINE	Florent CHODAT		VANVEY	Philippe VINCENT	
OBTREE	Philippe LEFEBVRE		VERTAULT	Jérôme KUHN	
OIGNY	Olivier PERRAUDIN		VEUXHAULLES SUR AUBE	Christophe VIARDOT	
ORIGNY SUR SEINE	Patrice BAUDRY		VILLAINES EN DUESMOIS	Claude FONTAINE	
ORRET	Guillaume BEUGNOT		VILLEDIEU	Patrick GOUYETTE	



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

VILLERS PATRAS Agnès CHAUMONNOT		VIX Bénigne SCORDEL	
VILLIERS LE DUC Nicolas SCHMIT		VOULAINES LES TEMPLIERS Marcel VERNEVAUT	
VILLOTTE SUR OUR Christophe FOUILLAND			

IV – ANNEXES
 ARRETE ET SIGNATURES

 IV
 D

Nombre de membres en exercice : 139
 Nombre de membres présents : 85
 Nombre de suffrages exprimés : 103
 VOTES :
 Pour : 103
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 20/06/2023

Présenté par (1) Le Président ,
 A 21400 CHATILLON S/SEINE le 26/06/2023
 (1) Le Président ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A 21400 CHATILLON S/SEINE, le 26/06/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



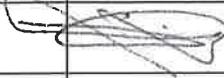
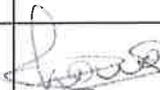
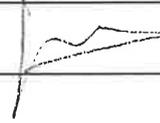
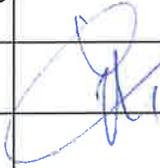
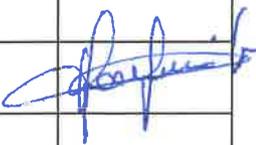
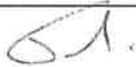
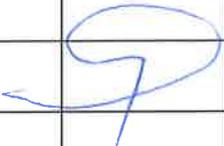
Certifié exécutoire par (1) Le Président , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A 21400 CHATILLON S/SEINE, le

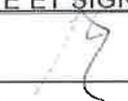
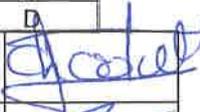
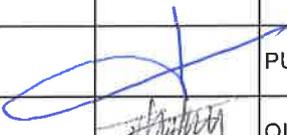
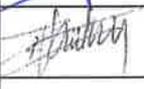
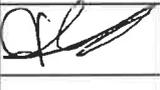
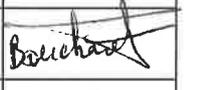
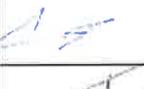
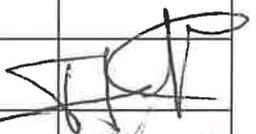
AIGNAY LE DUC	Frédéric BOURDENET		BOUDREVILLE	Gilles BOITEUX	
AISEY SUR SEINE	Gérard EME		BOUIX	Fabienne MATHIEU	
AMPILLY LES BORDES	Luc BABOILLARD		BREMUR ET VAUROIS	Gérard MALNOURY	
AMPILLY LE SEC	René REGNAULT		BRION SUR OURCE	Georges MORIN	
AUTRICOURT	Isabelle ROUMIER		BUNCEY	Christian BORNOT	
BAIGNEUX LES JUIFS	Didier ROBIN		BURE LES TEMPLIERS	Jean-Charles COLOMBO	
BALOT	Cédric GHEERAERT		BUSSEAUT	Didier BREDIN	
BEAULIEU	Laurence TOULOUSE		BUXEROLLES	Jeanne COLOMBET	
BEAUNOTTE	Michaël CAPLET		CERILLY	Christophe PINEL	
BELAN SUR OURCE	Thierry NAUDINOT		CHAMBAIN	Franck MOILLERON	
BELLENOD SUR SEINE	Valérie BOUCHARD		CHAMESSON	François RIOTTE	
BENEUVRE	Alain GALLIMARD		CHANNAY	Hubert COLLIN	
BILLY LES CHANCEAUX	Agnès BONFILS		CHARREY SUR SEINE	Fernando GONZALEZ	
BISSEY LA COTE	Jean-Louis CHAUMONNOT		CHATILLON SUR SEINE	Hubert BRIGAND	
BISSEY LA PIERRE	Emmanuel DE WAELE		CHATILLON SUR SEINE	Stéphane BRULEY	

IV – ANNEXES
 ARRETE ET SIGNATURES

 IV
 D

CHATILLON SUR SEINE	Didier CAILLOUX		CHAUGEY	Violaine MONMARCHE	
CHATILLON SUR SEINE	Christian CARLI		CHAUME (LA)	Bruno MANZONI	
CHATILLON SUR SEINE	Victor CHARTON		CHAUME LES BAIGNEUX	Michel FRANCK	
CHATILLON SUR SEINE	Christine CHAUMONNOT		CHAUMONT LE BOIS	Anne BOUHELIER	
CHATILLON SUR SEINE	Pascal CHAUMONNOT		CHEMIN D'AISEY	Jean-Pierre MOIRET	
CHATILLON SUR SEINE	Aurélié COURQUEUX		COULMIER LE SEC	Lydie MARTIN	
CHATILLON SUR SEINE	Hervé DE GUILLEBON		COURBAN	Maxime VERSLYPE	
CHATILLON SUR SEINE	Valérie DEFOSSÉ		DUESME	Bernard MONGENET	
CHATILLON SUR SEINE	Françoise FLACELIERE		ECHALOT	Nicolas HOFFMANN	
CHATILLON SUR SEINE	Béatrice FOISSEY		ESSAROIS	André LIPPIELLO	
CHATILLON SUR SEINE	Sarah FRANCOIS		ETALANTE	Eric DUDOUET	
CHATILLON SUR SEINE	François GAILLARD		ETORMAY	François MOYOT	
CHATILLON SUR SEINE	Françoise GEOFFROY		ETROCHEY	Joëlle PAYOT	
CHATILLON SUR SEINE	Mathieu GROSMAIRE		FAVEROLLES LES LUCEY	Jean-François GIERA	
CHATILLON SUR SEINE	Yves LEJOUR		FONTAINES-EN-DUESMOIS	Christian DEMOINGEOT	
CHATILLON SUR SEINE	Aurore LALLEMAND		GEVROLLES	Nolwenn CLAUDON	
CHATILLON SUR SEINE	Roland LEMAIRE		GOMMEVILLE	Jean-Paul ROMMEL	
CHATILLON SUR SEINE	Séverine MARTIN		GOULLES (LES)	Denise JACQUINOT	
CHATILLON SUR SEINE	Joël MAYER		GRANCEY SUR OURCE	Roland VAN HECKE	
CHATILLON SUR SEINE	Pierrette NOIROT		GRISELLES	Laurence TERRILLON	
CHATILLON SUR SEINE	Géraldine PERRAUDIN		GURGY LA VILLE	Katia SULLEROT	
CHATILLON SUR SEINE	Laurence PIANETTI		GURGY-LE-CHÂTEAU	Lou BOMMIER	
CHATILLON SUR SEINE	Colette ROUSSEL		JOURS-LES-BAIGNEUX	Thierry AUBRY	
CHATILLON SUR SEINE	Romain SILVESTRE		LAIGNES	Jean-Michel ANTONI	
CHATILLON SUR SEINE	Audrey VERSTRAETE		LAIGNES	Jean-Claude THOMAS	
CHATILLON SUR SEINE	Jérôme VEZIN		LAIGNES	Jean-Michel MARS	

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURESIV
D

LARREY	Bernard SOUPAULT		POINCON-LES-LARREY	Patrice CHODAT	
LEUGLAY	Frédéric NAUDET		POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE	François POUHIN	
LIGNEROLLES	François LEBLOND		POTHIERES	Jean-Pierre SCHAEFFER	
LOUESME	Alain DOSSO		PRUSLY SUR OURCE	Alain VERPY	
LUCEY	Alain TREXON		PUITS	Benoît DE VALOUS	
MAGNY LAMBERT	Raphaëlle VAUTRIN		QUEMIGNY SUR SEINE	Philippe LECOEUR	
MAISEY LE DUC	Eric TILQUIN		RECEY SUR OURCE	Laurent SCHEMBRI	
MARCENAY	Didier BAPT		RIEL LES EAUX	Marc STIVALET	
MASSINGY	Jérémie BRIGAND		ROCHEFORT SUR BREVON	Christian CHALIER	
MAUVILLY	Henri CHEVALLIER		ST BROING LES MOINES	Freddy CHEVALIER	
MENESBLE	Dominique CLAUDON		STE COLOMBE SUR SEINE	Cyril MAYER	
MEULSON	Séverine GOUSTIAUX		STE COLOMBE SUR SEINE	Marie-Hélène THIERY	
MINOT	Frédérique VOIZEUX		STE COLOMBE SUR SEINE	Jean-Michel GUIRADO	
MOITRON	Maud LACHOUETTE		STE COLOMBE SUR SEINE	Yann REMY	
MOLESME	Jacques LAZZAROTTI		ST GERMAIN LE ROCHEUX	Clémence LEGENDRE	
MONTIGNY SUR AUBE	Philippe CHARDON		ST MARC SUR SEINE	Vincent CHAUVOT	
MONTLIOT ET COURCELLES	Hubert FLEUROT		SAVOISY	Denis SALOMON	
MONTMOYEN	Eric RAMOUSSE		SEMOND	Florence BOUCHARD	
MOSSON	Grégory HANUSZEK		TERREFONDREE	Baptiste BONGARD	
NICEY	Philippe HUGOT		THOIRES	Hubert MIGNARD	
NOD SUR SEINE	Dominique BAYEN		VANNAIRE	Stéphane ROUSSEL	
NOIRON SUR SEINE	Florent CHODAT		VANVEY	Philippe VINCENT	
OBTREE	Philippe LEFEBVRE		VERTAULT	Jérôme KUHN	
OIGNY	Olivier PERRAUDIN		VEUXHAULLES SUR AUBE	Christophe VIARDOT	
ORIGNY SUR SEINE	Patrice BAUDRY		VILLAINES EN DUESMOIS	Claude FONTAINE	
ORRET	Guillaume BEUGNOT		VILLEDIEU	Patrick GOUYETTE	



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

VILLERS PATRAS Agnès CHAUMONNOT		VIX Bénigne SCORDEL	
VILLIERS LE DUC Nicolas SCHMIT		VOULAINES LES TEMPLIERS Marcel VERNEVAUT	
VILLOTTE SUR OUR Christophe FOUILLAND			

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 139

Nombre de membres présents : 89

Nombre de suffrages exprimés : 103

VOTES :

Pour : 103

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 20/06/2023

Présenté par (1) Le Président ,
A 21400 CHATILLON S/SEINE le 26/06/2023

(1) Le Président ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A 21400 CHATILLON S/SEINE, le 26/06/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



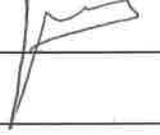
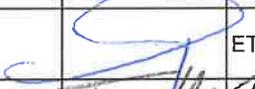
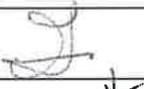
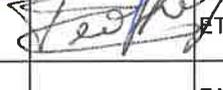
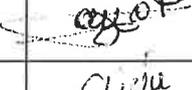
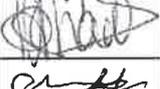
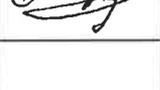
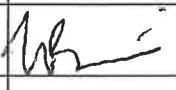
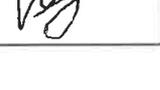
Certifié exécutoire par (1) Le Président , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A 21400 CHATILLON S/SEINE, le

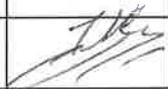
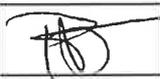
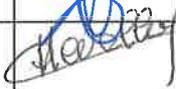
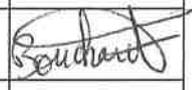
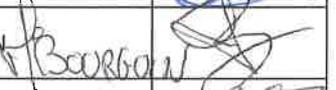
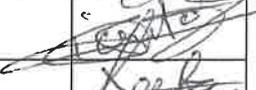
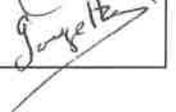
AIGNAY LE DUC	Frédéric BOURDENET		BOUDREVILLE	Gilles BOITEUX	
AISEY SUR SEINE	Gérard EME		BOUIX	Fabienne MATHIEU	
AMPILLY LES BORDES	Luc BABOUILARD		BREMUR ET VAUROIS	Gérard MALNOURY	
AMPILLY LE SEC	René REGNAULT		BRION SUR OURCE	Georges MORIN	
AUTRICOURT	Isabelle ROUMIER		BUNCEY	Christian BORNOT	
BAIGNEUX LES JUIFS	Didier ROBIN		BURE LES TEMPLIERS	Jean-Charles COLOMBO	
BALOT	Cédric GHEERAERT		BUSSEAUT	Didier BREDIN	
BEAULIEU	Laurence TOULOUSE		BUXEROLLES	Jeanne COLOMBET	
BEAUNOTTE	Michaël CAPLET		CERILLY	Christophe PINEL	
BELAN SUR OURCE	Thierry NAUDINOT		CHAMBAIN	Franck MOILLERON	
BELLENOD SUR SEINE	Valérie BOUCHARD		CHAMESSON	François RIOTTE	
BENEUVRE	Alain GALLIMARD		CHANNAY	Hubert COLLIN	
BILLY LES CHANCEAUX	Agnès BONFILS		CHARREY SUR SEINE	Fernando GONZALEZ	
BISSEY LA COTE	Jean-Louis CHAUMONNOT		CHATILLON SUR SEINE	Hubert BRIGAND	
BISSEY LA PIERRE	Emmanuel DE WAELE		CHATILLON SUR SEINE	Stéphane BRULEY	

IV – ANNEXES
 ARRETE ET SIGNATURES

 IV
 D

CHATILLON SUR SEINE	Didier CAILLOUX		CHAUGEY	Violaine MONMARCHE	
CHATILLON SUR SEINE	Christian CARLI		CHAUME (LA)	Bruno MANZONI	
CHATILLON SUR SEINE	Victor CHARTON		CHAUME LES BAIGNEUX	Michel FRANCK	
CHATILLON SUR SEINE	Christine CHAUMONNOT		CHAUMONT LE BOIS	Anne BOUHELIER	
CHATILLON SUR SEINE	Pascal CHAUMONNOT		CHEMIN D'AISEY	Jean-Pierre MOIRET	
CHATILLON SUR SEINE	Aurélié COURQUEUX		COULMIER LE SEC	Lydie MARTIN	
CHATILLON SUR SEINE	Hervé DE GUILLEBON		COURBAN	Maxime VERSLYPE	
CHATILLON SUR SEINE	Valérie DEFOSSÉ		DUESME	Bernard MONGENET	
CHATILLON SUR SEINE	Françoise FLACELIERE		ECHALOT	Nicolas HOFFMANN	
CHATILLON SUR SEINE	Béatrice FOISSEY		ESSAROIS	André LIPPIELLO	
CHATILLON SUR SEINE	Sarah FRANCOIS		ETALANTE	Eric DUDOUET	
CHATILLON SUR SEINE	François GAILLARD		ETORMAY	François MOYOT	
CHATILLON SUR SEINE	Françoise GEOFFROY		ETROCHEY	Joëlle PAYOT	
CHATILLON SUR SEINE	Mathieu GROSMAIRE		FAVEROLLES LES LUCEY	Jean-François GIERA	
CHATILLON SUR SEINE	Yves LEJOUR		FONTAINES-EN-DUESMOIS	Christian DEMOINGEOT	
CHATILLON SUR SEINE	Aurore LALLEMAND		GEVROLLES	Nolwenn CLAUDON	
CHATILLON SUR SEINE	Roland LEMAIRE		GOMMEVILLE	Jean-Paul ROMMEL	
CHATILLON SUR SEINE	Séverine MARTIN		GOULLES (LES)	Denise JACQUINOT	
CHATILLON SUR SEINE	Joël MAYER		GRANCEY SUR OURCE	Roland VAN HECKE	
CHATILLON SUR SEINE	Pierrette NOIROT		GRISELLES	Laurence TERRILLON	
CHATILLON SUR SEINE	Géraldine PERRAUDIN		GURGY LA VILLE	Katia SULLEROT	
CHATILLON SUR SEINE	Laurence PIANETTI		GURGY-LE-CHÂTEAU	Lou BOMMIER	
CHATILLON SUR SEINE	Colette ROUSSEL		JOURS-LES-BAIGNEUX	Thierry AUBRY	
CHATILLON SUR SEINE	Romain SILVESTRE		LAIGNES	Jean-Michel ANTONI	
CHATILLON SUR SEINE	Audrey VERSTRAETE		LAIGNES	Jean-Claude THOMAS	
CHATILLON SUR SEINE	Jérôme VEZIN		LAIGNES	Jean-Michel MARS	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURESIV
D

LARREY	Bernard SOUPAULT		POINCON-LES-LARREY	Patrice CHODAT	
LEUGLAY	Frédéric NAUDET		POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE	François POUHIN	
LIGNEROLLES	François LEBLOND		POTHIERES	Jean-Pierre SCHAEFFER	
LOUESME	Alain DOSSO		PRUSLY SUR OURCE	Alain VERPY	
LUCEY	Alain TREXON		PUITS	Benoît DE VALOUS	
MAGNY LAMBERT	Raphaëlle VAUTRIN		QUEMIGNY SUR SEINE	Philippe LECOEUR	
MAISEY LE DUC	Eric TILQUIN		RECEY SUR OURCE	Laurent SCHEMBRI	
MARCENAY	Didier BAPT		RIEL LES EAUX	Marc STIVALET	
MASSINGY	Jérémie BRIGAND		ROCHEFORT SUR BREVON	Christian CHALIER	
MAUVILLY	Henri CHEVALLIER		ST BROING LES MOINES	Freddy CHEVALIER	
MENESBLE	Dominique CLAUDON		STE COLOMBE SUR SEINE	Cyril MAYER	
MEULSON	Séverine GOUSTIAUX		STE COLOMBE SUR SEINE	Marie-Hélène THIERY	
MINOT	Frédérique VOIZEUX		STE COLOMBE SUR SEINE	Jean-Michel GUIRADO	
MOITRON	Maud LACHOUETTE		STE COLOMBE SUR SEINE	Yann REMY	
MOLESME	Jacques LAZZAROTTI		ST GERMAIN LE ROCHEUX	Clémence LEGENDRE	
MONTIGNY SUR AUBE	Philippe CHARDON		ST MARC SUR SEINE	Vincent CHAUVOT	
MONTLIOT ET COURCELLES	Hubert FLEUROT		SAVOISY	Denis SALOMON	
MONTMOYEN	Eric RAMOUSSE		SEMOND	Florence BOUCHARD	
MOSSON	Grégory HANUSZEK		TERREFONDREE	Baptiste BONGARD	
NICEY	Philippe HUGOT		THOIRES	Hubert MIGNARD	
NOD SUR SEINE	Dominique BAYEN		VANNAIRE	Stéphane ROUSSEL	
NOIRON SUR SEINE	Florent CHODAT		VANVEY	Philippe VINCENT	
OBTREE	Philippe LEFEBVRE		VERTAULT	Jérôme KUHN	
OIGNY	Olivier PERRAUDIN		VEUXHAULLES SUR AUBE	Christophe VIARDOT	
ORIGNY SUR SEINE	Patrice BAUDRY		VILLAINES EN DUESMOIS	Claude FONTAINE	
ORRET	Guillaume BEUGNOT		VILLEDIEU	Patrick GOUYETTE	



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

VILLERS PATRAS Agnès CHAUMONNOT		VIX	Bénigne SCORDEL	
VILLIERS LE DUC Nicolas SCHMIT		VOULAINES LES TEMPLIERS	Marcel VERNEVAUT	
VILLOTTE SUR OUR Christophe FOUILLAND				



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 139

Nombre de membres présents : 89

Nombre de suffrages exprimés : 103

VOTES :

Pour : 103

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 20/06/2023

Présenté par Le Président (1),
 A 21400 CHATILLON S/SEINE, le 26/06/2023



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A 21400 CHATILLON S/SEINE, le 26/06/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

--	--

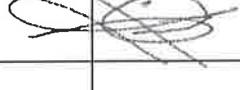
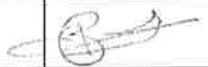
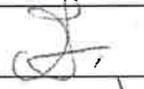
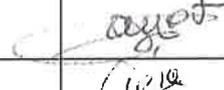
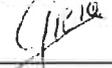
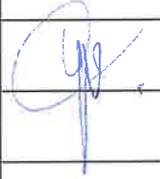
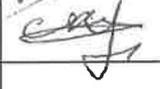
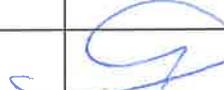
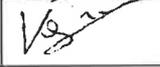
Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A 21400 CHATILLON S/SEINE, le

AIGNAY LE DUC	Frédéric BOURDENET		BOUDREVILLE	Gilles BOITEUX	
AISEY SUR SEINE	Gérard EME		BOUIX	Fabienne MATHIEU	
AMPILLY LES BORDES	Luc BABOILLARD		BREMUR ET VAUROIS	Gérard MALNOURY	
AMPILLY LE SEC	René REGNAULT		BRION SUR OURCE	Georges MORIN	
AUTRICOURT	Isabelle ROUMIER		BUNCEY	Christian BORNOT	
BAIGNEUX LES JUIFS	Didier ROBIN		BURE LES TEMPLIERS	Jean-Charles COLOMBO	
BALOT	Cédric GHEERAERT		BUSSEAUT	Didier BREDIN	
BEAULIEU	Laurence TOULOUSE		BUXEROLLES	Jeanne COLOMBET	
BEAUNOTTE	Michaël CAPLET		CERILLY	Christophe PINEL	
BELAN SUR OURCE	Thierry NAUDINOT		CHAMBAIN	Franck MOILLERON	
BELLENOD SUR SEINE	Valérie BOUCHARD		CHAMESSON	François RIOTTE	
BENEUVRE	Alain GALLIMARD		CHANNAY	Hubert COLLIN	
BILLY LES CHANCEAUX	Agnès BONFILS		CHARREY SUR SEINE	Fernando GONZALEZ	
BISSEY LA COTE	Jean-Louis CHAUMONNOT		CHATILLON SUR SEINE	Hubert BRIGAND	
BISSEY LA PIERRE	Emmanuel DE WAELE		CHATILLON SUR SEINE	Stéphane BRULEY	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

V

A

CHATILLON SUR SEINE	Didier CAILLOUX		CHAUGEY	Violaine MONMARCHE	
CHATILLON SUR SEINE	Christian CARLI		CHAUME (LA)	Bruno MANZONI	
CHATILLON SUR SEINE	Victor CHARTON		CHAUME LES BAIGNEUX	Michel FRANCK	
CHATILLON SUR SEINE	Christine CHAUMONNOT		CHAUMONT LE BOIS	Anne BOUHELIER	
CHATILLON SUR SEINE	Pascal CHAUMONNOT		CHEMIN D'AISEY	Jean-Pierre MOIRET	
CHATILLON SUR SEINE	Aurélié COURQUEUX		COULMIER LE SEC	Lydie MARTIN	
CHATILLON SUR SEINE	Hervé DE GUILLEBON		COURBAN	Maxime VERSLYPE	
CHATILLON SUR SEINE	Valérie DEFOSSE		DUESME	Bernard MONGENET	
CHATILLON SUR SEINE	Françoise FLACELIERE		ECHALOT	Nicolas HOFFMANN	
CHATILLON SUR SEINE	Béatrice FOISSEY		ESSAROIS	André LIPPIELLO	
CHATILLON SUR SEINE	Sarah FRANCOIS		ETALANTE	Eric DUDOUET	
CHATILLON SUR SEINE	François GAILLARD		ETORMAY	François MOYOT	
CHATILLON SUR SEINE	Françoise GEOFFROY		ETROCHEY	Joëlle PAYOT	
CHATILLON SUR SEINE	Mathieu GROSMAIRE		FAVEROLLES LES LUCEY	Jean-François GIERA	
CHATILLON SUR SEINE	Yves LEJOUR		FONTAINES-EN-DUESMOIS	Christian DEMOINGEOT	
CHATILLON SUR SEINE	Aurore LALLEMAND		GEVROLLES	Nolwenn CLAUDON	
CHATILLON SUR SEINE	Roland LEMAIRE		GOMMEVILLE	Jean-Paul ROMMEL	
CHATILLON SUR SEINE	Séverine MARTIN		GOULLES (LES)	Denise JACQUINOT	
CHATILLON SUR SEINE	Joël MAYER		GRANCEY SUR OURCE	Roland VAN HECKE	
CHATILLON SUR SEINE	Pierrette NOIROT		GRISELLES	Laurence TERRILLON	
CHATILLON SUR SEINE	Géraldine PERRAUDIN		GURGY LA VILLE	Katia SULLEROT	
CHATILLON SUR SEINE	Laurence PIANETTI		GURGY-LE-CHÂTEAU	Lou BOMMIER	
CHATILLON SUR SEINE	Colette ROUSSEL		JOURS-LES-BAIGNEUX	Thierry AUBRY	
CHATILLON SUR SEINE	Romain SILVESTRE		LAIGNES	Jean-Michel ANTONI	
CHATILLON SUR SEINE	Audrey VERSTRAETE		LAIGNES	Jean-Claude THOMAS	
CHATILLON SUR SEINE	Jérôme VEZIN		LAIGNES	Jean-Michel MARS	

V – ARRETE ET SIGNATURES

V

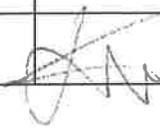
ARRETE ET SIGNATURES

A

LARREY	Bernard SOUPAULT		POINCON-LES-LARREY	Patrice CHODAT	
LEUGLAY	Frédéric NAUDET		POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE	François POUHIN	
LIGNEROLLES	François LEBLOND		POTHIERES	Jean-Pierre SCHAEFFER	
LOUESME	Alain DOSSO		PRUSLY SUR OURCE	Alain VERPY	
LUCEY	Alain TREXON		PUITS	Benoît DE VALÓUS	
MAGNY LAMBERT	Raphaëlle VAUTRIN		QUEMIGNY SUR SEINE	Philippe LECOEUR	
MAISEY LE DUC	Eric TILQUIN		RECEY SUR OURCE	Laurent SCHEMBRI	
MARCENAY	Didier BAPT		RIEL LES EAUX	Marc STIVALET	
MASSINGY	Jérémie BRIGAND		ROCHEFORT SUR BREVON	Christian CHALIER	
MAUVILLY	Henri CHEVALLIER		ST BROING LES MOINES	Freddy CHEVALIER	
MENESBLE	Dominique CLAUDON		STE COLOMBE SUR SEINE	Cyril MAYER	
MEULSON	Séverine GOUSTIAUX		STE COLOMBE SUR SEINE	Marie-Hélène THIERY	
MINOT	Frédérique VOIZEUX		STE COLOMBE SUR SEINE	Jean-Michel GUIRADO	
MOITRON	Maud LACHOUETTE		STE COLOMBE SUR SEINE	Yann REMY	
MOLESME	Jacques LAZZAROTTI		ST GERMAIN LE ROCHEUX	Clémence LEGENDRE	
MONTIGNY SUR AUBE	Philippe CHARDON		ST MARC SUR SEINE	Vincent CHAUVOT	
MONTLIOT ET COURCELLES	Hubert FLEUROT		SAVOISY	Denis SALOMON	
MONTMOYEN	Eric RAMOUSSE		SEMOND	Florence BOUCHARD	
MOSSON	Grégory HANUSZEK		TERREFONDREE	Baptiste BONGARD	
NICEY	Philippe HUGOT		THOIRES	Hubert MIGNARD	
NOD SUR SEINE	Dominique BAYEN		VANNAIRE	Stéphane ROUSSEL	
NOIRON SUR SEINE	Florent CHODAT		VANVEY	Philippe VINCENT	
OBTREE	Philippe LEFEBVRE		VERTAULT	Jérôme KUHN	
OIGNY	Olivier PERRAUDIN		VEUXHAULLES SUR AUBE	Christophe VIARDOT	
ORIGNY SUR SEINE	Patrice BAUDRY		VILLAINES EN DUESMOIS	Claude FONTAINE	
ORRET	Guillaume BEUGNOT		VILLEDIEU	Patrick GOUYETTE	



V -- ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

VILLERS PATRAS Agnès CHAUMONNOT		VIX	Bénigne SCORDEL	
VILLIERS LE DUC Nicolas SCHMIT		VOULAINES LES TEMPLIERS	Marcel VERNEVAUT	
VILLOTTE SUR OUR Christophe FOUILLAND				

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 139
 Nombre de membres présents : 89
 Nombre de suffrages exprimés : 36

VOTES :
 Pour : 36
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 20/06/2023

Présenté par Le Président (1),
 A 21400 CHATILLON S/SEINE, le 26/06/2023



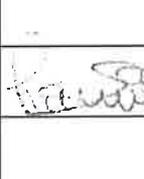
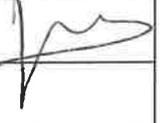
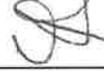
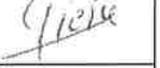
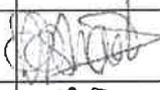
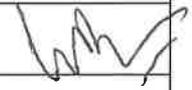
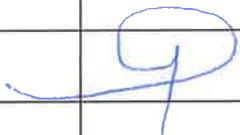
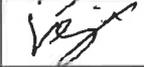
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A 21400 CHATILLON S/SEINE, le 26/06/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

--	--

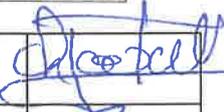
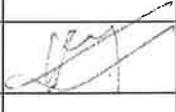
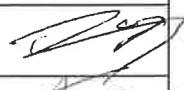
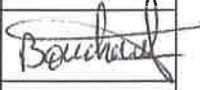
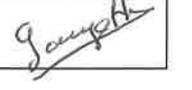
Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A 21400 CHATILLON S/SEINE, le

AIGNAY LE DUC	Frédéric BOURDENET		BOUDREVILLE	Gilles BOITEUX	
AISEY SUR SEINE	Gérard EME		BOUIX	Fabienne MATHIEU	
AMPILLY LES BORDES	Luc BABOUILARD		BREMUR ET VAUROIS	Gérard MALNOURY	
AMPILLY LE SEC	René REGNAULT		BRION SUR OURCE	Georges MORIN	
AUTRICOURT	Isabelle ROUMIER		BUNCEY	Christian BORNOT	
BAIGNEUX LES JUIFS	Didier ROBIN		BURE LES TEMPLIERS	Jean-Charles COLOMBO	
BALOT	Cédric GHEERAERT		BUSSEAUT	Didier BREDIN	
BEAULIEU	Laurence TOULOUSE		BUXEROLLES	Jeanne COLOMBET	
BEAUNOTTE	Michaël CAPLET		CERILLY	Christophe PINEL	
BELAN SUR OURCE	Thierry NAUDINOT		CHAMBAIN	Franck MOILLERON	
BELLENOD SUR SEINE	Valérie BOUCHARD		CHAMESSON	François RIOTTE	
BENEUVRE	Alain GALLIMARD		CHANNAY	Hubert COLLIN	
BILLY LES CHANCEAUX	Agnès BONFILS		CHARREY SUR SEINE	Fernando GONZALEZ	
BISSEY LA COTE	Jean-Louis CHAUMONNOT		CHATILLON SUR SEINE	Hubert BRIGAND	
BISSEY LA PIERRE	Emmanuel DE WAELE		CHATILLON SUR SEINE	Stéphane BRULEY	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURESV
A

CHATILLON SUR SEINE	Didier CAILLOUX		CHAUGEY	Violaine MONMARCHE	
CHATILLON SUR SEINE	Christian CARLI		CHAUME (LA)	Bruno MANZONI	
CHATILLON SUR SEINE	Victor CHARTON		CHAUME LES BAIGNEUX	Michel FRANCK	
CHATILLON SUR SEINE	Christine CHAUMONNOT		CHAUMONT LE BOIS	Anne BOUHELIER	
CHATILLON SUR SEINE	Pascal CHAUMONNOT		CHEMIN D'AISEY	Jean-Pierre MOIRET	
CHATILLON SUR SEINE	Aurélié COURQUEUX		COULMIER LE SEC	Lydie MARTIN	
CHATILLON SUR SEINE	Hervé DE GUILLEBON		COURBAN	Maxime VERSLYPE	
CHATILLON SUR SEINE	Valérie DEFOSSE		DUESME	Bernard MONGENET	
CHATILLON SUR SEINE	Françoise FLACELIERE		ECHALOT	Nicolas HOFFMANN	
CHATILLON SUR SEINE	Béatrice FOISSEY		ESSAROIS	André LIPPIELLO	
CHATILLON SUR SEINE	Sarah FRANCOIS		ETALANTE	Eric DUDOUET	
CHATILLON SUR SEINE	François GAILLARD		ETORMAY	François MOYOT	
CHATILLON SUR SEINE	Françoise GEOFFROY		ETROCHEY	Joëlle PAYOT	
CHATILLON SUR SEINE	Mathieu GROSMAIRE		FAVEROLLES LES LUCEY	Jean-François GIERA	
CHATILLON SUR SEINE	Yves LEJOUR		FONTAINES-EN-DUESMOIS	Christian DEMOINGEOT	
CHATILLON SUR SEINE	Aurore LALLEMAND		GEVROLLES	Nolwenn CLAUDON	
CHATILLON SUR SEINE	Roland LEMAIRE		GOMMEVILLE	Jean-Paul ROMMEL	
CHATILLON SUR SEINE	Séverine MARTIN		GOULLES (LES)	Denise JACQUINOT	
CHATILLON SUR SEINE	Joël MAYER		GRANCEY SUR OURCE	Roland VAN HECKE	
CHATILLON SUR SEINE	Pierrette NOIROT		GRISELLES	Laurence TERRILLON	
CHATILLON SUR SEINE	Géraldine PERRAUDIN		GURGY LA VILLE	Katia SULLEROT	
CHATILLON SUR SEINE	Laurence PIANETTI		GURGY-LE-CHÂTEAU	Lou BOMMIER	
CHATILLON SUR SEINE	Colette ROUSSEL		JOURS-LES-BAIGNEUX	Thierry AUBRY	
CHATILLON SUR SEINE	Romain SILVESTRE		LAIGNES	Jean-Michel ANTONI	
CHATILLON SUR SEINE	Audrey VERSTRAETE		LAIGNES	Jean-Claude THOMAS	
CHATILLON SUR SEINE	Jérôme VEZIN		LAIGNES	Jean-Michel MARS	

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURESV
A

LARREY	Bernard SOUPAULT		POINCON-LES-LARREY	Patrice CHODAT	
LEUGLAY	Frédéric NAUDET		POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE	François POUHIN	
LIGNEROLLES	François LEBLOND		POTHIERES	Jean-Pierre SCHAEFFER	
LOUESME	Alain DOSSO		PRUSLY SUR OURCE	Alain VERPY	
LUCEY	Alain TREXON		PUITS	Benoît DE VALOUS	
MAGNY LAMBERT	Raphaëlle VAUTRIN		QUEMIGNY SUR SEINE	Philippe LECOEUR	
MAISEY LE DUC	Eric TILQUIN		RECEY SUR OURCE	Laurent SCHEMBRI	
MARCENAY	Didier BAPT		RIEL LES EAUX	Marc STIVALET	
MASSINGY	Jérémie BRIGAND		ROCHEFORT SUR BREVON	Christian CHALIER	
MAUVILLY	Henri CHEVALLIER		ST BROING LES MOINES	Freddy CHEVALIER	
MENESBLE	Dominique CLAUDON		STE COLOMBE SUR SEINE	Cyril MAYER	
MEULSON	Séverine GOUSTIAUX		STE COLOMBE SUR SEINE	Marie-Hélène THIERY	
MINOT	Frédérique VOIZEUX		STE COLOMBE SUR SEINE	Jean-Michel GUIRADO	
MOITRON	Maud LACHOUETTE		STE COLOMBE SUR SEINE	Yann REMY	
MOLESME	Jacques LAZZAROTTI		ST GERMAIN LE ROCHEUX	Clémence LEGENDRE	
MONTIGNY SUR AUBE	Philippe CHARDON		ST MARC SUR SEINE	Vincent CHAUVOT	
MONTLIOT ET COURCELLES	Hubert FLEUROT		SAVOISY	Denis SALOMON	
MONTMOYEN	Eric RAMOUSSE		SEMOND	Florence BOUCHARD	
MOSSON	Grégory HANUSZEK		TERREFONDREE	Baptiste BONGARD	
NICEY	Philippe HUGOT		THOIRES	Hubert MIGNARD	
NOD SUR SEINE	Dominique BAYEN		VANNAIRE	Stéphane ROUSSEL	
NOIRON SUR SEINE	Florent CHODAT		VANVEY	Philippe VINCENT	
OBTREE	Philippe LEFEBVRE		VERTAULT	Jérôme KUHN	
OIGNY	Olivier PERRAUDIN		VEUXHAULLES SUR AUBE	Christophe VIARDOT	
ORIGNY SUR SEINE	Patrice BAUDRY		VILLAINES EN DUESMOIS	Claude FONTAINE	
ORRET	Guillaume BEUGNOT		VILLEDIEU	Patrick GOUYETTE	



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

VILLERS PATRAS Agnès CHAUMONNOT		VIX	Bénigne SCORDEL	
VILLIERS LE DUC Nicolas SCHMIT		VOULAINES LES TEMPLIERS	Marcel VERNEVAUT	
VILLOTTE SUR OUR Christophe FOUILLAND				



leo lagrange

BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE 2022

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- BAIGNEUX-LES-JUIFS
- CHÂTILLON-SUR-SEINE
- SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE
- RECEY-SUR-OURCE



SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION DU SERVICE DÉLÉGUÉ	3
1.1	Présentation du rapport	3
1.2	Caractéristiques du contrat	3
1.3	Le service	3
1.4	Types d'accueil	4
1.5	Les ressources humaines affectées au service	4
1.6	Les moyens matériels utilisés	7
1.7	Les contrats de maintenance	14
2	LES INDICATEURS D'EXPLOITATION	14
2.1	Règlement de fonctionnement	14
2.2	Types d'accueil	14
2.3	Présentation synthétique d'exploitation	15
2.4	Fermetures annuelles en 2022	16
2.5	La tarification	16
2.6	Reflet de l'activité	18
2.7	Faits marquants de l'année	20
2.8	Les axes de projets développés en 2022	23
3	LES INDICATEURS DE QUALITÉ DU SERVICE	25
4	LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION	26
4.1	Méthodes et éléments de calcul	26
4.2	Éléments du compte de résultat	26
5	DOCUMENTS ANNEXES	28
5.1	Le compte de résultat	28
5.2	Les immobilisations	29
5.3	Le projet d'établissement	30
5.4	Les avis PMI	31
5.5	Les tableaux de suivi des maintenances	32

1 PRÉSENTATION DU SERVICE DÉLÉGUÉ

1.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT

Ce présent rapport a été rédigé par les directrices des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, en collaboration avec la Déléguee territoriale Petite enfance.

Il couvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les quatre EAJE gérés sont les suivants :

- 1) *La crèche de Baigneux-les-Juifs*
- 2) *La crèche de Châtillon-sur-Seine*
- 3) *La micro-crèche de Recey-sur-Ource*
- 4) *La micro-crèche de Sainte-Colombe-sur-Seine*

1.2 CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Suite à l'appel d'offre, dans le cadre de sa compétence Petite Enfance et par décision du conseil communautaire, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a fait le choix de confier la gestion et l'exploitation des quatre EAJE du territoire à la SAS Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne-Franche-Comté.

Un contrat de Délégation de Service Public a été signé pour cinq ans, soit pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2023.

1.3 LE SERVICE

➔ LES CRÈCHES

La crèche les « *Les P'tits Filous* » est situé sur la commune de Baigneux-les-Juifs (environ 270 habitants). Elle est implantée dans un bâtiment neuf depuis le 1^{er} janvier 2022. La capacité d'accueil a augmenté à cette date avec un fonctionnement 5 jours par semaine, pour 14 enfants.

La crèche « *La Capucine* » est intégré au sein du Pôle Petite Enfance Communautaire (constitué de la crèche et du Relais Petite Enfance Communautaire) situé sur la commune de Châtillon-sur-Seine. L'implantation centralisée de cette structure permet une parfaite accessibilité aux usagers.

➔ LES MICRO-CRÈCHES

Les deux micro-crèches sont implantées respectivement au cœur des communes de Sainte-Colombe-sur-Seine (environ 900 habitants) faisant partie du canton de Châtillon-sur-Seine, et de Recey-sur-Ource (environ 400 habitants) canton de Recey-sur-Ource.

Un espace extérieur est attaché à chacune des deux structures.

Les deux établissements présentent une superficie d'une centaine de mètres carrés, chacun pour une capacité d'accueil respective de 10 places (*conformément à l'agrément de la Protection Maternelle Infantile obtenu par le Conseil Départemental de Côte d'Or en fin d'année 2010, pour l'accueil de 10 jeunes enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans*).

1.4 TYPES D'ACCUEIL

● L'accueil régulier

Cet accueil concerne les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans sur la base d'un contrat établi entre le gestionnaire et la famille. Le contrat d'accueil régulier est validé par la commission d'admission des places dirigée par la Communauté de communes.

L'accueil régulier représente la capacité de l'établissement en matière de réservation. Il précise les jours et heures d'accueil

● L'accueil occasionnel

Il répond aux besoins ponctuels des familles. Il concerne l'accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans. Il est toutefois assujéti à la disponibilité de la structure, et nécessite une période d'adaptation de l'enfant dans la structure. La tarification est établie en fonction des heures réservées.

● L'accueil d'urgence

Les cas présentant un caractère d'urgence sont étudiés par la direction et par la Communauté de communes du Pays Châtillonnais et sont prioritaires.

● L'accueil des enfants porteurs d'un handicap ou atteints d'une maladie chronique

Celui-ci est favorisé dans la mesure où les moyens humains seront suffisants.

1.5 LES RESSOURCES HUMAINES AFFECTÉES AU SERVICE

1.5.1 ORGANIGRAMME DU PERSONNEL DU DÉLÉGATAIRE

Les salariés dépendent de la Convention collective nationale ECLAT et sont sous l'autorité de la Délégué Territoriale Petite Enfance.

1) Baigneux-les-Juifs "Les P'tits Filous"

Intitulé du poste	ETP
Directrice (Éducatrice Jeunes Enfants) - CDI	1 (dont 0.50 à l'encadrement)
Auxiliaires de puériculture - CDI	1.85
Auxiliaire de puériculture volante sur 4 structures -CDI	0.25
Animatrice PE -CDI	1.70
Agent d'entretien/Restauration - CDI	0.71
TOTAL ETP sans volante	5.26
TOTAL ETP à l'encadrement sans volante car présence ponctuelle	4.05

Les mouvements de l'année 2022 :

Suite à la modification d'agrément de la structure, nous avons opéré :

- une augmentation du temps de travail des salariés en poste ;
- au recrutement en CDI d'une animatrice PE à 24.75heures hebdomadaires.

2) Châtillon-sur-Seine "La Capucine"

Intitulé du poste	ETP
Directrice CDI	0.91
Educatrice de jeunes enfant CDI	0.70
Auxiliaire de puériculture - CDI	entre 1.70 et 2.70
Animatrice PE – CDI	3.39
Animatrice PE –CDD	Temps variable selon besoin De remplacement
Agent d'entretien - CDI	1
Auxiliaire de puériculture volante sur 4 structures -CDI	0.25
TOTAL ETP	7.95
TOTAL ETP à l'encadrement	Entre 6.25 et 6.62 ETP

Les mouvements de l'année 2022

- Départ de la directrice en octobre 2022 – remplacée
- Absence de l'EJE depuis le mois de mai 2023 : remplacée par une auxiliaire de puériculture.
- Recrutements ponctuels d'animatrices Petite enfance pour palier à l'absentéisme

3) Recey-sur-Ource

Intitulé du poste	ETP
Directrice (Éducatrice Jeunes Enfants) - CDI	1 (dont 0.5 encadrement)
Auxiliaire de puériculture - CDI	0
Animatrice PE CDI	2.75
Agent d'entretien - CDI	0.29
Auxiliaire de puériculture volante sur 4 structures -CDI	0.25
TOTAL ETP	4.04
TOTAL ETP à l'encadrement sans volante	3.25

4) *Sainte-Colombe-sur-Seine*

Intitulé du poste	ETP
Directrice (Éducatrice Jeunes Enfants) - CDI	1 (dont 0.5 encadrement)
Auxiliaire de puériculture - CDI	0
Animatrice PE CDI	2.85
Agent d'entretien - CDI	0
TOTAL ETP	3.85
TOTAL ETP à l'encadrement	3.26

- Aucun mouvement de personnel en 2022

Postes mutualisés :

En novembre 2018, une auxiliaire de puériculture diplômée a été recrutée en CDI à temps plein, afin d'intervenir sur l'ensemble des quatre structures pour pallier les diverses absences de personnel et renforcer les équipes ponctuellement.

Depuis septembre 2018, un médecin référent intervient dans les quatre structures ; il est RSAI (Référent santé et accueil inclusif).

Depuis 2020, une psychologue accompagne les équipes dans le cadre de l'analyse des pratiques.

1.5.2 CONDITIONS DE TRAVAIL

La convention collective nationale ECLAT est appliquée sur l'ensemble des structures.

Les professionnels travaillent sur la base hebdomadaire de 35 heures, avec une modulation possible du temps de travail. Les normes de sécurité sont respectées.

L'aménagement des espaces est réfléchi et organisé de manière à répondre aux besoins d'ergonomie, de sécurité des personnels.

1.5.3 FORMATION DU PERSONNEL

La SAS Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne-Franche-Comté propose un complément de formation professionnelle aux salariés, afin qu'ils puissent acquérir un niveau de qualification permettant d'accueillir le public dans les meilleures conditions.

Chaque année, un plan de formation est mis en place, faisant suite aux entretiens annuels menés par les directeurs et directrices de sites dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Formations réalisées en 2022

	Baigneux les Juifs	Chatillon sur seine	Ste Colombe	Recey sur Ource
Nb de formation réalisées	5	2	5	5
Nb de bénéficiaires du site	5	10	5	4

Des séances d'analyse de pratique sont proposées à l'ensemble des équipes et aux directrices.

1.5.4 L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

	Baigneux les Juifs	Chatillon sur seine	Ste Colombe	Recey sur Ource
Nb de stagiaires accueillis	5	4	6 Dont 2 stages longs	4
Dont étudiant Auxiliaire de Puériculture	0	0	0	
Dont étudiant EJE	0	0	0	
Dont étudiant CAP AEPE	2	1	1	3
Autre	3	3	5 (service à la personne, collègue)	1 (Duo Day, ESAT)

A Baigneux, à noter l'accueil d'un jeune homme de 17 ans dans le cadre du SNU (Service National Universel) qui devait effectuer une mission d'intérêt général d'une durée de 84h (aide à l'emménagement, montage des meubles livrés...)

1.6 LES MOYENS MATÉRIELS UTILISÉS

1.6.1 L'ÉQUIPEMENT

Pour les 2 micro-crèches, les équipements ont été mis en service pour la première fois le 13 décembre 2010. Les bâtiments ont été rénovés par la Communauté de communes du Pays Châtillonnais, en conformité avec la législation relative à l'accueil des jeunes enfants.

Pour la crèche « La Capucine », les équipements ont été mis en service pour la première fois le 1^{er} septembre 2015. Ce nouveau bâtiment a été financé par la Communauté de communes du Pays Châtillonnais, en conformité avec la législation relative à l'accueil des jeunes enfants.

À l'ouverture, le mobilier de base est entièrement neuf et fourni par la Communauté de communes du Pays Châtillonnais. L'équipe de « *La Capucine* » a rapporté de l'ancienne structure tous les jouets et caisses de jeux qu'elle possédait.

Concernant le site de Baigneux-les-Juifs, la Communauté de communes a mené un projet de construction d'un nouveau bâtiment. Les travaux ont débuté en décembre 2019, l'ouverture a eu lieu le 3 /01/2022.

Une partie du mobilier a pu être déménagé de l'ancienne structure, la CCPC a financé certains équipements complémentaires et une aide financière accordée par la CAF a permis l'achat de matériels plus ciblés (ergonomique notamment).

1.6.2 LES LOCAUX

1) *Baigneux-les-Juifs*

Le multi-accueil « *Les P'tits Filous* », est depuis Janvier 2022 situé Rue du Capitaine Jean-Bernard Bossu 21450 BAIGNEUX LES JUIFS, dans un bâtiment neuf d'une surface totale de 260m² environ (accessible PMR).

Les locaux sont composés :

- D'un sas d'entrée incluant le local poussettes ;
- D'un hall d'entrée ;
- D'une tisanerie (salle de réunions et de pause pour le personnel) ;
- D'un local technique ;
- D'un bureau de direction ;
- De sanitaires PMR adultes (accessible aux usagers et aux professionnels) ;
- D'un espace réservé au personnel comprenant : un vestiaire hommes, un vestiaire femmes, un local ménage, une buanderie ;
- D'un espace enfants incluant la pièce de vie principale, la biberonnerie et l'espace repas/goûters ;
- D'une salle de bains pour les changes quotidiens et le passage aux toilettes des enfants ;
- De 2 dortoirs enfants (accessibles par un sas) ;
- D'un local rangement et d'un local pour le stockage des couches ;
- D'un office propre équipé pour la réchauffe des repas livrés en liaison froide ;
- D'un office sale pour effectuer la plonge ;
- D'un local poubelles ;
- D'une cour extérieure de 83 m² dotée d'une structure de motricité accessible à partir de 6 mois et d'un local rangement pour les roulants.

2) Châtillon-sur-Seine

En 2015, ouverture du multi-accueil « *La Capucine* », situé au Pôle Petite Enfance - 5 Rue de la Forgeotte - 21400 Châtillon-sur-Seine.

Les locaux, d'une surface totale de 599 m², réunissent le multi-accueil (surface de 327,49 m²), le Relais Petite Enfance (surface de 70,12m²) et les espaces communs (surface de 201,38 m²).

Ils sont composés :

- D'un hall d'entrée ;
- D'un local pour poussettes ;
- Du bureau de la directrice ;
- Du bureau du médecin ;
- D'une salle de restauration ;
- D'une cuisine équipée pour la réchauffe des plats ;
- D'une pièce pour faire la vaisselle ;
- D'une salle mutualisée avec le Relais Petite Enfance (salle où les enfants et le personnel se retrouvent le matin jusqu'à 9h00, et le soir, à partir de 17h00) ;
- De deux sections (section 10 places et une de 15 places), chacune composée d'une salle de vie, de deux dortoirs, d'une salle de change ;
- D'une salle du personnel, utilisée également pour les réunions ;
- De deux vestiaires (un vestiaire pour les hommes et un pour les femmes) ;
- D'une buanderie ;
- D'un espace de stockage ;
- D'une cour extérieure avec un local pour ranger les vélos.
- D'une salle des cinq sens (depuis décembre 2022)

3) Recey-sur-Ource

En 2010, la micro-crèche de Recey-sur-Ource, située Impasse Amélia - 21290 Recey-sur-Ource, ouvre ses portes.

Les locaux sont composés :

- D'un hall d'accueil ;
- D'un bureau ;
- D'une grande salle de vie ;
- D'un espace sanitaire ;
- D'un dortoir ;
- D'un local « buanderie » ;
- D'un très petit espace pour le personnel (avec des casiers individuels fermant à clef) ;
- D'un espace extérieur composé d'une cour intérieure et d'un pré attenant à la propriété ; (un projet de réaménagement du pré est engagé afin que les enfants y aient de nouveaux accès)

4) *Sainte-Colombe-sur-Seine*

En 2010, la micro-crèche de Sainte-Colombe-sur-Seine située « *La Soufflerie* » CIDEX 3 - 21400 Sainte-Colombe-sur-Seine, ouvre ses portes.

Les locaux sont composés :

- D'un hall d'accueil ;
- D'un bureau ;
- D'un espace de vie, scindé en deux parties distinctes séparées par une cloison ;
- D'un espace pour les bébés, avec un parc ;
- D'un espace d'accueil pour les enfants plus grands ;
- D'un espace sanitaire ;
- D'une petite cuisine équipée (réchauffage) ;
- D'un espace « *repas* », distinct mais accolé à la cuisine ;
- D'un dortoir ;
- D'un local « buanderie » ;
- D'un espace pour le personnel (casiers) ;

1.6.3 LES INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX REALISES

1) *Baigneux-les-Juifs*

Investissements Léo Lagrange

- Achat de matériels ergonomiques pour les salariées (fauteuil allaitement, chaises au sol).
- Achat d'un parc à destination des bébés.
- Achat de tapis et de modules de motricité (toboggan...).
- Achat de jeux symboliques (coin cuisine).

Investissements CCPC

- Achat de mobilier pour le bureau de direction (bureau + caisson roulant, fauteuils).
- Mobilier divers pour aménager le hall d'accueil.
- Achat de 7 casiers pour les vestiaires femmes/ hommes.
- Achat de mobilier pour aménager la salle de réunions/pause du personnel (table+ chaises).
- Achat de mobilier pour aménager la biberonnerie.

Travaux / entretien réalisés par la collectivité

- Bâtiment non raccordé à France Télécom (0 internet/0 téléphone fixe) : Problème solutionné juin 2022.
- Aménagement de tous les locaux de rangement avec des étagères adaptées.
- Installations de 6 extincteurs (2XEP6 ;3XNc2 ;1xEP6AA) exigée par l'inspection PMI.
- Changement de la robinetterie de l'office propre/sale (suite à un prélèvement d'eau effectué par l'ARS indiquant la présence anormale de Nickel).
- Changement du toboggan sur la structure de motricité extérieure installée en février 2022 (cassé à certains endroits au bout de 2 mois d'utilisation).
- Changement de la barre de porte d'entrée principale qui se dévissait régulièrement et devenait dangereuse pour les usagers.
- Déblocage d'un volet roulant électrique qui ne fonctionnait plus.
- Installation du logo de la CCPC + nom de la structure sur la façade pour avoir une bonne visibilité du service.

Travaux / entretien réalisés par Léo Lagrange

- Installation d'une protection d'angle de mur dans le hall d'accueil exigée par l'inspection PMI.
- Changement de la serrure de la porte d'accès aux vestiaires "femmes ».
- Changement du joint du four de réchauffe office propre car défectueux.

2) *Chatillon sur seine*

Investissements Léo Lagrange

- 2 tabourets pour adultes sur roulettes.
- Un parc pour les enfants.
- Une cabane d'intérieure.
- 2 Lampes d'ambiances.
- 2 lit à barreaux pliants.
- 5 lits couchettes.
- 2 escabeaux enfants.
- 2 enceintes Bluetooth.

3) *Recey sur Ource*

Investissements Léo Lagrange

- Sèche-linge
- Lave-vaisselle
- Imprimante
- Baby phone
- Meuble dinette enfant
- Aspirateur

Travaux / entretien réalisés par Léo Lagrange

- Réparation chauffe-eau (résistance + autre).
- Réparation + désinfection VMC.
- Réparation 2wc enfants+ 1 wc adulte.
- Réparation robinet cuisine.
- Vidange fosse septique.

4) *Sainte Colombe sur Seine*

Investissements Léo lagrange

- Tabouret à roulettes pour la salle de repas.
- Tapis modulables pour les enfants.
- Imprimante.

Travaux réalisés par Léo Lagrange

- *Pose de 2 étagères dans la salle de vie.*
- *réparation WC enfants.*
- *Installation d'un verrou sur une porte (en cas de confinement).*
- *Réparation de la porte d'entrée et mise aux normes avec serrure 3 points.*
- *Remplacement de la sonnette et du visiophone.*

1.6.4 LES INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX A PREVOIR

1) *Baigneux-les-Juifs*

Investissements souhaités Léo Lagrange

- Achat d'une armoire de rangement fermant à clé pour le bureau de direction.
- Remplacement du matériel informatique du bureau (PC fixe + imprimante + destructeur de documents).
- Achat d'un meuble pour ranger couvertures, gigoteuses et draps housse.
- Renouvellement du linge enfants (couvertures, gigoteuses et bavoirs).
- Achat d'une tenue complète pour l'agent de restauration (veste +pantalon+ chaussures de sécurité).

Travaux prévus par Léo Lagrange

- Changement de la serrure de la porte d'entrée principale (en cours devis validé).
- Changement de 3 cylindres de portes (pour les pièces de confinement selon PPMS mis en place) devis en cours.
- Le robinet de l'évier de la biberonnerie est mal fixé (en attente d'un devis).
- Nettoyage et dépoussiérage des poutres et rebords du plafond cathédral de l'espace enfants + tous les plafonniers suspendus.

Travaux sollicités auprès de la collectivité

- Sécurisation ou déplacement de la borne électrique extérieure située devant la porte de livraisons (endommagée en novembre 2022 par le camion de livraison des repas).
- Réfection des murets extérieurs endommagés par le gel/dégel (+ peinture à prévoir).
- Pose d'une barrière dans la cour intérieure pour sécuriser la pompe à chaleur installée à hauteur d'enfants= problème signalé à la CCPC lors de l'état des lieux initial (un menuisier est passé le 15/04/22 pour prendre des mesures mais sans suite).
- Recoller toutes les plinthes décollées dans quasiment toutes les pièces du bâtiment.
- Pose de stores intérieurs pour les 3 portes vitrées (antipanique) de l'espace enfants pour maîtriser l'ensoleillement et la chaleur.
- Problème avec l'évacuation des eaux usés en Mai 2022 (dégât des eaux dans le vide sanitaire).
- Les plaques de métal et les joints qui recouvrent le muret du parking se décollent.
- Un toilette enfant sur les 3 installés est hors d'usage depuis juillet 2022.
- Suite au rapport Système Plus pour la vérification périodique de la structure de motricité extérieure : renforcement ou remplacement de 2 poteaux en lamellé collé (encore sous garantie car a été installée il y a moins de 12 mois ?).

2) *Chatillon sur seine*

Investissements souhaités

- Aménagement bébé pour l'extérieur.
- Changement du revêtement du sol (laisse des traces noires sur les vêtements qui ne partent pas au lavage).
- Poser un système de fermeture des portes coulissantes des armoires basses (véritable pinces doigts pour les enfants).
- Réparations des stores dans les sections et salle polyvalente ("fil de pêche) cassés par les enfants et dangereux pour eux.
- Changement des spots (allumage par présence) dont les ampoules n'existent plus.
- Pose d'étagère dans les sections pour mettre hors de portée des enfants du matériel servant aux adultes.

Travaux à prévoir

- Réparation du toit pour éviter les infiltrations d'eau.
- Réparation des dégradations murales et au plafond (moisissures des murs) dues aux dégâts des eaux.

3) *Recey sur Ource*

Investissements souhaités

- 2 Frigos
- Renouvellement du linge enfant (bavoirs, gants, couvertures...)
- Lits ergonomiques
- Nous équiperons chaque structure d'un matériel pour informatiser les pointages des enfants en 2023.

1.7 LES CONTRATS DE MAINTENANCE

Les tableaux de suivi de maintenance sont joints en annexe.

2 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

2.1 RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le règlement de fonctionnement de la structure est remis aux familles utilisatrices. Il précise les modalités de fonctionnement de la structure, les prestations d'accueil proposées, les modalités d'admission, les horaires ainsi que le mode de calcul des tarifications.

Il a été réactualisé en janvier 2022, les familles ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales en ont été informées.

- DÉLAI DE PRÉVENANCE REVU À LA BAISSÉ :
 - **1 SEMAINE AU LIEU D'UN MOIS POUR LES CONTRATS EN RÉGULIERS**
 - **24H AU LIEU DE 48H POUR LES OCCASIONNELS**
- DANS LE CAS DE MALADIE D'UNE DURÉE SUPÉRIEURE À 1 JOUR, UNE DÉDUCTION A ÉTÉ EFFECTUÉE À PARTIR DU 2ÈME JOUR (CARENCE DE 1 JOUR), SUR PRODUCTION D'UN JUSTIFICATIF MÉDICAL.

2.2 TYPES D'ACCUEIL

● L'accueil régulier

Cet accueil concerne les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans sur la base d'un contrat établi entre le gestionnaire et la famille. Le contrat d'accueil régulier est validé par la commission d'admission des places dirigée par la Communauté de Communes.

L'accueil régulier représente la capacité de l'établissement en matière de réservation. Il précise les jours et heures d'accueil

● L'accueil occasionnel

Il répond aux besoins ponctuels des familles. Il concerne l'accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans. Il est toutefois assujéti à la disponibilité de la structure, et nécessite une période d'adaptation de l'enfant dans la structure. La tarification est établie en fonction des heures réservées.

● L'accueil d'urgence

Les cas présentant un caractère d'urgence sont étudiés par la direction et par la Communauté de communes du Pays Chatillonnais sont prioritaires.

Il s'agit de situations de suspicions d'enfants en danger.

● L'accueil des enfants porteurs d'un handicap ou atteints d'une maladie chronique

Celui-ci est favorisé dans la mesure où les moyens humains seront suffisants.

2.3 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE D'EXPLOITATION

	Recey-sur-Ource	Ste-Colombe-sur-Seine	Châtillon-sur-Seine	Baigneux-les-Juifs
	10 places	10 places	25 places	14 places
Places d'urgence	1 place	1 place	2 places	1 place
Type d'accueil	Accueil permanent, occasionnel et d'urgence			
Accueil des enfants	Du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 Pour « La Capucine » à Châtillon-sur-Seine : de 7h45 à 18h15			
Période de fermeture	5 semaines par an, dont 3 semaines en août, 1 semaine entre Noël et le jour de l'an et 1 semaine aux vacances de printemps, les jours fériés, 1 journée pédagogique			
Taux d'encadrement (hors volante)	3.25 ETP	3,26 ETP	6.25 ETP	5.20 ETP
Nb de jours d'ouverture annuel	226	226	226	226

Les **modulations d'agrément** suivantes ont été validées pour l'année 2022 pour la crèche de Chatillon sur seine

- 15 places d'accueil de 7h45 à 8h30 ;
- 25 places d'accueil de 8h30 à 17h30 ;
- 12 places d'accueil de 17h30 à 18h15.

2.4 FERMETURES ANNUELLES EN 2022

	Baigneux Juifs	les Chatillon seine	sur Ste Colombe sur Seine	Recey sur Ource
Printemps	Du 25 au 29 avril	18 au 23 avril	Du 19 au 22 avril 2022	Du 25 au 29 avril 2022
Pont Ascension	27 mai	27 mai	27 mai	27 mai
Eté	Du 01 au 19 août			
Noël	Du 26 au 30 décembre 2022			
Fermetures pédagogiques	29 juillet 28 septembre	30 juillet 22 aout	22 août 28 octobre	22 août 29 septembre
Fermetures cause covid	0	0	0	0
Nb de jours accueil minimum mis en place (covid)	0	0	0	0

2.5 LA TARIFICATION

La participation financière des familles est établie à partir du barème de la Caisse Nationale d'Allocations familiales.

Le fonctionnement des micro-crèches et des crèches bénéficie d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales, appelée la Prestation de Service Unique (PSU), qui permet aux parents d'accéder à l'établissement à un coût raisonnable, prenant en considération les situations familiales et financières de chaque famille. Ce principe de tarification est le même pour l'accueil régulier et l'accueil occasionnel.

Le tarif horaire est calculé sur la base de ce barème et dépend de la composition de la famille et de ses revenus d'imposition ou de non-imposition (*justificatifs demandés lors de l'inscription*).

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, les barèmes de la CAF sont les suivants

Nombre d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	De 4 à 7 enfants	De 8 à 10 enfants
% à appliquer aux ressources mensuelles	0.0	0.0516	0.0413	0.0310	0.0206
Tarif horaire au plafond	3.71€	3.10€	2.48 €	1.86€	1.24€
Tarif horaire au plancher	0.44 €	0.37€	0.29 €	0.22 €	0.15 €

Plancher et plafond ressources pour 2022 :

- plancher est de 712.33€
- plafond est de 6 000€ par mois.

Cas particulier

Le tarif horaire pour l'accueil d'un enfant porteur de handicap (ou si l'un des enfants de la fratrie est reconnu porteur de handicap) se calcule avec le taux horaire immédiatement inférieur. Par exemple, une famille de deux enfants, dont un est handicapé, bénéficie du tarif applicable à une famille de trois enfants.

➔ MODALITÉS DE FACTURATION EN FONCTION DES TYPES D'ACCEUIL

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	URGENCE
	EN FIN DE MOIS SELON LES PLANNINGS DE RESERVATION	EN FIN DE MOIS SELON LES PRÉSENCES RÉALISÉES	EN FIN DE MOIS OU FIN D'ACCEUIL SELON LES HEURES RÉALISÉES
DELAI DE PREVENANCE POUR LES ABSENCES	7 JOURS	24H	AUCUN

➔ LES CONDITIONS DE PAIEMENT

Chaque famille reçoit une facture du mois écoulé, celle-ci doit être acquittée au 10 du mois suivant.

Les familles ont la possibilité de régler en espèces, par chèque bancaire ou postal et/ou par chèques CESU, par prélèvement ou par virement.

2.6 REFLET DE L'ACTIVITÉ

	Baigneux les Juifs	Chatillon sur Seine	Ste Colombe sur Seine	Recey sur Ource
Taux d'occupation	74.90%	70.43%	69.58%	77.54%
Nb enfants accueillis	43	79	33	24
Nb d'enfants à besoin particulier	1	1	2	2
Nb de familles sous le seuil de pauvreté	12	12	13	12
Taux d'occasionnel	8.93%	10.99%	11.21%	7.85%
Tarif horaire moyen	1.33€	1.62€	1.49€	1.30€
Taux de facturation	103.08%	105.3%	104.94%	106.98%

➡ LIEU D'HABITATION DES FAMILLES EN %

	Baigneux les Juifs	Chatillon sur Seine	Ste Colombe sur Seine	Recey sur Ource
Habitent la commune	10.81%	50.60%	45.5%	18%
Habitent la CCPC	75.68%	39.47%	54.5%	77%
Hors CCPC	13.51%	9.93%	0%	5%

LE TAUX DE FRÉQUENTATION MENSUEL

BAIGNEUX	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Taux d'occupation	74.24%	78.28%	75.45%	85.39%	88.90%	86.24%	75.89%	50.85%	62.66%	69.09%	72.86%	66.12%
HEURES FACTUREES	2401.00	2411.00	2672.50	1972.50	2738.00	2789.00	2220.50	626.50	2026.50	2234.50	2244.00	1731.00
HEURES REALISEES	2273.50	2369.50	2646.00	1884.00	2686.00	2724.50	2137.00	624.00	1970.00	2182.00	2216.00	1576.50
CHÂTILLON	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Taux d'occupation	60.46%	67.59%	80.17%	68.23%	80.70%	79.17%	65.19%	47.63%	69.02%	67.76%	70.34%	68.57%
HEURES FACTUREES	2817.50	3315.75	4522.00	2510.00	3958.50	4077.25	3037.75	817.75	3724.0	3323.50	3450.00	2858.75
HEURES REALISEES	2772.50	3263.75	4457.75	2454.25	3817.75	3671.50	2731.75	817.75	3554.75	3183.00	3150.75	2630.25
RECEY	Janv.	Fév.	.5Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Taux d'occupation	71.43%	73.20%	83.12%	82.94%	93.39%	77.81%	80.95%	75.13%	70.91%	75.30%	73.95%	71.02%
HEURES FACTUREES	1650.00	1610.00	2103.00	1368.00	2054.00	1797.00	1781.00	578.00	1638.00	1739.00	1627.00	1328.00
HEURES REALISEES	1463.00	1511.00	2003.00	1271.00	2008.00	1677.00	1633.00	521.00	1579.00	1655.00	1499.00	1195.00
SAINTE COLOMBE	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Taux d'occupation	61.49	62.02%	73.70	68.38	79.45%	75.89%	64.75%	50%	64.17%	72.49%	76.23%	73.93%
HEURES FACTUREES	1420.50	1364.50	1864.50	1203.50	1748.00	1753.00	1424.50	385.00	1553.00	1674.50	1677.00	1382.50
HEURES REALISEES	1373.50	1303.50	1784.00	1159.50	1688.50	1683.00	1304.50	385.00	1492.50	1508.00	1636.00	1310.50

Rapport du Délégué 2022 - Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

EAJE de Baigneux-les-Juifs / Chatillon-sur-Seine/ Recy-sur-Ource / Sainte-Colombe-sur-Seine
Communauté de Communes du Châtillonnais / SAS LLPE BFC

2.7 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

1) *Baigneux les juifs*

Pédagogie / partenariat

- 2 rencontres avec l'association Zen et Zoo
- ACN (formations EPI + GUE en équipe complète)
- Pluradys (formation)

Eveil culturel

- 3 sorties à la médiathèque de Châtillon sur Seine (+ prêt de livres jeunesse et participation à au défi d'automne du "bonhomme recyclé")
- 6 Séances d'éveil musical
- Invitation par la mairie de Baigneux à assister à une représentation de danse folklorique de Majorque la semaine du 14/07/2022
- Divers ateliers culinaires (notamment lors de la semaine du goût)

Aménagement des espaces de jeux

- Formation en équipe avec FM2J le 28/09/2022
- Proposition d'accueillir le RPE Itinérant au sein de la crèche en collaboration avec l'animatrice. Ces rencontres n'ont pas eu lieu faute d'assistantes maternelles disponibles.

Lien avec les familles

- 12 ateliers parents/enfants
- Visoconférence en équipe sur le thème de l'alimentation animée par une ergothérapeute spécialisée
- Proposition à toutes les familles de bénéficier d'abonnements groupés à l'Ecole des Loisirs
- Fête de l'été le 08/07/22 avec les familles en présence d'un magicien
- Concours photo pour la journée du "pull de Noël" proposé aux familles (un panier garni offert pour le gagnant)

Communication

- Application KIDIZZ (une publication par semaine)
- Voie d'affichage, flyers
- Mailings

2] Châtillon sur seine

Pédagogie / partenariat

- 2 ateliers de chant en langue étrangère.
- 4 rencontres avec l'association Zen et Zoo.
- Autres partenaires : PMI CADA CHATILLON CAMSP CSCL CHATILLON

Eveil culturel

- 4 ateliers d'arts plastiques parents/enfants à la crèche ou au CADA de Châtillon.)
- 2 Sorties à la médiathèque de Châtillon sur Seine (+ prêt de livres jeunesse) et 1 venue d'une animatrice de la médiathèque en crèche.
- Venue de deux musiciennes (professeures du conservatoire de Dijon) pour une prestation musicale avec les enfants, à qui elles ont prêté des instruments de musique ce jour-là.
- Spectacle "A quoi rêvent les méduses?" de la Compagnie En Attendant au TGB de Châtillon sur Seine. Suivi d'un atelier parents/enfants en arts plastiques sur un aspect du spectacle

Lien avec les familles

- Proposition à toutes les familles de bénéficier d'abonnements groupés à l'Ecole des Loisirs.
- Atelier crêpes avec les enfants à emporter et manger en famille.
- Fête de l'été le 06/07/22 avec les familles et le RPE

Communication

- Application KIDIZZ (une publication par semaine)
- Voie d'affichage, flyers
- Mailings

3] Ste Colombe sur Seine

Pédagogie / partenariat

- Médiathèque de Chatillon (emprunts de livres et 2 sorties sur place pour des ateliers avec Claudine)
- Piscine de Chatillon (3 sorties piscine)
- Lycées (accueil des stagiaires, participation aux jury d'examens)
- Centre Socio Culturel et de loisirs (Baby rune le 11 juin)
- MJC Ste Colombe (location minibus)
- Mme Vedovati (psychologue analyse des pratiques)
- Journal Le Chatillonnais et l'Auxois (publication d'articles)
- Différents organismes de formation
- CADA (repas partagé avec les familles du CADA et de la crèche dans le cadre du projet mixité)

Lien avec les familles

- 8 ateliers parents-enfants (carnaval, Pâques, halloween)
- 5 ateliers cuisine dont la semaine du goût)
- Sorties famille (3 SORTIES PISCINE, 2 SORTIES MEDIATHEQUE, 1 SORTIE THEATRE ANNULEE)
- Temps festifs Pâques, fête d'été, fête de Noël) et des animations diverses (babyrun avec le CSCL)
- Mise en place de prêt de jeux aux familles
- Conseil de crèche

Communication

- Publications KIDIZZ régulières
- Transmission d'information par voie orale, affichage et par SMS.

4) Recey sur Ource

Pédagogie / partenariat

- Passerelle école
- Ouverture vers l'extérieur (à destination des familles, enfant et professionnelles)
- Médiation animale

Partenaires culturels

- Bibliothèque
- Médiathèque
- École des loisirs
- Autres : école maternelle, EPHAD, RPE, Centre Social Culturel et de Loisirs, Espace solidarité Côte d'or, CAMSP
- Commerces : Superette de Recey, Pharmacie de Recey, Boulangerie de Recey

Accompagnement de l'équipe

- 3 séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles pour l'équipe
- Accompagnement d'une référente pédagogique et formatrice Léo Lagrange à destination de l'équipe.
- Formations : Psychologue (Analyse des Pratiques Professionnelles) FM2J (formation jeux) Alertis (formation gestes de premier secours) Pluradys

Lien avec les familles :

- Proposition à toutes les familles de bénéficier d'abonnements groupés à l'École des Loisirs
- Visoconférence en équipe sur le thème de l'alimentation animée par une ergothérapeute spécialisée.
- Conseil de crèche

Communication

- Publications KIDIZZ régulières
- Transmission d'information par voie orale, affichage et par SMS.

2.8 LES AXES DE PROJETS DÉVELOPPÉS EN 2022

→ *Baigneux les juifs*

- Installation dans les nouveaux locaux, prise de repères et aménagements intérieurs (+ formation FM2J en septembre 2022 pour optimiser les espaces de jeux libres).
- Mise en place d'une boîte à livres à destination des enfants et des familles; "la Filouthèque".
- Installation dans la pièce de vie principale d'un coin lecture/temps calme (projet financé en totalité par l'association de parents "les amis des petits filous")
- Favoriser l'ouverture aux autres et faciliter l'accès à la culture: Zen et zoo, ateliers graphiques, éveil musical, médiathèque, Ecole de Loisirs, prestation du magicien, danses folkloriques espagnoles.
- Fête de l'été avec tous les usagers (en juillet) pour partager un moment convivial.
- Ateliers parents/enfants (12 séances proposées dans le cadre du REAAP: 6 séances "Art graphique" avec un graffeur du secteur, 2 séances de médiation animale avec Zen et zoo, 4 séances de DO IT YOURSELF avec un membre de l'équipe éducative).
- S'orienter vers des actions éco-responsable: construction d'une cabane en carton, réutilisation de caissons en bois pour fabriquer la "filouthèque", création de plaques sensorielles et d'un toboggan à balles avec du matériel de récupération, construction d'un hôtel à insectes, participation au défi "bonhomme recyclé" lancé par la Médiathèque de Châtillon sur Seine, fabrication de sable magique et de peinture comestible.

→ *Châtillon sur seine*

- Maintien et extension du partenariat (CADA d'Etrochey - Les restos du Cœur).
- Veille sur la qualité des relations avec les familles et sur leur participation : relance d'un conseil de crèche dont la première réunion est en cours. Avec pour priorité du choix des actions à mettre en œuvre dans le respect des axes développé par LLPE.
- Favoriser l'ouverture à tout.es et lutte contre les discriminations : sens du projet "Tout.es en Œuvre !". Ce projet avait pour finalité la création d'une œuvre participative dont un des objectifs principaux était de venir en appui aux rencontres des familles et leur accompagnement dans leur rôle à la parentalité. Ce projet a également permis aux enfants d'expérimenter de nouvelles techniques artistiques.

- Développement de l'accueil occasionnel et de la mixité sociale au sein de la structure, mais également mettre en place des contrats AVIP.
- Aménagement de l'espace
- Aménagement d'une salle des cinq sens, toujours en cours d'aménagement, mais opérationnelle.

→ **Ste Colombe sur Seine**

- Maintien des ateliers parents-enfants (Carnaval, Pâques, été, Halloween, Noël) dans nos locaux
- Reprise des temps festifs avec les familles
- Poursuite des ateliers cuisine tout au long de l'année
- Ouverture sur l'extérieur pour faire connaître les lieux aux familles (piscine et médiathèque)
- Poursuite du prêt de jeux aux familles suite à un besoin exprimé lors de la diffusion du questionnaire de satisfaction.
- Partenariat avec le Centre Socio Culturel et de Loisirs (baby run, accueil de la référente famille dans nos locaux pour des ateliers d'éveil parents-enfants pour créer une passerelle entre la micro-crèche et le CSCL).

→ **Recey sur Ource : ne laisser que ceux rélaissés +compléter**

- Partenariat avec la boulangerie, la pharmacie et la superette sont en place et fonctionnent bien. Ces partenariats permettent de s'inscrire dans la dynamique du village et alentours. Travailler à l'attractivité et l'image de la structure.
- École maternelle, passerelle école entre les grands de la crèche et les maternelles. Mise en place du partenariat au printemps 2022 avec le défilé de carnaval en commun, participation à l'arbre de pâques puis une rencontre tous les mois et demi pour les grands de la micro crèche qui partent à l'école en septembre. Ce partenariat permet aux enfants d'appréhender l'école. Qu'est ce qu'une école, qu'est ce qu'on y fait, comment on y vit en groupe...
- Bibliothèque : Pour le moment le service en lui-même se met en place. L'objectif est d'aller au-delà du prêt, emmener les enfants sur place quand les horaires d'ouvertures pourront être adaptés.
- Emprunt régulier de livres à la médiathèque. Une sortie en juin avec les enfants suivie d'un pique nique en commun avec la Capucine.
- EPHAD : les activités communes sont limitées en raison de l'état de santé des résidents mais aussi des restrictions liées au COVID sur 2022.

- Organisation de temps conviviaux pour les familles, invitation lors des sorties (Apéro parents, Noël, carnaval, arbre de pâques, fête de l'été, médiathèque)
- Réaménagement de la pièce de vie suite à la formation sur les espaces de jeux FM2J (mise en place d'espaces définis, tri et rangement dans les jeux)

3 LES INDICATEURS DE QUALITÉ DU SERVICE

Le comité de pilotage des multi-accueils offre une tribune de parole à chaque acteur de ces établissements.

Le comité de pilotage a pour objectif l'information, la consultation, l'analyse, et la prise de décision relative aux établissements.

Il se compose des représentants :

- Des services de la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne ;
- Des services de la Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or ;
- Des services de la Protection Maternelle Infantile du Conseil Général de Côte-d'Or ;
- Du vice-président de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, en charge de la Petite Enfance ;
- Du Directeur Général des services de la Communauté de Communes ;
- De la responsable du service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes ;
- Du gestionnaire SAS Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne Franche-Comté ;
- Des maires des communes d'implantation ;
- Des directrices de chaque structure.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il a eu lieu en octobre 2022.

Un document faisant l'état des lieux dans le détail des micro-crèches et des multi-accueils est remis, présenté et commenté à l'ensemble des participants du comité de pilotage, servant de support aux échanges et aux décisions.

Un compte-rendu est systématiquement établi et transmis à l'ensemble des acteurs du comité.

Les participants se sont entendus sur la fréquence d'un comité de pilotage par an, sauf si certaines situations particulières ou événements importants nécessitent sa réactivation anticipée.

4 LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION

Les comptes sont présentés conformément au Plan Comptable Général.

4.1 MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL

La Fédération Léo Lagrange conduit des missions d'animation locale pour le compte de collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire national. Pour cela, son organisation lui permet de répondre au mieux aux exigences de gestion d'un service public délégué.

La Fédération Léo Lagrange est représentée sur le territoire national par treize délégations régionales gérées et administrées par cinq établissements régionaux et cinq SAS.

Ces établissements régionaux et SAS sont des structures juridiques autonomes qui appartiennent au périmètre économique de la Fédération Léo Lagrange.

L'interlocuteur direct du délégant est donc la SAS Léo Lagrange Petite Enfance AURA Sud qui assume la responsabilité de la mission qui lui est confiée.

Au niveau local, et dans un souci à la fois de décentralisation et de proximité vis à vis des usagers, le dispositif délégué constitue un site avec un directeur affecté et une équipe permanente de personnels.

La décentralisation et la mutualisation des fonctions aux niveaux les mieux adaptés constituent une des caractéristiques des modes d'intervention de la fédération Léo Lagrange et de ses établissements.

Dans cet esprit, les fonctions sont réparties de la façon suivante :

- Les fonctions opérationnelles sur le site ;
- Les fonctions de pilotage sur la délégation régionale ;
- Les fonctions administratives, financières et sociales au niveau de l'établissement régional.

L'organisation du système d'information comptable correspond à cette répartition des fonctions. Elle permet d'enregistrer au niveau approprié les produits et les charges affectables directement au site en gestion déléguée ou relevant des charges incombant à l'établissement régional.

Le compte-rendu financier relatif à un contrat de Délégation de Service Public, établi sous la responsabilité de la structure délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

4.2 ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

➡ PRODUITS

Les produits inscrits dans le compte rendu financier regroupent l'ensemble des produits d'exploitation comptabilisés en application du contrat :

- La participation des usagers des services ;
- La participation financière du délégant prévue au contrat ;
- La Prestation de Service Unique versée par la CAF ou la MSA.



CHARGES

Les charges inscrites dans le compte rendu financier comprennent :

- **Les charges directes** qui sont exclusivement imputables au contrat ;
- **Les charges calculées** affectées au contrat ;
- **Les charges réparties** : la quote-part, imputable au contrat, des charges communes

● LES CHARGES DIRECTES

Elles comprennent les dépenses courantes d'exploitation engagées par l'équipe opérationnelle du site :

- Les achats de biens et services ;
- Les services externes ;
- Les charges de personnels et taxes, etc...

● LES CHARGES CALCULÉES

Il s'agit des charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (ces charges calculées sont affectées à chaque site selon l'utilisation faite des investissements).

● LES CHARGES RÉPARTIES

Ces charges réparties sont comptabilisées au prorata des produits d'exploitation des services ou du personnel affecté.

Elles concernent les fonctions de direction et de pilotage, de traitement administratif et comptable, de gestion sociale des personnels et de contrôle de gestion.

5 DOCUMENTS ANNEXES

5.1 LE COMPTE DE RÉSULTAT

Cf. document ci-après.

LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Exercice clos le :
31/12/22

COM.COM PAYS CHATILLONNAIS

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Participation des usagers	153 934	127 603
Participation de la collectivité	374 413	337 208
Prestations de services	455 035	390 103
Aide Exceptionnelle CAF	4 080	10 430
Autres prestations		
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION	987 462	865 344
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	46 204	40 064
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	20 787	4 556
Allocations de Chômage Partiel	107	8 282
Cotisations	-	-
Autres produits	5 675	164
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	1 060 235	918 410
CHARGES D'EXPLOITATION		
Alimentation	46 183	35 882
Depenses activités	13 709	10 240
Produits d'entretien - Hygiène	12 253	11 405
Redevance locaux	37 200	30 600
Entretien et maintenance	18 670	17 030
Rémunération du délégataire	81 686	76 347
Autres achats et charges externes	63 591	56 388
Impôts, taxes et versements assimilés	71 671	59 388
Salaires et traitements	601 719	489 919
Charges sociales	136 887	115 473
Autres charges de personnel	-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 937	1 746
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	1 855	138
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	1 088 361	904 556
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 28 126	13 854
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent attribué ou déficit transféré (III)	-	-
Déficit supporté ou excédent transféré (IV)	-	-
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (4)	-	-
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)	-	-
Autres intérêts et produits assimilés (4)	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	-	-
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées (5)	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	-	-
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-	-
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)	- 28 126	13 854

LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Exercice clos le :
31/12/22

COM.COM PAYS CHATILLONNAIS

COMPTE DE RÉSULTAT

		31/12/2022	31/12/2021
		Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	(VII)	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VIII)	-	-
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII-VIII)	-	-
Impôts sur les bénéfices	(IX)	-	-
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V+VII)	1 060 235	918 410
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VIII+IX)	1 088 361	904 556
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE		- 28 126	13 854
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		-	-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		-	-
6 - EXCEDENT OU DEFICIT		- 28 126	13 854
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier			
dont redevances sur crédit-bail immobilier			
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(4) dont produits concernant des entreprises liées			
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées			
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

5.2 LES IMMOBILISATIONS

Cf. document ci-après.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 021-242101434-20230706-CC560623-DE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte PCG	Désignation	Valeur Achat	Mode	Durée	Date achat	Site2	Dotation exercice	Cumul amort 31/12/21	Valeur nette 31/12/22
205000	LOGICIEL NOE	1,00	LP	1	31/08/2018	215R1		1,00	
215400	LAVE LINGE	448,00	LP	5	12/12/2019	215R1	89,60	184,11	174,29
218100	SBF WESCO Sub CAF	2 190,96	LP	2	06/05/2022	215R1	720,32		1 470,64
218350	SBF DELL EMC	738,00	LP	3	13/04/2021	215R1	245,98	177,24	314,78
218350	PC OPTIFLEX 71ZRS62	258,87	LP	1	31/08/2018	215R1		258,87	
SITE DE BAIGNEUX LES JUIFS		3 636,83					1 055,90	621,22	1 959,71
205000	LOGICIEL NOE	1,00	LP	1	31/08/2018	215R2		1,00	
215400	2 BARRIERES SEPARATION	1 846,42	LP	3	31/08/2018	215R2		1 846,42	
215400	MATANI	342,00	LP	5	10/10/2019	215R2	68,40	152,35	121,25
215400	MATANI	147,00	LP	5	10/10/2019	215R2	29,40	65,49	52,11
218350	SBF DELL EMC	738,00	LP	3	13/04/2021	215R2	245,98	177,24	314,78
218350	PC OPTIFLEX 720NS62	258,87	LP	1	31/08/2018	215R2		258,87	
218350	PC OPTIFLEX GWYX4R2	619,80	LP	1	31/08/2018	215R2		619,80	
218350	SBF DELL EMC	719,30	LP	3	01/09/2021	215R2	239,74	80,13	399,43
SITE DE CHATILLON SUR SEINE		4 672,39					583,52	3 201,30	887,57
205000	LOGICIEL NOE	1,00	LP	1	31/08/2018	215R3		1,00	
215300	SBF ADS EXTRA PRO L-VAISSELLE	679,00	LP	2	21/07/2022	215R3	152,54		526,46
215400	SBF ADS EXTRA PRO S-LINGE GRUN	689,00	LP	2	09/03/2022	215R3	281,26		407,74
215400	POUSSETTE CANNE DOUBLE OSLO	185,00	LP	5	03/04/2019	215R3	37,00	101,67	46,33
215400	POUSSETTE DOUBLE SAMBA	200,00	LP	5	03/04/2019	215R3	40,00	109,92	50,08
215400	POUSSETTE CANNE FIXE BLACK COLL	41,80	LP	5	03/04/2019	215R3	8,36	22,97	10,47
215400	POUSSETTE CANNE FIXE BLACK COLLECTION	41,80	LP	5	03/04/2019	215R3	8,36	22,97	10,47
218350	SBF DELL EMC	738,00	LP	3	13/04/2021	215R3	245,98	177,24	314,78
218400	VESTIAIRE 2 CASES	368,11	LP	1	31/08/2018	215R3		368,11	
SITE DE RECEY SUR OURCE		2 943,71					773,50	803,88	1 366,33
205000	LOGICIEL NOE	1,00	LP	1	31/08/2018	215R4		1,00	
215400	LAVE LINGE 8KG	604,00	LP	5	24/09/2019	215R4	120,80	274,36	208,84
215400	CLOISONNETTE	424,80	LP	5	09/12/2019	215R4	84,96	175,27	164,57
215400	ADS EXTRA PRO	424,00	LP	7	01/12/2020	215R4	60,59	65,72	297,69
218100	SBF MDC ELECT - VISIOPHONE	1 696,20	LP	2	27/12/2022	215R4	11,62		1 684,58
218350	SBF DELL EMC	738,00	LP	3	13/04/2021	215R4	245,98	177,24	314,78
SITE DE SAINTE COLOMBE SUR SEINE		3 888,00					523,95	693,59	2 670,46
TOTAUX		15 140,93					2 936,87	5 319,99	6 884,07

5.3 LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Cf. document ci-après.



leo lagrange

BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

1

Le projet d'établissement

Gestion et exploitation des
4 Etablissements
d'Accueil du Jeune Enfant
sur le territoire communautaire
du Pays Châtillonnais





1. LE PROJET D'ETABLISSEMENT.....	1
PARTIE 1 - LE PROJET SOCIAL	3
1.1. PREAMBULE.....	3
1.1.1. Votre projet	3
1.1.2. Les perspectives du service à réaliser.....	4
1.2. PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE.....	5
1.2.1. Contexte démographique du pays chatillonnais.....	5
1.2.2. Le contexte sociologique	7
PARTIE 2 - L'ORGANISATION DU SERVICE	9
1.3. CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ENFANT	9
1.4. LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES	11
1.4.1. La vie quotidienne de l'enfant	12
1.5. NOTRE PROJET EDUCATIF.....	12
1.5.1. Un projet éducatif pour la petite enfance.....	13
1.5.1.1. <i>Un projet social affirmé</i>	13
1.5.1.2. <i>Notre démarche pour définir les objectifs pédagogiques</i>	14
1.5.2. Les grands principes de notre projet éducatif	14
1.5.3. Nos ambitions au quotidien.....	15
1.5.3.1. <i>Des structures rayonnant sur le territoire</i>	15
1.5.3.2. <i>Au cœur des structures</i>	17
1.5.4. Nos engagements : la charte qualité Petite enfance	19
1.6. UN LIEU EDUCATIF DE VIE COLLECTIVE ET D'EPANOUISSEMENT INDIVIDUEL	21
1.6.1. La période d'adaptation : une phase nécessaire pour une transition réussie	21
1.6.2. Un lieu de sécurité physique et affective.....	22
1.6.3. L'instauration d'un cadre sécurisant	27
1.6.4. Santé de l'enfant, une prévention au quotidien.....	31
1.7. LES MODALITES D'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP	34
PARTIE 3 - LA PLACE DES FAMILLES AU SEIN DE LA STRUCTURE	37
1.8. L'ACCUEIL DES ENFANTS ET DE LEUR FAMILLE	37
1.9. L'ASSOCIATION DES PARENTS A LA VIE DES STRUCTURES	37
1.9.1. Des actions de soutien à la parentalité.....	39
1.9.2. Des actions en direction des familles	40
1.10. LA COMMUNICATION.....	42
1.10.1. Au quotidien	44
1.10.2. Le conseil d'établissement	45
1.10.3. La communication externe	45
1.10.4. Percevoir l'avis des familles pour améliorer le service	46



PARTIE 1 - LE PROJET SOCIAL

1.1. PREAMBULE

1.1.1. VOTRE PROJET

La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais porte une ambitieuse politique Petite Enfance pour répondre aux besoins de sa population et s'adapter aux enjeux de son territoire : maintien d'un service d'accueil de qualité au cœur d'un vaste territoire rural.

La collectivité a fait le choix de déléguer la gestion de ses quatre structures d'accueil collectif à Léo Lagrange depuis septembre 2015.

Ce sont ainsi **53 places d'accueil** qui sont proposées sur le territoire, pour des enfants allant de deux mois et demi à quatre ans.

➔ Multi-accueil de Baigneux-les-Juifs / 13 places



➔ Multi-accueil de Châtillon-sur-Seine / 25 places



➔ Micro-crèche de Recey-sur-Ource / 10 places



➔ Micro-crèche de Sainte-Colombe-sur-Seine / 10 places



COLLECTIVITE

Communauté de Communes du Pays Châtillonnais
Président : Mr. Jérémy BRIGAND

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Concession de service public pour la gestion des 4 EAJE du territoire communautaire

DUREE DU CONTRAT

La durée du contrat est consentie pour 5 ans :
Du 1^{er} septembre 2018
Au 31 août 2023

Engagés aux côtés de votre collectivité depuis 2015, nous souhaitons maintenir et développer notre partenariat afin d'assurer un service de qualité pour les familles du territoire et participer au bien-être et à l'éducation des enfants qui seront les citoyens de demain.



Aussi, dans le cadre de notre réponse, nous détaillerons les engagements de Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne Franche-Comté tant sur le volet pédagogique que sur l'organisation des différents services.

1.1.2. LES PERSPECTIVES DU SERVICE A REALISER

Les structures ont pour objectif de :

- Accueillir les familles dans un cadre sécurisé, au sein de structures garantissant un service stable et constant, adaptés à leurs besoins et agissant selon le principe de laïcité ;
- Veiller à conforter la qualité des pratiques locales, c'est-à-dire permettre l'égalité d'accès aux familles aux différents modes d'accueil ;
- Améliorer l'information des familles, asseoir le lien avec elles afin d'agir dans un cadre éducatif concerté ;
- Apporter une attention spécifique aux enfants et aux parents en situation de fragilité notamment ceux en situation de handicap, par un soutien à leurs démarches administratives, mais aussi à l'intégration au sein de l'accueil collectif.

Vous recherchez aujourd'hui et pour une durée de 5 ans, un gestionnaire capable d'assurer :

- La gestion globale des structures, leur identification et leur rayonnement sur le territoire afin de répondre aux besoins des familles et assurer un fonctionnement optimisé ;
- La gestion du personnel dans son ensemble ;
- L'accueil et l'information des familles et des enfants ;

- L'élaboration, l'animation et le suivi des projets d'établissement, pédagogique, ainsi que du règlement de fonctionnement, en lien avec les équipes, la collectivité et les partenaires du territoire ;
- Le contrôle de l'hygiène et le respect des règles de sécurité prévues par la réglementation en vigueur ;
- La fourniture des couches ainsi que l'entretien du linge et des locaux ;
- La gestion et l'entretien des locaux intérieurs et extérieurs et des équipements mis à disposition, la maintenance, la réparation et le renouvellement de l'équipement, des installations et du matériel ;
- La gestion des éléments financiers, allant des demandes et recouvrement des subventions de fonctionnement, à la facturation et encaissement des participations familiales.

NOUS VOUS PROPOSONS

➔ de poursuivre le travail partenarial mené avec vos services, dans ce même esprit de confiance et transparence

➔ de reconduire notre action auprès des familles afin de maintenir les projets et réflexions initiés pour aujourd'hui et demain

➔ d'assurer aux salariées un employeur porteur des valeurs de l'économie sociale et solidaire, soucieux de la qualité de ses emplois

Notre démarche est de **construire une réponse personnalisée** à partir de la demande de votre collectivité, de nos savoir-faire et de nos valeurs.



1.2. PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE

La rédaction, puis la mise à jour du projet doit s'appuyer sur une analyse circonstanciée de la réalité sociale du territoire concerné afin de faire émerger un projet local global prioritaire, adapté aux besoins des enfants, centré sur une fonction d'accueil.

Il nous semble donc indispensable de s'appuyer sur l'analyse des besoins de la population.

En qualité d'équipement de proximité, les établissements d'accueil du jeune enfant participent de la structuration du territoire. L'ancrage d'une structure est décisif afin de maîtriser les enjeux et problématiques territoriaux.

Ainsi, le projet de chaque structure doit saisir et comprendre son territoire d'intervention afin de développer et d'ajuster sa mission auprès des familles et s'inscrire dans une démarche d'animation locale.

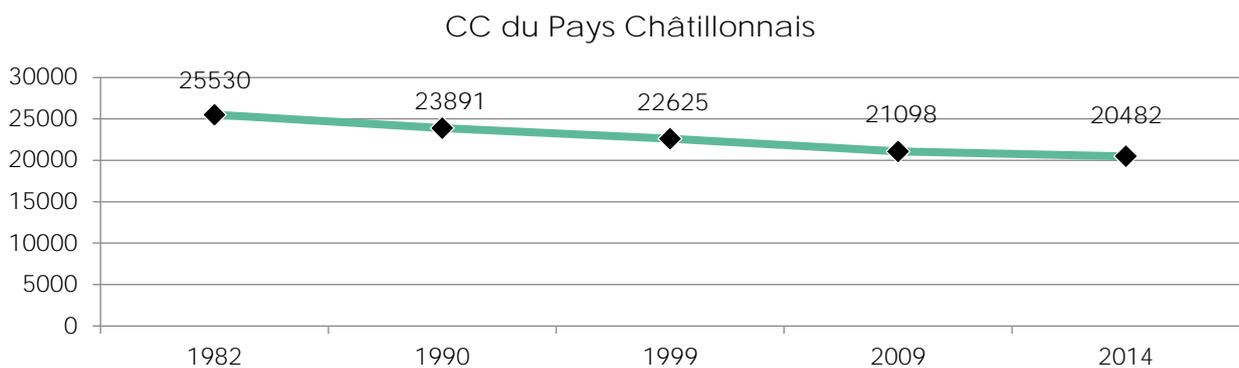
Les données de l'INSEE permettent d'analyser les grandes données sociales structurantes du territoire. Cependant, elles pourront être actualisées à la lumière de l'observation *in situ* des professionnels de la structure.

1.2.1. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE DU PAYS CHATILLONNAIS

➤ EVOLUTION DE LA POPULATION

La population du Pays Châtillonnais est en constante baisse depuis 1982, contrairement à la dynamique globale observée en France.

Un des enjeux du territoire est donc le renforcement de son attractivité afin de favoriser l'implantation de nouveaux ménages. Par conséquent, il est important que la collectivité puisse offrir, en autres, à sa population des services publics locaux de qualité répondant aux besoins exprimés par cette dernière.

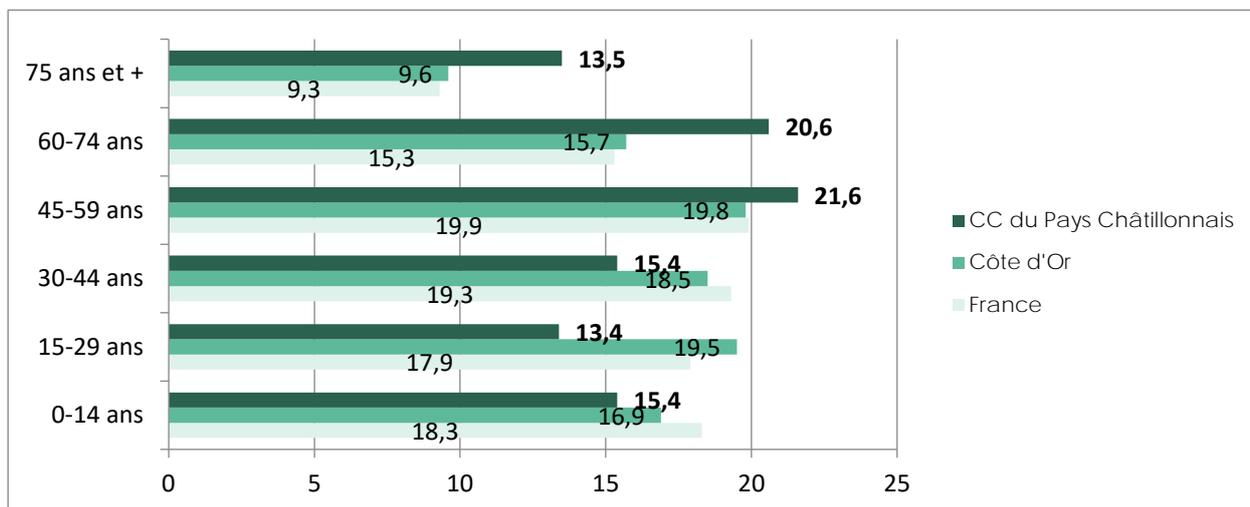


Évolution de la population de 1982 à 2014 - Source : INSEE



STRUCTURATION DE LA POPULATION

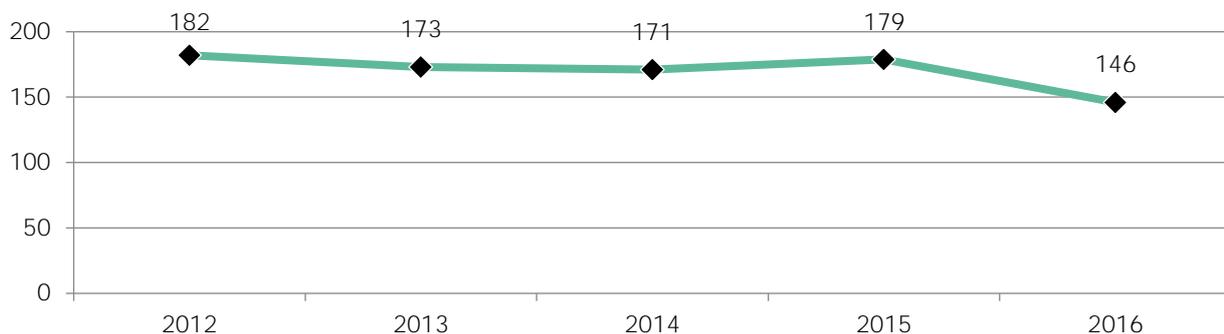
À travers ce graphique, nous pouvons remarquer que la population du Pays Châtillonnais se distingue par une sur-représentation des plus de 60 ans. La part des 15-44 ans est inférieure à la moyenne départementale et française plus largement.



Population par tranche d'âge en % en 2013 - Source : INSEE, RP 2014

NOMBRE DE NAISSANCES

Le nombre de naissances sur le territoire est globalement stable sur les 5 dernières années, bien qu'on observe une baisse en 2016. Ainsi le solde naturel du territoire est négatif (-0,4% entre 2009 et 2014) et n'est pas compensé par l'arrivée de nouveaux habitants.

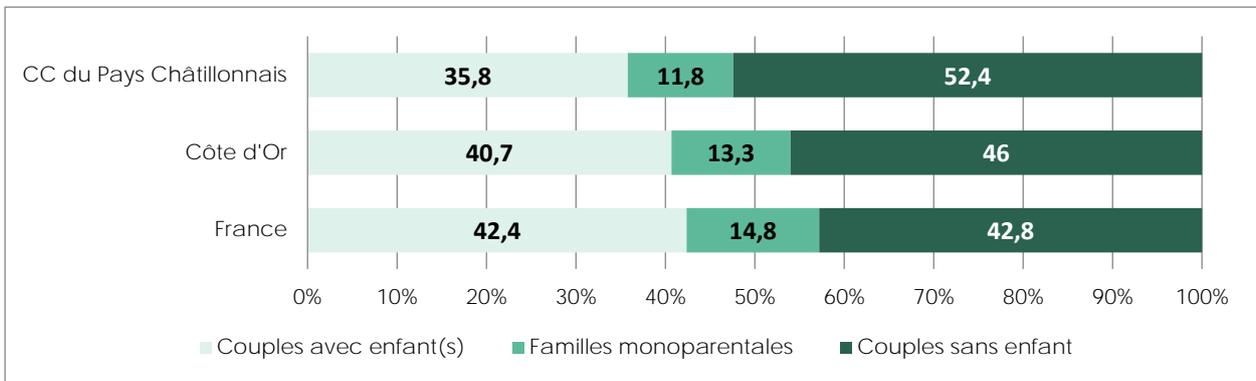


Nombre de naissances domiciliées de 2012 à 2016 - Source : INSEE, Etat civil



COMPOSITION DES FAMILLES

Les familles du Pays Châtillonnais sont moins nombreuses à avoir des enfants que le reste du département (-6,4%) et la France plus généralement (-9,6%). Les familles monoparentales sont également proportionnellement moins nombreuses.



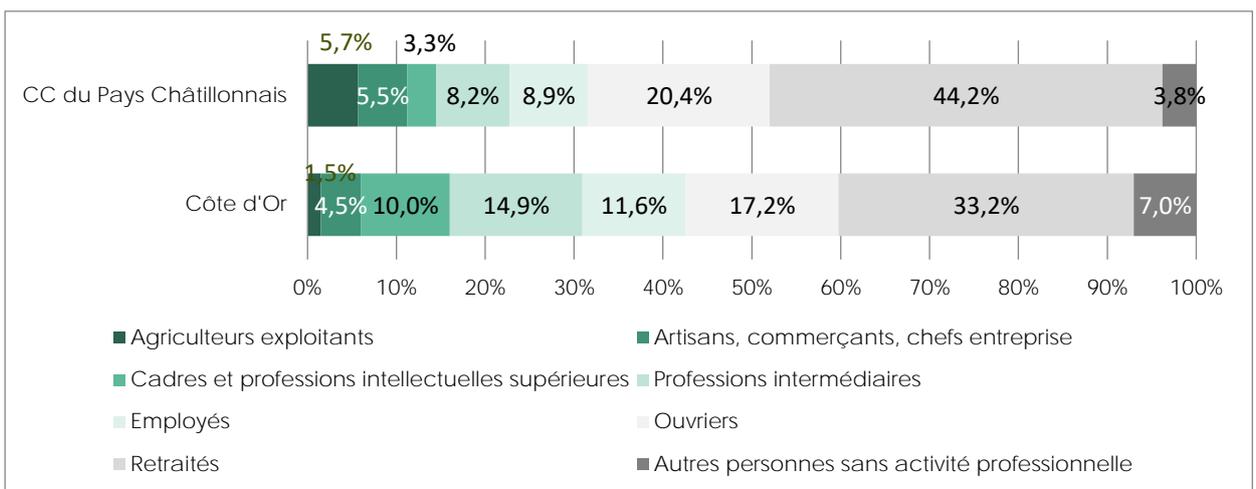
Source : INSEE, RP 2014

1.2.2. LE CONTEXTE SOCIOLOGIQUE

LES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

La répartition des ménages par Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) fait apparaître une importante sur-représentation des retraités (+11%) et plus légère des agriculteurs (+4,2%) et d'ouvriers (+3,2%) par rapport au département.

Il est important d'en tenir compte dans l'offre de service proposée aux familles dont le rythme familial sera particulier et saisonnier.

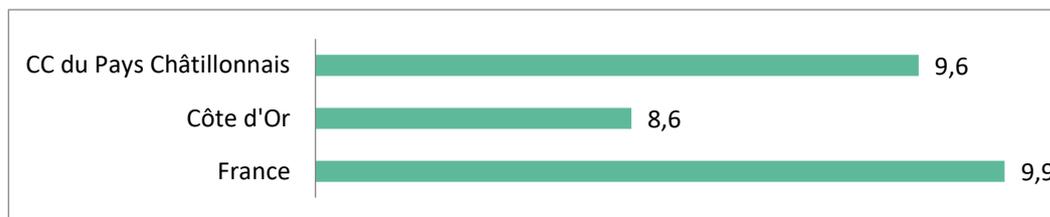


Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2014- Source : INSEE, RP 2014



TAUX DE CHOMAGE

On constate que le taux de chômage est supérieur à la moyenne sur le département, mais légèrement inférieur à la moyenne française. Cela implique pour les structures de porter une attention particulière aux besoins de garde des parents sans activités.



Taux de chômage et taux d'activités des 15-64 ans – Source : INSEE, RP 2014

LES REVENUS DES FAMILLES

Nous pouvons noter que le revenu médian des familles du Pays Châtillonnais est inférieur à la moyenne nationale ; en effet, le taux de pauvreté est également supérieur à cette moyenne française (+0,5%). Les structures devront ainsi être vigilantes aux calculs des tarifs pour une bonne prise en compte des revenus des familles.

		Médiane du niveau de vie
CC du Pays Châtillonnais		18 964,00 €
Côte d'Or	21 034,70 €	
France métropolitaine	20 369,30 €	

Source : INSEE, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2015

Une attention particulière sera portée aux familles dites fragiles.

Cela s'adresse aux parents bénéficiaires du RSA, aux familles monoparentales ou aux familles touchées par une situation de handicap. Mais aussi pour les parents ayant un emploi précaire, à temps partiel ou avec un planning non prévisible. Au regard de ces besoins spécifiques, les structures peuvent proposer un accueil en contrat occasionnel.



PARTIE 2 – L'ORGANISATION DU SERVICE

La Communauté de Communes du Pays Chatillonnais s'engage pour l'attractivité de son territoire grâce aux quatre structures d'accueil de la petite enfance dans le fonctionnement desquelles elle investit.

La démographie particulière locale engendre une fréquentation fluctuante des structures ainsi qu'un usage et un rapport spécifique des familles à celles-ci. En outre, la géographie du territoire et la localisation des structures nécessite une organisation adaptée à ce contexte.

Nous vous présentons dans cette partie notre organisation pour les quatre structures, mêlant nos principes d'actions généraux et notre expérience de gestion de vos structures depuis bientôt trois ans.

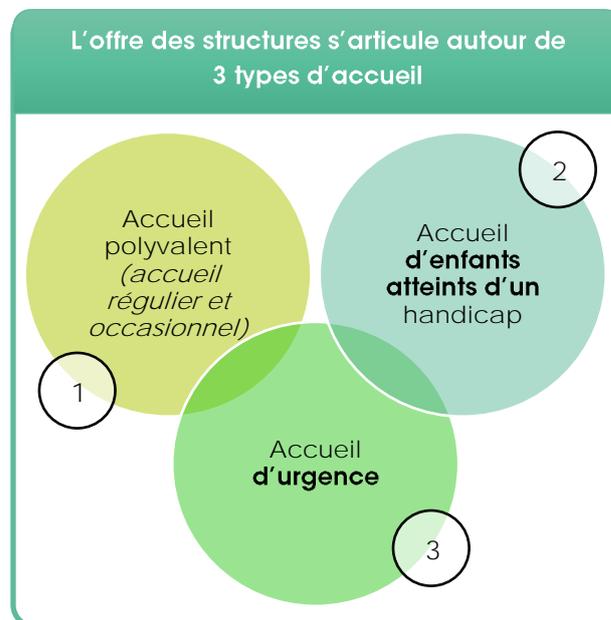
1.3. CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ENFANT

LES DIFFERENTS TYPES D'ACCUEIL

Chaque structure fonctionne dans le respect de la législation en vigueur conformément au décret du 1er août 2000 maintenu et renforcé mais aussi réformé par le décret du 20 février 2007, en matière de dispositions applicables aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans.

Les enfants de 2 mois et demi à 4 ans seront accueillis selon le mode de fonctionnement de la Prestation de Service Unique (PSU).

Chaque structure propose des activités **d'éveil, d'expression et de découverte dans une** dynamique de projet et de partenariat local.



↳ L'ACCUEIL REGULIER

Il concerne les accueils des enfants qui fréquentent l'établissement de manière régulière. Il fera systématiquement l'objet d'un contrat. Cette disposition permet de garantir aux familles la réservation de leur place.

Ce contrat mentionne les jours d'accueil demandés par les familles ainsi que les horaires et les semaines de congés désirés.

Un contrat est établi entre la structure et les parents pour une durée de 4 à 6 mois environ. En effet, bien qu'un enfant puisse être accueilli sur une année complète (de septembre à juillet par exemple), nous renouvelons les contrats au début de l'année afin de réactualiser les tarifs et réajuster le contrat au plus près des besoins des familles.

Ce contrat précise donc les jours et les heures d'accueil. Il permet une mensualisation de la facturation.



Il peut être modifié à la demande des familles avec un préavis d'un mois. Si la famille demande des jours supplémentaires, l'enfant sera accueilli en fonction des disponibilités.

Nous demeurons perpétuellement attentifs aux besoins des familles et privilégions la plus grande **souplesse d'accueil possible**, en lien avec les usagers actuels des familles des services d'accueil.

👉 L'ACCUEIL OCCASIONNEL

L'accueil occasionnel représente une opportunité intéressante pour les familles. En effet, qu'il s'agisse d'un temps de socialisation pour un enfant en préparation de son entrée à l'école, d'un temps pour « souffler » pour le ou les parents, de façon plus ou moins ponctuelle, l'accueil occasionnel a vocation à répondre à ces besoins très variables.

L'accueil occasionnel constitue par ailleurs une solution pertinente pour des familles fragilisées, qu'il permette à un enfant de s'ouvrir à de nouvelles interactions sociales avec ses pairs, à un parent de souffler ou d'être disponible pour une recherche d'emploi ou bien pour d'autres rendez-vous.

Néanmoins, le recours à l'accueil occasionnel n'est pas ancré dans les usages de l'ensemble des familles et le développement d'une communication présentant ce service pourra être un levier potentiel.

Cet accueil s'adresse aux enfants âgés de 10 semaines à 4 ans qui fréquentent l'équipement de façon ponctuelle et aux familles souhaitant socialiser leur enfant. Il s'agit d'un accueil de quelques heures mensuelles.

Nous favorisons l'accueil occasionnel pour une période de 2 heures minimum. En effet, l'accueil à l'heure en collectivité peut parfois être difficile pour un enfant qui doit s'intégrer à un groupe déjà formé avec des habitudes et des rituels établis.

👉 L'ACCUEIL D'ENFANTS ATTEINTS D'UN HANDICAP :

Les modalités d'accueil d'enfants porteurs de handicap sont présentées dans la partie relative au projet pédagogique.

👉 L'ACCUEIL D'URGENCE :

L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles, issu de la loi n°2006-339 du 23 mars 2006

Il nous semble pertinent de pouvoir répondre à l'urgence de certaines situations familiales.

Le travail en partenariat avec le service de Protection Maternelle et Infantile et l'ensemble des acteurs sociaux du territoire permettent de développer ce type d'accueil.

Les directrices des structures sont ensuite en lien avec les partenaires sociaux, afin d'apporter les observations de l'équipe concernant les évolutions de l'enfant et les relations avec la famille. Au quotidien, l'accueil de ces familles vulnérables demande une grande disponibilité, un étayage régulier ainsi qu'un soutien à la fonction parentale important mais indispensable au rôle social d'une crèche, tel qu'affirmé par les politiques sociales actuelles.

L'urgence peut concerner :

- les parents en situation de recherche d'emploi ou d'insertion professionnelle et dont l'absence de mode de garde pourrait entraîner un renoncement à un stage ou un emploi ;
- des situations familiales difficiles exceptionnelles pour des raisons de santé, d'accouchement, de séparation imposant le besoin d'un relais pour la garde de l'enfant ;
- indisponibilité non prévue du mode de garde habituel de la famille ;
- les demandes des partenaires sociaux (PMI, Conseil Départemental...).

Le caractère de la situation **d'urgence** sera évalué par les directrices.

Ce type d'accueil sera de courte durée mais si la situation de la famille nécessite un accueil pérenne, la directrice orientera par la suite la famille vers un contrat d'accueil régulier ou vers le Relais Petite Enfance afin de trouver la meilleure solution de garde pour l'enfant. **L'offre d'accueil doit donc être souple pour s'adapter à des situations familiales instables, et respectueuses du bien-être de l'enfant.**



1.4. LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

L'accueil de ces familles nécessite en général plus de temps d'accompagnement, les enfants ayant souvent besoin de plus d'attention, d'un accompagnement très individualisé au sein du collectif. Ainsi, des temps de concertation hebdomadaires sont nécessaires pour l'équipe afin d'ajuster la prise en charge et l'accompagnement de l'enfant et de sa famille.

Afin de travailler de façon objective et sans jugement, l'équipe s'appuie sur des temps d'observation qui servent de support à la discussion, à la fois lors des réunions d'équipe, mais également, lors d'échanges avec les parents.

Les modalités de contractualisation avec les familles sont détaillées dans le règlement de fonctionnement.



TYPE D'ACCUEIL & MODALITES D'OUVERTURE

BAIGNEUX LES JUIFS

Multi-accueil de 13 places
(Projet de 14 pour sept. 2019)
Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi
De 7h30 à 18h30
(Projet ouverture les mercredi en sept.2019)

CHATILLON SUR SEINE

Multi-accueil de 25 places
Ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15

RECEY SUR OURCE

Micro-crèche de 10 places
Ouverte du lundi au vendredi
De 7h30 à 18h30

SAINTE COLOMBE SUR SEINE

Micro-crèche de 10 places
Ouverte du lundi au vendredi
De 7h30 à 18h30

POUR L'ENSEMBLE DES STRUCTURES :

- 3 semaines de fermeture estivale en août
- 1 semaine de fermeture au printemps
- 1 semaine de fermeture de fin d'année
- 1 journée pédagogique
- Jours fériés
- Fermetures exceptionnelles



Depuis le 1^{er} janvier 2016, nous avons pu mettre en place avec le soutien de la PMI et de la CAF des agréments modulés pour les multi-accueils, afin d'adapter ceux-ci à la fréquentation réelle des structures. Les agréments actuels correspondent ainsi à :

BAIGNEUX-LES JUIFS

7h30/8h30 : 7 enfants
8h30/17h30 : 13 enfants
17h30/18h30 : 7 enfants

CHATILLON-SUR-SEINE

7h45/8h30 : 15 enfants
8h30/17h30 : 25 enfants
17h30/18h15 : 12 enfants

Les fermetures annuelles des structures sont systématiquement validées par la collectivité après **propositions d'un calendrier annuel à celle-ci chaque début d'année.**

Les familles auront été préalablement consultées par voie de questionnaire afin de connaître leurs **besoins d'accueil et ainsi déterminer la période de fermeture les impactant le moins.**

Après validation par la collectivité des dates retenues, elles seront diffusées aux familles en respectant un délai de prévenance minimum leur permettant de s'organiser.

Il a ainsi été convenu avec vos services les dates **de fermetures des structures pour la fin d'année 2018, soit du lundi 24 décembre au mardi 1^{er} janvier 2019 inclus.**

Des fermetures exceptionnelles peuvent être proposées à la validation de votre collectivité, notamment en cas de trop faible fréquentation prévisionnelle lors de périodes de vacances ou ponts.

Nous restons toutefois vigilants à la continuité du service public qui demeure notre priorité.

1.4.1. LA VIE QUOTIDIENNE DE L'ENFANT

Les éléments de notre démarche pour garantir un **accueil de qualité à l'enfant** sont détaillés dans la partie à suivre présentant notre projet éducatif et pédagogique pour la petite enfance.

1.5. NOTRE PROJET EDUCATIF

Choisir Léo Lagrange pour la gestion de structures petite enfance, c'est faire le choix d'un opérateur associatif engagé, référant son action à un projet éducatif fédérateur et porteur de valeurs.

Le projet éducatif Léo Lagrange a été réactualisé en 2011. Grâce aux bénévoles, usagers, partenaires, administrateurs et salariés, ce sont plus de 2000 personnes qui ont participé à ce travail. Le projet de société Léo Lagrange vise à bâtir une société de progrès, fondée sur l'idéal républicain et organisée autour de 5 valeurs fondamentales :

- la démocratie participative
- l'égalité**
- la liberté
- la justice sociale
- la laïcité

Nous nous appuyons sur l'expérience des 4 mixités (sociale, culturelle, genre et générationnelle) au quotidien et à chaque instant.



Ce projet éducatif est au fondement de toutes nos actions, quel que soit le public **auquel elles s'adressent** : enfants, jeunes, parents ou professionnels.



1.5.1. UN PROJET EDUCATIF POUR LA PETITE ENFANCE

Le projet éducatif Petite Enfance de la Fédération Léo Lagrange se fonde sur une conviction forte : le nombre de places en structure d'accueil Petite Enfance est tout aussi important que la qualité de l'accueil et la qualification du personnel, qui doit être sensibilisé à la diversité des besoins des enfants, quels que soient leurs origines et leurs milieux sociaux ou culturels.

Dès le plus jeune âge, les enfants sont en effet déjà des citoyens à part entière à qui l'on peut apprendre à vivre ensemble, dans l'acceptation de la différence de l'autre et le respect mutuel. Plus tôt ces valeurs sont transmises et plus est facilitée la mixité et la lutte contre les inégalités sociales.

1.5.1.1. Un projet social affirmé

Notre démarche est de vous garantir la mise en œuvre des fondements éducatifs définis par votre collectivité pour ses services d'accueil collectif, tout en poursuivant le développement de projets innovants et adaptés au territoire et aux publics.

Les structures Petite Enfance sont des équipements de proximité. Leur projet global, social, éducatif et d'animation, puise ses fondements dans trois axes à la fois distincts et complémentaires :

- La politique sociale et éducative de la Communauté de communes du Pays Châtillonnais ;
- **Les valeurs et l'approche pédagogique** de notre fédération d'éducation populaire ;
- Les enjeux du territoire, à partir d'une évaluation opérationnelle des attentes et des besoins.

Les professionnels de l'ensemble des structures ont pour mission de définir et de **mettre en œuvre** un projet de développement social pour l'ensemble de la population.

Pour se faire et plaçant au cœur de ce projet la justice sociale, la solidarité et la lutte contre toutes les discriminations au service notamment de

l'intégration sociale, Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne Franche-Comté se propose d'agir et de mettre en œuvre des axes variés.

À l'image des structures que nous gérons, les trois dimensions présentées ci-après sont et continueront d'être intégrées au projet social des structures.

LA MIXITE SOCIALE COMME CONDITION

- Dans toutes les activités développées au sein des structures qu'elle gère, la Fédération Léo Lagrange propose aux familles des espaces de convivialité, d'implication et de découvertes culturelles permettant échanges et rencontres. **L'ouverture vers l'autre, la mixité sociale**, les liens intergénérationnels, le désenclavement de certains territoires constituent autant d'exigences pour nos professionnels.





UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

La Fédération Léo Lagrange préconise depuis toujours la mise en place de structures participatives pour permettre à chacun de devenir acteur de ses projets, qu'il s'agisse de réunions, moments conviviaux ou bien des formes plus abouties de conseils **d'établissement** que nous souhaiterions développer avec les familles. **S'impliquer**, c'est prendre des responsabilités et acquérir une confiance en soi, bien souvent émancipatrice.

LA DYNAMISATION DU TISSU ASSOCIATIF

Inciter les individus à s'investir dans la vie associative et stimuler l'implication citoyenne constituent des objectifs permanents des acteurs Léo Lagrange. Ils participent ainsi à la dynamisation du tissu social et du mieux vivre-ensemble des bassins de vie. La citoyenneté se vit alors comme la capacité à défendre des valeurs, à susciter des projets et à agir pour faire évoluer les choses.

1.5.1.2. Notre démarche pour définir les objectifs pédagogiques

La Fédération Léo Lagrange prône la participation active de ses salariés dans l'élaboration du projet éducatif. La définition de ces objectifs sera donc réalisée collégalement notamment afin d'activer des synergies internes.

La mise en place de temps d'échanges et de partages nous permet d'actualiser la pratique professionnelle de nos équipes et de nous adapter à l'évolution de l'environnement.

Par ailleurs, ces objectifs proposent un socle commun à l'ensemble de nos espaces Petite Enfance. Toutefois, chaque structure se doit de déterminer des axes prioritaires par rapport à son territoire d'implantation, les besoins de la population de celui-ci et la spécificité de chacun des services.

Les conseils d'établissement pourront également participer à préciser et affiner ces objectifs.

1.5.2. LES GRANDS PRINCIPES DE NOTRE PROJET EDUCATIF

L'enfant est au cœur de notre projet éducatif.

Notre souci premier est de rassembler dans notre offre d'accueil l'ensemble des facteurs indispensables à son bien-être et à son développement.

En étroite collaboration avec les parents, nos structures permettent un apprentissage de l'autonomie et favorisent la socialisation du jeune enfant. Au travers d'une observation attentionnée de l'enfant, l'instauration de limites et de règles, l'élaboration de réponses adaptées, la préoccupation d'une prise en charge individuelle au sein d'un collectif, nos professionnels qualifiés, relais de nos valeurs, sont garants de la qualité offerte aux familles.

- ➔ **Un lieu de découverte et d'éveil et de rencontres** : entre enfants, entre parents, entre parents et professionnels, entre enfants et professionnels.
- ➔ **Un accueil de l'enfant au quotidien** en fonction des demandes et des besoins des parents.

L'approche Léo, ce sont trois courants pédagogiques principaux :

Les équipes de la Fédération agissant dans le champ de la petite enfance puisent leur référence dans :

- Les enseignements de la méthode Pickler-Loczy, théorisant d'une certaine façon l'accompagnement d'un développement programmé au fur et à mesure de la maturité de l'enfant ;
- L'approche de Marshall B. Rosenberg plaçant la bienveillance au centre de la communication non violente ;
- L'approche de Maria Montessori, encourageant chaque enfant à réaliser ses propres expériences



Nous garantissons pour vos services petite enfance :

- Un lieu de sécurité physique et affective et une prise en charge maternante de chaque enfant, en fonction de son âge et de son développement psychomoteur.
- Un lieu éducatif de vie collective et d'épanouissement individuel.
- **Un lieu d'innovation** pédagogique, avec des professionnels formés et sensibilisés à une démarche de qualité éducative.
- **Un taux d'encadrement** réglementé et suffisant pour assurer la sécurité de l'enfant.



1.5.3. NOS AMBITIONS AU QUOTIDIEN

1.5.3.1. Des structures rayonnant sur le territoire

Notre vision d'une structure petite enfance est celle **d'un établissement** ouvert sur son territoire, devenant ainsi un véritable lieu de vie qui contribue activement au développement du lien social et à **l'intégration des familles**.

Pour cela, il est nécessaire de développer de multiples partenariats, au premier rang desquels ceux qui sont prompts à favoriser les transitions réussies (l'école maternelle, l'accueil de loisirs). Ceux-ci ont pu émerger les années précédentes avec le multi-accueil la Capucine et les visites des écoles Marmont et Cailletet notamment.

Nous avons à cœur de développer ces partenariats selon les opportunités de chacun des territoires. En effet, si les structures de Châtillon s/ Seine et Sainte Colombe s/ Seine semblent mieux dotées en terme de partenaires potentiels, ceux-ci n'ont pas tous été activés jusqu'à présent. De même, les bassins de vie de Baigneux-les-Juifs et Recey-sur-Ource comptent des acteurs importants de la vie locale que nous solliciterons pour construire de nouvelles actions.

Nous avons identifié les opportunités suivantes avec les directrices des structures :

- **Partenaires éducatifs** : nous comptons poursuivre et/ou développer les visites des écoles maternelles pour les enfants quittant prochainement les structures et leurs parents, afin de favoriser la continuité éducative.



Partenaires culturels : nous développerons des actions autour de la lecture en lien avec la bibliothèque (emprunts réguliers, visites de groupes d'enfants grâce à la location ponctuelle d'un minibus, création d'ateliers parents-enfants).

Nous comptons étendre la participation aux spectacles jeunes publics proposés au théâtre Gaston Bernard aux autres structures du territoire plus éloignées.

Nous souhaitons également développer un nouveau partenariat avec **l'école** municipale de musique de Châtillon s/ Seine dans un premier temps avec le multi-accueil la Capucine afin d'initier des actions d'éveil musical par l'intervention de jeunes musiciens au sein de la structure et la découverte des instruments au cœur de l'EMM.

Actions intergénérationnelles : nous souhaitons relancer et multiplier nos actions avec les structures du territoire (Vill'âge bleu de Châtillon s/ Seine, MARPA de Baigneux-les-Juifs, EHPAD Lacordaire de Recey s/ Ource), autour de temps collectifs de goûters, lectures et autres activités.

Animation de la vie sociale : nous souhaitons rencontrer les **structures d'animation de la vie sociale** locale afin d'identifier les passerelles et actions possibles, au regard de leur connaissance du territoire et de ses habitants, ainsi qu'au titre de leurs missions de soutien à la parentalité. Nous pourrions imaginer des actions communes en direction des familles dans le cadre du dispositif REAAP de la CAF par exemple ou encore des actions intergénérationnelles.

D'autres partenariats ont été créés sur le territoire et le demeureront, tels qu'avec le Relais Petite Enfance pour le multi-accueil La Capucine ou encore la caserne de pompiers, les commerces locaux, les établissements scolaires et organismes de formation du territoire dans le cadre de l'accueil de stagiaires et de participation aux jurys. Ceux-ci seront maintenus et intensifiés.

Nous souhaitons également renforcer les liens entre structures et ainsi appuyer la dynamique professionnelle locale, en premier lieu entre directrices, puis ensuite entre les différentes équipes.

Nous comptons ainsi réenclencher le cycle de réunions entre les directrices, la coordinatrice petite enfance de votre collectivité, la déléguée territoriale à l'animation et tous les autres acteurs de la petite enfance concernés tels que la responsable du relais petite enfance ou encore le médecin PMI.

Nous ferons également aboutir la réflexion autour de la création de malles pédagogiques à faire circuler entre les structures. Ces malles permettront de diversifier l'offre d'outils pédagogiques à destination des professionnels et d'activité à destination des enfants.

Leurs thématiques seront choisies avec les équipes et pourront toucher aussi bien l'éveil musical ou encore linguistique, qu'aux espaces Snoezelen, à la lecture, à la réutilisation d'objets de récupération ou encore à l'accueil d'enfants porteurs de handicap.

Cette dynamique de réflexion partagée entre structures pourra aboutir à des immersions inter-structures ouvertes à l'ensemble des professionnelles afin de découvrir de nouveaux contextes professionnels à l'échelle du Pays Châtillonnais.





1.5.3.2. Au cœur des structures

Le jeu comme levier d'apprentissage

L'ouverture, voilà ce qui contribue à caractériser notre approche, ouverture aux autres, à son environnement. Quoi de mieux que les multiples possibilités offertes par le jeu afin d'agir concrètement pour favoriser l'éveil psychomoteur, l'expression verbale, la socialisation l'autonomie et la solidarité.

Le jeu au fil des jours, de la croissance de l'enfant, va se diversifier. L'enfant explore, expérimente, manipule, construit et déconstruit, cherche, propose, demande, l'enfant vit.

Tout peut être support de jeu : la petite cuillère, la bassine, le carton, les brindilles, la fourmi qui court, les feuilles, la flaque d'eau, tout est source de découvertes et de plaisir.

Le multi-accueil et la micro-crèche sont de véritables lieux **de vie et d'expérimentation** des jeunes enfants ; nous accordons une place primordiale aux jeux, l'activité première, multidimensionnelle et sensorimotrice des tous petits. Notre conception des pratiques ludiques, loin de l'occupationnel, concourt à la qualité de l'accueil d'un espace petite enfance.

L'aménagement de l'espace de jeu doit faire l'objet d'une réflexion de la part de l'équipe afin qu'il soit adapté et qu'il réponde aux besoins des enfants. C'est en partie de lui que va dépendre l'ambiance conviviale entre enfants et la sérénité de la journée. L'ensemble de la salle de vie est investie et déclinée en petits coins de jeux.

Ainsi, plusieurs types de jeux sont proposés quotidiennement aux enfants : des jeux de manipulation fine tels que des puzzles, des jeux de construction, des jeux « symboliques » qui permettent à l'enfant de s'exprimer et de construire son identité en jouant à faire semblant. Des coins où il peut être au calme et d'autres où il peut exercer sa motricité.

Tous les jours, l'enfant retrouve les mêmes jeux à la même place dans la salle de vie. Ainsi, cela lui crée des repères pour passer la journée au sein de la structure. L'équipe remet dès que nécessaire l'espace en place afin que le jeu reste dynamique. Une observation fine permet de repérer les besoins et d'adapter les jeux proposés si nécessaire.

Les adultes sont présents auprès des enfants sans pour autant intervenir dans leur jeu. Effectivement, nous pensons que l'enfant doit développer son imaginaire et faire ses propres expériences de socialisation dans le jeu et dans la rencontre avec l'autre. L'équipe observe les enfants avec bienveillance, est présente pour répondre à leurs sollicitations et est toujours prête à intervenir en cas de besoin.

La place centrale de l'éveil artistique

La Fédération Léo Lagrange est très attachée à la place du développement artistique et culturel dans ses structures. Elle considère que la confrontation à l'art, sous toutes ses formes, dès le plus jeune âge, participe activement au développement sensoriel et à la construction du sens critique.

L'accord interministériel sur l'éveil artistique et culturel du jeune enfant de mars 2017 doit ainsi s'inscrire dans la pratique de nos équipes professionnelles. L'engagement de la collectivité dans cette démarche sera ainsi un précieux relais à solliciter afin de développer de multiples projets en association avec les familles permettant de véritables temps de partage où le plaisir se mêle à la découverte.

Des artistes sont ainsi intervenus sur les structures de Sainte-Colombe et Châtillon sur Seine, nous souhaitons vivement poursuivre ces actions et développer ce type de partenariats.

Prendre conscience de son corps

La quête progressive de l'autonomie du jeune enfant passe également par un accompagnement actif du développement psychomoteur.

Il faut du temps pour se sentir sécurisé, se construire pour expérimenter le mouvement. Ces temps d'éveil sont primordiaux dans notre projet.

Centrés à la fois sur l'enfant et sur sa relation à l'autre, les professionnels de la Fédération agissent au quotidien pour aider à grandir. Encourageant dès le plus jeune âge la découverte des différences, nos lieux sont ouverts à tous et particulièrement aux enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. Ces derniers bénéficient, via un protocole d'accueil individualisé, d'un accompagnement adapté.



Moi et les autres

Être accueilli dès tout petit dans un espace collectif, c'est avoir le droit de construire sa relation aux autres. Cette éducation à la socialité est au cœur de notre projet.

Apprendre à gérer la séparation, se confronter à ses pairs, si divers et semblables à la fois, expérimenter dans la continuité de la vie familiale le partage, la solidarité et l'altérité dans toutes ses dimensions, tels sont nos objectifs de coéducation. C'est en développant un lien constant et convivial avec la famille que nos équipes contribuent à construire des relations respectueuses et apaisées.

Dormir, c'est grandir

Pas d'ambition éducative sans primauté aux biorhythmes. Le bien-être des jeunes enfants passe ainsi par un sommeil de qualité dans des espaces adaptés.

Une équipe, un projet

Nous sommes très attachés à la notion d'équipe éducative. Pluridisciplinaires et agissant en pleine conscience de leur rôle de co-éducateur aux côtés des parents, les professionnels de la Fédération mettent en œuvre un projet partagé avec tous les acteurs.

Sensibles à l'association de tous et à notre ancrage dans un territoire, nous avons le souci permanent du dialogue et de la mise en valeur des compétences de chacun.

L'analyse régulière de nos pratiques, la réflexion ainsi que l'accès à la formation font partie de nos modes d'actions, au service d'un climat propice à une communication respectueuse.

Nous n'avons pas pu développer ces actions à la hauteur de nos attentes durant ces dernières

années de gestion et souhaitons vivement mettre en place un axe de formation renforcé pour l'ensemble des équipes pour les prochaines années, nous développons ceci dans la partie dédiée aux ressources humaines. Nous renouvelons par ailleurs nos démarches de recherche d'un psychologue pouvant intervenir en analyse de pratique professionnelle auprès des équipes de chaque structure.

Associer les parents

Au même titre que la collectivité partenaire, les parents, au-delà de leur association pédagogique, sont invités à s'investir dans la vie de la structure de diverses manières : événements festifs, ateliers voire mise en place d'un conseil d'établissement pour la forme plus aboutie d'investissement des parents. Quel que soit le niveau d'investissement des familles, la parole de chacun vient alimenter le projet global.

POUR RESUMER

Références pédagogiques, déclinaison en objectifs et en projets par des équipes de professionnels, soucieuses de la cohérence éducative avec la famille, et de la place de leurs structures dans leur environnement.





1.5.4. NOS ENGAGEMENTS : LA CHARTE QUALITE PETITE ENFANCE

CHARTRE QUALITÉ Petite Enfance

La Charte qualité petite enfance Léo Lagrange a été élaborée collectivement.

La rédaction d'une charte qualité petite enfance construit un véritable référentiel, aussi bien pour les salariés Léo Lagrange amenés à s'y référer quotidiennement pour qualifier leur geste éducatif, qu'auprès des parents et des collectivités partenaires vis-à-vis desquels la Fédération Léo Lagrange s'engage.

Ce travail a constitué l'un des grands chantiers mené en 2013 par le réseau de professionnels petite enfance Léo Lagrange,

La charte qualité est déclinée en deux outils :

- Un livret qui comprend la version complète et détaillée du texte de charte, conçu en priorité à destination de nos équipes dans les établissements d'accueil du jeune enfant.
- Une affiche qui synthétise la charte pour accrochage au sein des établissements d'accueil du jeune enfant à l'intention des familles et partenaires. Pour permettre l'évaluation dans l'application de cette charte, un support complémentaire sera également co-construit et transmis aux équipes annuellement.

AFFICHE QUI SYNTHÉTISE LA CHARTE QUALITÉ À accrocher au sein des Établissements Petite Enfance



Issue des réseaux petite enfance, cette charte qualité y a été réinterrogée en 2017 afin de faire émerger de ces réflexions une **grille d'évaluation**.





4

ACCUEILLIR CHAQUE JOUR L'ENFANT EN RESPECTANT SA SINGULARITE

Nos équipes s'attachent à accueillir tous les enfants et leurs familles sans discrimination. Aussi, les professionnels adoptent au quotidien une posture d'accompagnement bienveillant et organisent un mode de vie harmonieux propice au développement de CHAQUE enfant

2

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT SENSORIMOTEUR DE CHAQUE ENFANT

Les besoins de chacun sont soutenus par une mise à disposition matérielle permanente. Elle est en libre accès tant pour l'enfant que pour l'adulte, au fur et à mesure des progrès psychomoteurs et relationnels, de l'acquisition d'autonomie et ce, au fil de la journée. Nos espaces sont donc pensés pour favoriser la motricité libre dès le plus jeune âge.

7

ÉLABORER UNE ORGANISATION PERFORMANTE

La réussite de cette entreprise humaine résulte, pour une part prépondérante, de l'implication de chaque collaborateur affecté sur la mission. Elle repose sur la valeur de ces hommes et de ces femmes, et sur la qualité de leurs compétences. Susciter l'adhésion et la participation du personnel, mais aussi savoir fédérer autour d'objectifs communs, passe par l'élaboration et l'utilisation d'outils managériaux. Ainsi, il est demandé au directeur de la structure d'être à l'écoute des salariés, de mettre en place des réunions d'équipe ou de régulation en cas de conflit, d'utiliser tous les supports à disposition dans le cadre de la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Les équipes bénéficient pour les accompagner de la présence du Délégué territorial à l'animation (DTA) qui a une mission de management de proximité et contribue à animer le réseau et à faire le lien avec des différents services supports telle que la direction des ressources humaines.



1.6. UN LIEU EDUCATIF DE VIE COLLECTIVE ET D'EPANOUISSEMENT INDIVIDUEL

1.6.1. LA PERIODE D'ADAPTATION : UNE PHASE NECESSAIRE POUR UNE TRANSITION REUSSIE

Une fois l'enfant admis dans la structure, c'est la période d'adaptation qui commence.

LA PERIODE D'ADAPTATION PERMET :

La période d'adaptation, première étape primordiale

- De faciliter la séparation de l'enfant et de ses parents en leur permettant de s'habituer progressivement à la collectivité, aux lieux et aux professionnels
- D'observer la dyade parents-enfants
- De trouver de nouveaux repères et de mieux accepter le changement
- D'établir une relation de confiance entre les parents et les professionnels
- De recueillir des informations sur l'enfant, ses habitudes et ses spécificités permettant aux professionnels de mieux connaître l'enfant et ses habitudes, et d'établir une relation de confiance avec le(s) parent(s)

La durée est variable et est en fonction des besoins singuliers de chaque famille. Elle est progressive et c'est un point de passage primordial pour un accueil sécurisant et de qualité.



La première rencontre se passe en présence des parents et de l'enfant.

L'enfant ne peut pas rester seul dans la structure après le premier rendez-vous, des plages horaires, élargies de jours en jours, sont proposées en accord avec la directrice afin de s'adapter aux besoins de l'enfant et de ses parents.

Cette intégration progressive peut s'étaler sur une à deux semaines suivant le rythme d'accueil. Pour le confort de l'enfant au sein de la structure, la directrice, en accord avec l'équipe, se réserve le droit de prolonger cette période.

La période d'adaptation sera facturée en fonction du nombre d'heures réellement effectuées.

Nous sommes particulièrement vigilants à la période d'adaptation dans le cadre d'un accueil d'urgence. En effet, il s'agit d'une période de fragilité extrême pour l'enfant.





FICHE D'ADAPTATION

Une fiche d'adaptation afin de mieux cerner l'enfant, ses besoins, ses habitudes...

Un temps est organisé avec la référente et les parents, toujours en présence de l'enfant, afin de remplir une « **fiche d'adaptation** » sur laquelle sont notées toutes les habitudes de vie de l'enfant, à la maison notamment. Cette fiche est un support au dialogue avec les parents et permet, par la suite, à toute l'équipe du groupe d'enfants de s'y référer pour le connaître et répondre à ses besoins en respectant ses habitudes familiales.

UNE REFERENTE POUR LA PERIODE D'ADAPTATION

Il est indispensable d'apprendre à connaître le jeune enfant pour pouvoir le respecter dans son individualité

Cette période se structure autour de temps progressifs d'adaptation, différents pour chaque enfant. Afin de créer un cadre sécurisé, une référente est désignée, elle accompagnera l'enfant tout au long de l'adaptation ; elle représente un lien privilégié entre l'enfant, la famille et l'équipe. Durant l'ensemble de cette période, celle-ci devra se renseigner sur les habitudes du jeune enfant (alimentaire, sommeil, le doudou...), mais aussi accompagner et rassurer les parents pour cette première séparation.

1.6.2. UN LIEU DE SECURITE PHYSIQUE ET AFFECTIVE

PROTEGER LE RYTHME DE L'ENFANT

Chaque enfant a un rythme de développement en fonction d'éléments qui lui sont propres, sa personnalité, sa croissance, ses modes de communication, les sollicitations extérieures...

L'équipe éducative doit le respecter individuellement. Chacun progresse à son niveau.

L'enjeu est de l'accompagner dans le passage de chacune de ces étapes.

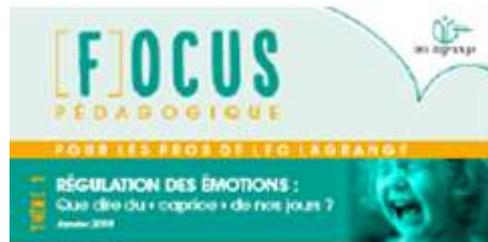
Portés par la conviction que chaque enfant est unique, nous avons à cœur de respecter son évolution.

ACCUEILLIR LES EMOTIONS PAR LA COMMUNICATION ET LA RELATION

Au cours de la journée, l'enfant va ressentir de multiples émotions : de la joie de retrouver les lieux et les personnes, de la colère ou de la frustration lorsqu'on lui dit non ou qu'un enfant lui prend son jouet, de la tristesse de se séparer de ses parents et beaucoup de joie de les retrouver... Il est parfois difficile pour l'enfant de gérer ces nombreuses émotions. L'équipe éducative veille donc à accueillir chacune des émotions de l'enfant, les nommer et lui apprendre à les exprimer et à les maîtriser dans le respect de lui-même et des autres enfants. Savoir mettre des mots sur les émotions, repérer les besoins des interlocuteurs permet d'adapter la réponse proposée.

Les dernières publications de notre fédération concernent justement cette thématique (vous les retrouverez également en annexe) :

FOCUS PEDAGOGIQUE





Le focus est un support qui a pour vocation d'apporter un éclairage sur les nouvelles connaissances du jeune enfant.

Il s'adresse aux équipes professionnelles des structures Petite Enfance du réseau Léo Lagrange.

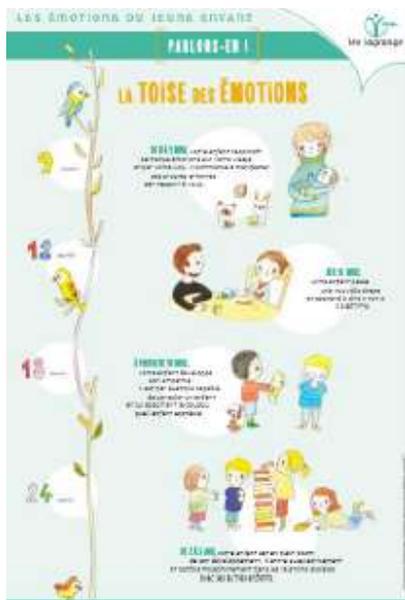
Chaque focus pédagogique cible un thème clef, qui a été choisi par et pour les professionnels pour sa pertinence dans le quotidien des équipes.

PARLONS-EN !

L'affiche « Parlons-en ! » est un support qui accompagne les familles dans la compréhension du développement de leur enfant. C'est une invitation aux échanges avec nos professionnels.

Il s'adresse donc aux familles usagères des structures Petite Enfance du réseau Léo Lagrange.

Chaque affiche apporte des éléments de réponse à une question que se posent fréquemment les parents dans l'éducation de leur enfant.



En exerçant un rôle éducatif, il s'agit de favoriser le bien-être de l'enfant au sein de la collectivité par la relation, la communication, l'échange :

- en communiquant avec l'enfant, quel que soit son âge ;
- en favorisant la communication entre les enfants ;

- en reconnaissant l'enfant en tant qu'individu afin d'entendre et comprendre ses mots et ses maux ;
- pour entendre et comprendre les parents, pour privilégier la communication et l'échange au sein de l'équipe.

SOCIALISATION, AUTONOMIE, INDEPENDANCE

La vie en multi-accueil ou micro-crèche, c'est aussi pour les enfants l'apprentissage du vivre-ensemble.

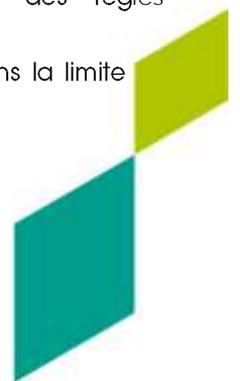
Ainsi, les professionnels vont transmettre aux enfants certaines règles de vie en collectivité : partager, ne pas faire mal, ne pas se mettre en danger.

Les règles de vie sont réfléchies en équipe afin que chaque professionnel ait la même attitude face aux enfants. Aux différents temps de la journée, par exemple au moment du repas ou lors de déplacements, ces règles sont réexpliquées aux enfants. C'est dans la répétition et la constance que l'enfant va pouvoir les intégrer et se sentir en sécurité, soutenue par un environnement qui reste le même.

L'enfant est accueilli sur les structures dans le respect de sa personne et de son individualité mais également dans l'apprentissage du respect des autres, enfants ou adultes.

L'équipe éducative doit être en mesure :

- D'accompagner l'enfant dans l'acquisition de son autonomie et de son indépendance, à travers sa socialisation ;
- D'accueillir l'enfant et ses parents et leur permettre de trouver leur place ;
- De favoriser l'apprentissage des règles collectives et sociales ;
- De respecter l'individualité dans la limite du collectif ;
- D'aider l'enfant à grandir pour le préparer, à la future étape qu'est l'école maternelle.





UNE JOURNEE STRUCTUREE AUTOUR DE TEMPS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

Une journée en multi-accueil ou micro-crèche propose, en alternance, des temps collectifs et une prise en charge individualisée du jeune enfant. Il est nécessaire de trouver le juste équilibre entre ces différents temps afin de respecter le rythme des jeunes enfants. Une journée en collectivité demande à l'enfant beaucoup d'énergie.

Des prises en charges individuelles viennent donc ponctuer la journée, comme le repas pour les plus petits, l'ensemble des soins octroyés aux enfants, consoler un chagrin, l'accueil du matin et du soir,...

La journée se déroule autour de différents temps ritualisés, permettant à l'enfant de se constituer des repères. Celle-ci se développe autour d'une variation de temps calmes, de périodes plus actives, afin d'accompagner l'enfant dans son développement, tout en assurant le respect de son rythme dans un espace sécurité.

DEROULEMENT D'UNE JOURNEE D'ACCUEIL

Les enfants sont accueillis individuellement par les professionnelles qui sont à l'écoute de leurs besoins.

- 7h30/45 : Ouverture de la crèche au public. A Châtillon, l'accueil de toutes les familles se déroule jusqu'à 9h15 dans un espace mutualisé. Puis, les enfants retrouvent leurs espaces de vie respectifs.

Les enfants jouent librement pendant que les professionnels continuent les accueils progressifs des enfants. Les enfants qui en ont besoin sont couchés.

- 9h30 : L'équipe propose un temps de chants aux enfants. C'est un moment convivial pour se dire bonjour, se réunir et échanger. C'est un rituel qui sert aussi de repère pour les enfants.

- 10h00 : Chaque professionnel propose aux enfants une activité. Ce peut être une activité motrice, manuelle, de manipulation, jeux extérieurs... Ces activités sont pensées pour répondre aux besoins des enfants tout en étant variées. L'enfant est volontaire. Observer, c'est aussi participer.

- Entre 10h00 et 13h30 : Repas échelonné selon les besoins spécifiques de chacun. Pendant que les premiers enfants mangent, un autre groupe d'enfants se retrouve pour partager un temps calme : histoires, chansons ou musiques permettent à chacun d'attendre le repas. Doudous et sucettes accompagnent aussi ce temps. Les enfants se lavent les mains et les couches sont changées si nécessaire.

Ensuite, c'est le début de la sieste. Chaque enfant est accompagné dans son lit. Pendant ce temps, l'espace de jeu est remis en place. Ainsi, à leur réveil, les enfants retrouveront leurs jeux et leurs repères. Le temps de la sieste varie en fonction des rythmes de chacun, l'équipe invite les enfants à se lever dans le calme afin de préserver le sommeil de chacun.

- 15h30 : Le goûter est proposé aux enfants.
- 16h30 : Avant de retrouver leurs familles, il est proposé aux enfants différents jeux, à l'extérieur si le temps le permet (ou en salle mutualisé à Châtillon). Les départs des enfants se poursuivront jusqu'à 18h15/30.
- 18h15/30 : Fermeture de la crèche.



L'ESPACE

Un lieu de sécurité physique et affective et une prise en charge maternelle de chaque enfant en fonction de son âge et de son développement psychomoteur.

L'aménagement de l'espace est essentiel pour **favoriser la découverte et l'expérimentation** du mouvement. Il doit être adapté pour que l'enfant puisse se mouvoir et se déplacer librement en toute sécurité.

Pour ce faire, il est nécessaire de créer des coins repérables par les enfants (la salle de repos, les lieux d'éveil et d'activités, la salle de psychomotricité, l'espace de jeux d'eau).

Même si on peut modifier, inter-changer ces lieux de vie au cours de l'année, ils génèrent de la **curiosité, l'envie de découvrir**. Toutefois, ces variations ne doivent pas être trop fréquentes pour ne pas bouleverser les repères des enfants mais bien éveiller leur intérêt.

En favorisant les petits groupes et en optimisant les espaces (qui, quand, où, comment et pourquoi ?), l'équipe a toujours pour préoccupation de répondre aux besoins des enfants qui lui sont confiés, et ce dans un environnement calme et serein.

POUR CHAQUE GROUPE, L'ESPACE DOIT ETRE :

- Stable, permanent et fiable, chaque groupe a son espace repéré dans l'établissement ;
- À l'échelle de l'enfant et à la taille d'un petit groupe ;
- Adapté aux besoins des enfants accueillis, il faut donc proposer des objets, des jeux, des jouets, matériel en fonction de leur stade de développement ;
- Adaptés au travail et à l'ergonomie de l'adulte, les espaces doivent être pensés et regroupés et le matériel à disposition.

POUR L'ENFANT :

- Constructeur de ses repères spatio-temporels et de sa place individuelle dans le groupe, par la mise à disposition de chaque enfant d'un casier/porte manteau, d'un lit, d'une place à table, d'un lieu de change;
- Au service de son autonomie, à disposition et utilisé par l'enfant tout au long de la journée, dans ses différents moments de vie quotidienne et en fonction de ses besoins ;
- Évolutif dans les objets, jeux, jouets et matériel, puisqu'en lien avec le développement psychomoteur, la maturité et l'autonomie de l'enfant.



POUR L'ADULTE :

- Organisateur de la vie du groupe à partir des repères spatio-temporels de chaque enfant ;
- Ergonomique, l'adulte ayant à proximité et à disposition les outils nécessaires ;
- Sécurisant, l'adulte ayant un regard, une présence et un accompagnement continu auprès de chaque enfant.



POUR LES PARENTS :

- Un lieu d'accueil et de relais avec l'adulte référent de son enfant.
- UN MOBILIER ADAPTE



Les équipes en place ont apporté un soutien quant à l'aménagement des locaux. L'agencement de l'espace est intimement lié au projet de la structure.



C'est ainsi que les espaces de vie sont en constante évolution au sein des quatre structures et que de nouveaux investissements de matériels peuvent être réalisés pour répondre à de nouveaux besoins, à l'instar du multi-accueil la Capucine lors de son passage à une organisation en âges mélangés en 2017 où de nouvelles barrières et meubles de rangements ont été installés afin d'adapter l'espace à l'accueil d'enfants d'âges différents.



ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT SENSORI MOTEUR DE CHAQUE ENFANT

Les besoins de chacun sont soutenus par une mise à disposition matérielle permanente. Elle est en libre accès tant pour l'enfant que pour l'adulte, au fur et à mesure des progrès psychomoteurs et, relationnels, de l'acquisition d'autonomie et ce au fil de la journée. Nos espaces sont donc pensés pour favoriser la motricité libre dès le plus jeune âge.

Les bébés disposent d'un espace libéré d'obstacles éventuels et aménagés de tapis où ils peuvent se mouvoir librement.

L'objectif de cet aménagement de l'espace est de permettre la motricité libre des tous petits.

Cette motricité libre laisse à l'enfant la possibilité de découvrir son corps et d'explorer ses capacités.

Il peut passer ainsi d'une étape à l'autre de sa motricité comme il le souhaite et quand il le souhaite.

Les professionnels n'installent jamais l'enfant dans une position qu'il n'a pas acquis et dont il ne pourrait pas se défaire seul.

Cette motricité libre permet donc à l'enfant de développer son autonomie, sa confiance en lui et en ses capacités mais aussi à l'équipe d'observer plus facilement là où en est l'enfant.

Cette posture demande aux professionnelles de ne pas intervenir immédiatement auprès de l'enfant et de le laisser utiliser ses capacités pour avancer. Pour cela, les professionnels doivent aussi adapter et sécuriser l'environnement des tous petits. Dans cet environnement l'enfant trouvera à mesure de ses déplacements des jouets adaptés à son âge et à ses intérêts.



LE PERSONNEL

Nous avons le souci permanent de stabiliser **l'équipe professionnelle** et d'éviter le turnover. L'enfant doit être accueilli par des adultes qu'il reconnaît. C'est dans un climat de sécurité affective qu'il pourra pleinement s'épanouir.

C'est pour cette raison qu'il n'y a pas de changement de section pour le personnel durant toute une année scolaire.



C'est dans un climat de sécurité affective que l'enfant pourra pleinement s'épanouir.

Un accueil individualisé est donc mis en place pour chaque enfant : S'avancer vers les parents et l'enfant, se mettre à la hauteur de l'enfant, lui dire bonjour, l'appeler par son prénom, verbaliser ce qu'il se passe, ce qu'il vit...

La personne qui accueille le matin est à l'écoute du parent, elle prend en compte les transmissions orales des parents.

La **bien-traitance**, démarche collective pour identifier et construire le meilleur accompagnement possible de l'enfant par l'adulte, dans le respect de son individualité, de son rythme de développement et dans ses choix, est un concept éthique qui aide chaque professionnel dans son travail **d'accompagnement au quotidien**.

C'est aussi une action commune de la collectivité autour de l'enfant et de sa famille.

Ce concept s'applique également aux professionnels, permettant ainsi de développer leur créativité pour répondre aux besoins des enfants.

1.6.3. L'INSTAURATION D'UN CADRE SECURISANT

LES REPAS

Le repas est un moment essentiel de la **socialisation de l'enfant**. C'est un temps convivial de plaisir et de dialogue.

Objectifs

- Favoriser la sécurité affective
- Développer l'autonomie des enfants tout en assurant leur estime de soi
- Favoriser la découverte et l'échange

POUR LES BÉBÉS

Les **biberons** sont donnés à la demande et en fonction des rythmes.

Lors des repas, les professionnelles verbalisent au maximum les actions, le contenu du menu... C'est un moment privilégié entre l'enfant et le professionnel.

Lorsqu'ils ne tiennent pas encore assis, les enfants mangent dans les bras d'un professionnel. Avec l'acquisition de la posture assise, ils mangeront sur une petite chaise.

Si l'enfant refuse de manger : L'enfant n'est en aucun cas forcé à manger. S'il refuse son repas il pourra lui être proposé plus tard.

Si le refus de manger devient une situation récurrente le professionnel sera en recherche de solutions et d'alternatives avec le parent.

POUR LES GRANDS

Afin de favoriser les repères des enfants, chacun mange toujours à la même table. Tout au long de la semaine, les enfants seront suivis par un même professionnel qui les accompagnera du lavage de mains jusqu'à l'endormissement.





Nous veillerons à ce que l'enfant bénéficie de repas quotidiens, équilibrés et adaptés afin de permettre son développement harmonieux.

- Respect au mieux du rythme familial de l'enfant ;
- Dès qu'il l'exprime, accompagnement de l'enfant pendant le repas pour favoriser son autonomie afin que ce moment devienne un plaisir et le demeure ;
- Favorisation de l'apprentissage du goût et respect de celui de l'enfant ;
- Donner une dimension éducative aux repas.

Les limites posées :

L'enfant n'est pas autorisé à jouer avec la nourriture. Il lui sera demandé de faire l'effort de manger avec ses couverts. En revanche, il est autorisé à manger les petits morceaux avec les doigts. L'enfant qui apprend à manger seul peut manger avec ses doigts.

Il développe ses sens, éveille son goût, intègre certaines règles de vie.

D'une relation duelle avec la référente, l'enfant va petit à petit découvrir le plaisir de partager son repas avec d'autres enfants.

LES SOINS

- Assurer à l'enfant confort et hygiène pour l'amener, à son rythme, vers l'autonomie ;
- Assurer et personnaliser les soins corporels des jeunes enfants,
- Offrir au cadre de vie l'hygiène nécessaire, au travers de différentes règles
- Aider à l'acquisition de la propreté pour l'enfant, en assurant son confort et son hygiène tant qu'il est dépendant, de façon appropriée, en donnant une dimension éducative aux soins.

Change et soins de l'enfant - Acquisition de la propreté :

L'ensemble de l'équipe est susceptible de changer, faire des soins yeux/nez aux enfants.

Au cours des changes, l'équipe veille toujours à **encourager l'autonomie de l'enfant tout en favorisant son estime de soi**. Ainsi, l'enfant est invité à se lever seul, se déshabiller et s'habiller suivant ses capacités. L'adulte est toujours présent pour accompagner les enfants, les aider si nécessaire afin qu'ils ne soient pas en difficultés. De nombreux outils sont disponibles pour accompagner les enfants dans leur autonomie : escaliers, caisses à hauteur des enfants...

Une observation fine des enfants par l'équipe permet de repérer l'évolution de leurs capacités et de s'y adapter.

Chez les grands, l'acquisition de la propreté est une étape clé du développement de l'enfant. Pour les accompagner, nous leur proposons le pot ou les toilettes à chaque change. Ils peuvent aussi y accéder sur demande lors de la journée.

L'équipe éducative ne sera pas à l'initiative de l'acquisition de la propreté mais poursuivra une démarche commencée à la maison. Ainsi, la communication entre famille et équipe est essentielle afin de faire savoir les évolutions de l'enfant à la maison et à la crèche.

Pour le confort des enfants, les familles veilleront à toujours prévoir des tenues de rechange. La structure dispose de vêtements qui pourront servir si besoin.



Pour l'équipe, il est fondamental de toujours être dans le respect du corps et de l'intimité de l'enfant. Ainsi, chaque soin sera verbalisé et expliqué aux enfants. L'accord et la participation de l'enfant sont toujours recherchés. L'enfant doit rester acteur de son soin, y participer selon ses capacités et ne jamais le subir.

Nos équipes accompagnent l'enfant pendant ce temps de soins en prenant en compte l'habillement, le déshabillage, le soin avec la notion de propreté. L'objectif est d'accompagner l'enfant en prenant en compte ses mouvements naturels.

L'adulte utilise la motricité du petit pour accompagner ce temps de change. Ils s'entreprennent pour faire une toilette ensemble en prenant en compte l'aisance motrice de l'enfant.

L'enfant grandit et gagne en autonomie. Dans les trois premières années de vie, il développe ses capacités motrices et sa personnalité. Notre rôle est de l'accompagner dans la construction de son identité en favorisant, sur les temps de la vie quotidienne, sa prise de responsabilité. Cet accompagnement favorise la valorisation de l'enfant et nourrit sa confiance en lui et son estime de lui-même.

Chaque professionnel.e est différent.e et apporte un qualitatif différent mais le scénario de soin doit **être identique à l'ensemble des professionnels. L'enfant peut être ainsi acteur et anticiper l'action.**



LE SOMMEIL

Objectifs

- Repères et sécurité affective
- Continuité des soins
- Respect des rythmes individuels
- Accompagnement de l'autonomie

L'équipe éducative est à l'écoute des besoins de sommeil et des rythmes de chacun. Si un enfant présente des signes de fatigue, une sieste ou un temps de repos lui est proposé.

➤ CHEZ LES BEBES :

Les plus jeunes sont couchés en fonction de leur rythme et de leur besoin de sommeil.

Avant chaque sieste, la couche de l'enfant est vérifiée. Il est couché dans son lit, avec ses draps, en body et dans sa propre turbulette.

Nous lui proposons son objet transitionnel, sa sucette ou tout autre objet familier qui lui est nécessaire à un bon endormissement et à son bon sommeil.

Une fois que l'enfant est couché, on note l'heure de son couché sur la fiche. Un contrôle du sommeil de chaque enfant est fait par un professionnel tous les quarts d'heure. Lorsque l'on constate qu'un enfant dort, nous notons l'heure sur la fiche. Nous faisons de même lorsque l'on constate qu'un enfant est réveillé.

Si un enfant est agité ou si sa santé est préoccupante, le professionnel le lève en notant l'heure sur la fiche. Il est également possible de déplacer les lits vers les portes vitrées de façon à pouvoir le surveiller constamment.

Si un enfant a des difficultés à s'endormir, un professionnel peut rester dans le dortoir et l'accompagner pendant son endormissement.

Si le refus se manifeste par des pleurs et que les professionnels ne parviennent pas à l'aider à s'endormir l'enfant sera levé et il lui sera proposé un repos plus tard.



Les enfants accueillis dans le groupe des bébés sont couchés en fonction des demandes et des besoins. Les professionnels prennent des informations auprès des parents au moment de l'adaptation afin de connaître les habitudes de chaque enfant, les rituels d'endormissement et autre information qui permettrait à l'équipe d'être au plus près de ce que vit l'enfant chez lui.

L'échange quotidien avec les familles est aussi nécessaire pour connaître l'état de l'enfant et lui proposer un repos si nécessaire.

Chaque espace de vie dispose de dortoirs équipés de lits à barreaux. Pour les enfants qui sont accueillis de façon régulière, ils sont systématiquement couchés dans le même lit. Pour ceux qui viennent occasionnellement, l'équipe veille à ce qu'ils dorment toujours dans le même dortoir.

👉 CHEZ LES MOYENS ET LES GRANDS :

Tout comme pour les plus jeunes, avant chaque sieste, les couches des enfants sont vérifiées.

Pour Les plus grands ayant des rythmes similaires une sieste après le repas est programmée. Ils sont accompagnés tous ensemble dans les dortoirs. Les professionnels qui les accompagnent durant la matinée, les installent dans leur lit, cela dans un objectif de continuité des soins sur la journée.

Une fois tous les enfants installés, un professionnel s'installe avec eux pour accompagner l'endormissement.

Le professionnel présent veille à ce que chacun puisse respecter son rituel d'endormissement sans déranger les autres enfants.

La proximité de l'adulte, une parole rassurante, une caresse dans les cheveux ou une main posée sur le dos sont des petits gestes qui peuvent faciliter l'endormissement des enfants.

Tout comme pour les plus jeunes, les professionnels veillent à leur endormissement et à leurs conditions de sommeil tout en notant les heures sur les fiches.

Les levés sont échelonnés afin de respecter le sommeil des autres enfants.

Afin de respecter les rythmes de chacun, un temps de repos nécessaire est proposé que cela soit en guise de sieste ou pour favoriser un réveil en douceur.

Les temps de repos sont autant bénéfiques que les temps de sommeil. Ils permettent aux enfants d'être dans un espace calme et en retrait du groupe d'enfants.

Malgré les aléas de la collectivité, l'équipe veille à respecter les rythmes de sommeil de chacun. Ainsi, nous ne réveillons pas un enfant. Également, les enfants ayant encore besoin de deux siestes dans la journée sont bien évidemment entendus.

Pour des enfants ayant des difficultés à dormir dans une chambre, nous pouvons leur proposer une solution alternative : un matelas peut être installé dans la salle de vie.





1.6.4. SANTE DE L'ENFANT, UNE PREVENTION AU QUOTIDIEN

Nos professionnels veillent au quotidien au bien-être et à la santé des enfants accueillis au sein de nos établissements.

Soigner un enfant, c'est prendre soin, répondre à son bien-être au quotidien, en matière d'hygiène, d'alimentation, de confort, d'activités.

La pluridisciplinarité qui caractérise les équipes des EAJE permet de croiser les regards sur le développement des enfants. Chaque formation développe des savoirs et compétences spécifiques. Aussi, la richesse de l'équipe se puise, entre autres, dans la capacité d'échanger et de partager. C'est pourquoi, nous sommes particulièrement vigilants à l'organisation formelle de temps d'échange tels que la réunion d'équipe et les journées pédagogiques. Cette démarche doit être consolidée par la formation professionnelle.

LES MESURES PARTICULIERES MISES EN PLACE POUR ASSURER LE SUIVI MEDICAL

Les parents sont les premiers responsables de la santé de leurs enfants, les structures d'accueil n'ont pas pour fonction de décharger les parents de cette mission première. Les professionnels peuvent par contre les accompagner et s'inscrire en soutien lorsque cela est nécessaire.

COMMUNIQUER POUR LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT

LES TRANSMISSIONS

↳ TRANSMISSION PARENTS-PROFESSIONNELS

À l'arrivée de l'enfant dans la structure, une professionnelle est toujours disponible pour accueillir la famille. Cet accueil est un temps important tant pour l'enfant que pour l'équipe : il va faire le relais entre famille et crèche.

Il est important pour l'équipe de savoir comment s'est passé le début de la journée de l'enfant : A-t-il bien mangé/dormi ? Est-il en forme ? A-t-il eu des médicaments ? Tout ceci afin que la suite de la journée se passe pour le mieux.

C'est à ce moment que les parents vont informer de qui viendra chercher l'enfant. Si c'est une personne qui n'est pas connue de l'équipe, celle-ci devra présenter une pièce d'identité avant de se voir confier l'enfant. Ceci pour des raisons de sécurité. C'est aussi à ce moment que l'équipe sera informée de tout traitement médicamenteux (ordonnance à l'appui).

Les familles peuvent installer leurs enfants dans un espace jeu afin de faciliter la séparation. Celle-ci peut parfois être difficile : cris, pleurs... Il est malgré tout important qu'elle ne dure pas trop. Il est aussi important de signaler à l'enfant le départ de ses parents. Généralement les pleurs cessent rapidement. Les familles sont invitées par l'équipe à téléphoner pendant la journée pour se rassurer et prendre des nouvelles.



L'accueil du soir est aussi important pour l'enfant. Les retrouvailles avec ses parents marquent aussi la séparation avec la crèche, les jouets, les personnes. Cette séparation doit aussi se faire en douceur, en expliquant à l'enfant. C'est aussi à ce moment que les parents vont apprendre comment s'est passée la journée de leur enfant, ce qu'il a fait en leur absence... C'est un temps d'échange autour de l'enfant : ses évolutions, ses relations sociales...

➤ DISPONIBILITE DE L'EQUIPE

Lors de ces échanges, les familles peuvent informer l'équipe de tout changement dans la vie familiale. Cette information sera soumise à la discrétion professionnelle et peut servir à l'équipe pour comprendre tout changement de comportement chez l'enfant. Ainsi renseignée, l'équipe peut aussi accompagner au mieux l'enfant dans les changements qu'il traverse.

➤ TRANSMISSIONS ENTRE PROFESSIONNELS

Un cahier de transmission est mis en place. Toutes les informations d'ordre organisationnel y sont notées, ainsi que l'information qui concerne un enfant ou son parent et qui doit être connue par toute l'équipe, l'absence d'un professionnel, des modifications horaires ponctuelles...

LES AFFICHAGES

➤ À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

Toutes les informations relatives à la santé de l'enfant, et en particulier lors de régime alimentaire spécifique, sont affichées dans les lieux stratégiques de l'établissement (biberonnerie, cuisine, bureau de la directrice, salle de repos, de repas, espace de vie...)

➤ À DESTINATION DES FAMILLES

Toutes les informations pouvant avoir un impact sur la santé de leur enfant sont affichées à l'accueil, sur le tableau d'affichage destiné à la communication des familles. Par exemple, cas de varicelle au sein de l'établissement, calendrier des vaccinations...

LE PERSONNEL MEDICAL OU PARAMEDICAL DE L'ETABLISSEMENT

Selon le décret du 7 juin 2010, « *Les établissements et services d'une capacité supérieure à dix places s'assurent du concours régulier d'un médecin spécialiste ou qualifié en pédiatrie, ou, à défaut, de celui d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie, dénommé médecin de l'établissement ou du service* ».

Le contexte local du Pays Châtillonnais et le manque de disponibilités des professionnels de santé y intervenant ne nous a pas permis de mettre en place ce suivi spécialisé, néanmoins, nous avons

été en partenariat très rapproché avec le médecin de PMI afin d'assurer une veille sanitaire sur les protocoles médicaux appliqués, un rôle de conseil aux équipes et le suivi de certaines situations particulières.

Nous continuerons à rechercher un professionnel de santé à **même d'assurer ce suivi médical** et à prévoir le financement nécessaire à ces interventions dans nos budgets prévisionnels.



Le rôle du médecin au sein de l'EAJE :

Conformément au décret n°2000-762 du 1^{er} août 2000 et de l'article R 23 24-39 du décret n°2007-230 de février 2007, un médecin collabore avec la structure et intervient régulièrement.

Il garantit le suivi sanitaire et psycho-éducatif de l'enfant en coopération avec les professionnels, les parents et le médecin traitant de l'enfant. Il assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel. Il veille à l'application des règles préventives et d'hygiène ainsi que des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse, d'épidémie ou d'autres situations dangereuses pour la santé. Il organise les conditions de recours aux services d'aide médicale d'urgence, établit des protocoles.

Il est le conseiller de l'équipe pour l'accueil des enfants, notamment ceux en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, présentant des difficultés ou des retards de développement psychomoteur.

Une des prochaines opportunités résidera dans le retour de congé individuel formation en septembre 2018 d'une des professionnelles de la micro-crèche de Sainte Colombe sur Seine, ayant suivi une formation d'infirmière. Nous pourrions lui proposer à son retour d'intervenir au sein des structures à hauteur d'une moyenne mensuelle de quatre heures par structure.

LES MOYENS DE PREVENTION

Pour renforcer le suivi médical et le rôle de prévention porté par les équipes, nous allons mettre en place des cycles de formations de gestes d'urgence à l'enfant et de sensibilisation au suivi sanitaire, dont le cahier des charges de cette dernière sera construit en lien avec le médecin PMI.

Cette organisation n'aura pas vocation à se substituer à l'intervention d'un médecin au sein des structures, ni au suivi médical individuel assuré par le médecin familial mais permettra aux équipes d'être sensibilisées et ainsi d'agir dans une démarche préventive auprès des enfants, en matière de développement psychomoteur, d'alimentation, de sommeil et autour de toutes les questions que peuvent se poser de jeunes parents.

Cette démarche pourra se prolonger par l'organisation de soirées d'échanges autour de thèmes liés à la santé du jeune enfant.

Vous trouverez en annexe les exemples de protocoles médicaux et d'urgence mis en place dans nos établissements.

VACCINATION OBLIGATOIRE

Suite au décret du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire, l'admission de l'enfant ne pourra être effective que s'il a reçu les vaccins obligatoires.

Les directrices doivent ainsi s'assurer du suivi du calendrier vaccinal pour chaque enfant accueilli, avec l'appui du médecin de PMI et d'un guide du Haut Conseil de la Santé Publique relatif à la recommandation vaccinale.

Les nouvelles conditions minimales d'immunisation nécessaires à l'admission et au maintien en collectivité s'appliquent uniquement aux enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018. Pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2018, les vaccinations exigibles correspondent aux 3 vaccins obligatoires avant cette date (diphtérie, tétanos et poliomyélite).

Ainsi, sauf contre-indication médicale reconnue, toute vaccination requise en fonction de l'âge de l'enfant doit être au minimum débutée pour l'entrée en collectivité. A défaut, l'article R. 3111-17 du code de la santé publique prévoit que les vaccinations obligatoires soient effectuées dans les trois mois suivant l'admission.

Une fois la vaccination débutée, il est ensuite nécessaire de poursuivre l'immunisation selon le calendrier vaccinal en vigueur.

En cas de contre-indication, une concertation aura lieu entre le médecin de PMI et le médecin traitant de l'enfant.

Un dossier médical sera rempli avec les dates de vaccinations et la notification par écrit de tout problème médical particulier (allergies, convulsions fébriles...)





Le rôle de l'équipe éducative vis-à-vis des vaccins :

- Vérifier l'administration des vaccins obligatoires et des rappels.
- Lorsqu'une vaccination a été effectuée, il convient de vérifier que celui-ci a été noté sur le carnet de santé.
- D'insister auprès des parents sur l'importance et le caractère obligatoire des rappels.
- De surveiller les réactions de l'enfant (fièvre, manque d'appétit) et d'en informer les parents.

Le calendrier actualisé est affiché systématiquement à l'accueil des structures pour informer les familles.

CAS D'ÉVICTION

Afin de protéger l'enfant lui-même et les autres enfants des risques de contagion, ou si l'état de santé de l'enfant nécessite des soins ou une surveillance importante incompatible avec l'accueil des autres enfants, les maladies faisant l'objet d'éviction sont déterminées selon le Guide du Haut Conseil de la Santé Publique.

Pour d'autres maladies particulières, sur avis du médecin PMI, une éviction peut être décidée en précisant sa durée. Au retour d'une période d'éviction, un certificat d'aptitude à la vie en collectivité devra obligatoirement être présenté. L'accueil de l'enfant est toujours en fonction de son état général, de son bien-être et de son confort.

MALADIE DE L'ENFANT

Les premières années, le système immunitaire du jeune enfant est encore immature, il est donc tout particulièrement fragile devant les maladies. C'est pourquoi, les professionnels doivent connaître les principales affections auxquelles peuvent être exposés les jeunes enfants ainsi que leurs symptômes. C'est aussi l'observation qui leur permettra de savoir si un enfant est en phase d'invasion de la maladie.

1.7. LES MODALITES D'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

L'accueil d'un enfant porteur de handicap fait partie des missions de toute structure Petite Enfance ; chaque enfant a besoin d'inclusion sociale, de temps collectif, d'espace de découverte.

Pour les équipes éducatives, **c'est chaque fois l'occasion de repenser l'intégration de chacun** avec tous, dans le cadre des recommandations du BO 2003, encart n°34 du 18 septembre.

CADRE LEGISLATIF

La loi du 11 février 2005 a instauré le principe de « **l'accès à tout pour tous** », pour l'égalité des droits et des chances, et a affirmé le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectif, sans discrimination d'aucune sorte, quelle que soit la nature du handicap. Cette loi se traduit par un droit fondamental et une obligation nationale.

Extrait du décret du 1^{er} Août 2000 :

« Les établissements et les services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique »





L'accueil d'un enfant porteur de handicap ne s'improvise pas, c'est un cheminement complexe pour l'équipe, les parents mais aussi l'enfant, qui comme tout autre enfant devra s'adapter à nouveau contexte et à la vie en collectivité.

Pourtant, celui-ci, comme tout autre enfant, a besoin de jouer, de s'éveiller, de se socialiser, d'apprendre à partager, de développer son autonomie...

L'inclusion d'enfants porteurs de handicap nécessite tout d'abord de passer par un protocole **d'accueil individualisé** (PAI) permettant de garantir dans de bonnes conditions cet accueil, en vérifiant les besoins spécifiques de l'enfant, en assurant une relation étroite avec la famille, en se rapprochant de personnes compétentes, en vérifiant l'accessibilité des lieux, en informant et en formant les équipes. Les besoins de l'enfant en situation de handicap et les contraintes de l'équipe d'encadrement seront identifiés pour permettre un accueil harmonisé.

Un PAI sera donc rédigé pour définir :

- Le temps d'accueil,
- Les aménagements à prévoir et les intervenants extérieurs,
- La personne référente,
- Les consignes de soins à donner.

Toutefois, l'accueil d'un enfant porteur de handicap ne peut se résumer et se cantonner à un PAI, car l'arrivée de celui-ci bouscule et interroge nos pratiques éducatives. De fait, une vraie réflexion doit s'inscrire au cœur du projet éducatif de la structure.

Notre volonté est de développer une démarche proactive afin d'être en capacité de mettre en place des actions ordinaires, des moments de partage et de découverte en partant du postulat : « des enfants différents et différemment capables ».

Le multi-accueil ou la micro-crèche ne sont pas des lieux spécialisés ou médicalisés. Il s'agit d'espaces adaptés où l'enfant va pouvoir grandir, s'éveiller et où la famille va pouvoir s'appuyer sur les compétences des équipes éducatives.

Un travail en partenariat avec la PMI, le CAMSP, les écoles est nécessaire pour adapter l'accueil et répondre au mieux aux besoins de l'enfant.

Pour nous, le multi-accueil et la micro-crèche sont avant tout de premiers lieux de socialisation.

Accueillir un enfant porteur de handicap dans un lieu Petite Enfance, c'est lui proposer un espace de vie en dehors de sa sphère familiale et des lieux de soins, dans une logique de parcours éducatif pour celui-ci.

ECOUTE ET ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Le 1^{er} rendez-vous est essentiel pour tous les parents souhaitant inscrire leur jeune enfant au sein d'un EAJE, mais il est vécu encore plus fébrilement par les parents **d'enfants différents**.

Ceux-ci sont parfois soumis à l'épreuve de la stigmatisation et comparent souvent leur expérience à un parcours du combattant. Ces parents sont souvent « blessés et quelques fois sans trop d'espoir » lorsqu'ils arrivent à la crèche. Ils ont souvent entendu, de la part de professionnels de soins, des paroles difficiles à accepter. Ainsi, il faut pour la famille faire ce deuil, ce chemin d'acceptation du handicap d'enfant différent.

Aussi, la directrice devra adopter une posture congruente et rassurante et rappeler les fondements et le fonctionnement de la structure.

Il est important de rappeler à la famille que celle-ci n'est pas un lieu de « substitution » à la fonction parentale ou de soins, mais un lieu de « suppléance » durant le temps d'absence des parents.

Le climat de confiance est fondamental entre parents, professionnels et enfant. Accueillir des parents dont l'enfant porte un handicap engage l'ensemble de l'équipe éducative. Celle-ci devra prendre en compte cette spécificité et aménager son mode de fonctionnement à ce type d'accueil.





Celui-ci peut se comprendre à plusieurs niveaux : adaptation fonctionnelle du lieu d'accueil, spécialisation et qualification des équipes, choix de projets d'animation adéquats, engagement de relations avec les parents, les autres enfants et d'éventuelles équipes médicales.

Une personne supplémentaire pourra être recrutée en fonction des besoins spécifiques de l'enfant et de l'attention qu'il requiert. Cet encadrant spécialisé servira de référent à l'enfant mais devra être pleinement intégré à l'équipe pédagogique.

C'est l'ensemble de l'équipe qui prendra en charge l'enfant, et pas seulement le référent, qui reste un professionnel « ressource », tout comme la directrice pour l'équipe pédagogique.

Par exemple :

Si l'enfant accueilli est malentendant, la référente, prendra l'habitude de toujours le regarder en face, de lui tendre les mains avant de le prendre dans les bras, l'invitant ainsi à participer. Le référent fera attention de ne pas le surprendre par derrière et ainsi, il croquera toujours le regard de l'enfant.

Si l'enfant est non voyant, le référent agira de même, ajustant son attitude à la cécité de l'enfant. Il se présentera en lui touchant les mains pour que l'enfant le découvre avec les siennes. L'enfant va se familiariser ainsi avec la voix de son référent mais aussi à son parfum (qu'il devra éviter de changer lors de la période d'adaptation).

Le multi-accueil et la micro-crèche deviennent alors des lieux de vie où l'on apprend à vivre ensemble à un âge où les enfants justement découvrent la différence entre le soi et le non-soi, la différence physique ou les questions fusent : pourquoi ne il marche pas ?, pourquoi lui, il a le droit de se lever et pas moi ?, pourquoi ne il ne mange pas ?...

Ce sont des lieux de jeu et de partage, il faut permettre à chaque enfant d'y trouver des jeux et des jouets. Il est donc important de se questionner sur les jeux et jouets donnés aux enfants. Le référent sera alors assis à côté de l'enfant pour l'accompagner dans ses gestes.

Aujourd'hui, il existe des associations spécialisées comme « la Souris Verte » et des catalogues de jeux spécialisés, qui seront de véritables ressources pour les professionnelles les EAJE.

Par exemple :

Pour un enfant ayant des difficultés motrices importantes, par exemple pour coller des morceaux de puzzle, le référent pourra alors travailler plutôt sur des pièces aimantées, du velcro...

Il faudra jouer sur le poids, le bruit et la texture des objets.

L'accueil se fera en petit groupe pour permettre à tous de se rencontrer, de découvrir l'autre et sa différence.





PARTIE 3 - LA PLACE DES FAMILLES AU SEIN DE LA STRUCTURE

1.8. L'ACCUEIL DES ENFANTS ET DE LEUR FAMILLE

Le lieu d'accueil ne remplit pas uniquement une fonction économique de garde pour que les parents puissent travailler. Il remplit également une fonction éducative et une fonction sociale dans le soutien aux familles mais également dans le lien social qu'il offre.

Nous revendiquons le fait qu'un lieu d'accueil doit instaurer une relation de confiance entre les parents et les professionnels qui s'occupent de leur enfant. Le rôle des professionnels est donc de tout mettre en œuvre afin que les parents ressentent l'importance de leur place dans ce lieu, en les invitant à rester le temps qu'ils le désirent. Ceci permet de diminuer leur inquiétude lors des séparations avec leur enfant.

Il est indispensable de prendre en charge la famille en considérant son individualité, sa culture et ses représentations. Il est donc important que chacune de nos équipes mette tout en œuvre pour aider les parents à accomplir cette fonction parentale en leur offrant un accompagnement et des dispositifs d'écoute, en leur proposant des espaces de discussions et d'échanges sans toutefois s'immiscer dans l'intimité familiale ni imposer ses propres règles et normes éducatives.

Pour cela, une réflexion autour de la place des familles dans les lieux d'accueils de jeunes enfants est un préalable nécessaire à une prise en charge de qualité. Chaque projet d'établissement attache une place particulière à la prise en compte des familles, leurs besoins précisés lors de l'élaboration du projet social, et la prise en compte régulière de leurs remarques et suggestions afin d'ajuster la prise en charge quotidienne de leur enfant.

1.9. L'ASSOCIATION DES PARENTS A LA VIE DES STRUCTURES

LA PREMIERE RENCONTRE

On ne peut penser à l'enfant sans penser à l'accueil de ses parents, ses premiers éducateurs

Le premier accueil est un temps fondamental et détermine la relation future entre les parents, **l'enfant et l'équipe**. La collaboration entre parents et professionnels nécessite une intense communication ; cette première étape est donc fondamentale. Accueillir un enfant, c'est aussi prendre en compte son histoire. De ce fait, l'équipe reconnaît la place première qu'occupe la famille auprès de l'enfant, tant au niveau éducatif, culturel, que social.

C'est la directrice qui reçoit les parents en rendez-vous individuels. Durant celui-ci elle présente la structure, l'équipe, le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement ; elle répond aux questions des parents. Elle pourra ensuite également constituer le dossier d'admission et échanger avec la famille sur leur contrat d'accueil et leurs propres questionnements.

AUTRES TEMPS DE RENCONTRES

Nous privilégierons les rencontres avec les familles, l'attention portée à chacune et la prise en compte des parents comme interlocuteurs privilégiés et incontournables.

La continuité éducative entre le domicile de l'enfant et la structure d'accueil passe donc obligatoirement par une confiance réciproque entre les professionnels et les parents.





LES TEMPS DE RENCONTRES

- ▶ Premier temps de rencontre : visite des locaux, présentation de l'organisation, du projet d'établissement, du règlement de service, remise du livret d'accueil.
- ▶ À la demande des parents, l'équipe et la directrice se rendent disponibles pour échanger

RÉUNIONS & COMITE DE PARENTS

- ▶ Développer des échanges de pratiques entre parents et professionnels
- ▶ Mettre en œuvre des projets d'intérêt collectif
- ▶ Susciter des rencontres et favoriser des échanges
- ▶ Échanges de réflexions entre parents

TEMPS FESTIFS & REUNIONS D'INFORMATIONS

- ▶ Par exemple : fête de carnaval, fête de fin d'année, journée des familles, soirée débat autour du thème de la Petite Enfance...
- ▶ Réunion de rentrée : pour présenter l'ensemble de l'équipe aux parents, le fonctionnement et le projet, nous organiserons une réunion à chaque rentrée (octobre).
- ▶ D'autres réunions peuvent être organisées pour échanger sur les évolutions et les projets

NOS ENGAGEMENTS AUPRÈS DES PARENTS

- ▶ Être disponible pour les accueillir dès leur arrivée au sein de l'établissement.
- ▶ Expliquer le fonctionnement de la structure, les rassurer, les accompagner lors de la période d'adaptation.
- ▶ Créer un climat de confiance entre les parents et les professionnelles auxquelles ils vont confier leurs enfants.
- ▶ Instaurer un dialogue et une écoute sans jugement de valeur et dans le respect.
- ▶ Mettre en place des outils favorisant la **transmission d'informations** (mails, tableau...).
- ▶ Aménager la structure de façon à la rendre accueillante et conviviale.
- ▶ Savoir écouter la demande des parents par rapport à leur enfant
- ▶ Sécuriser la famille, être attentif au respect des habitudes culturelles, sociales, économiques de l'enfant et de sa famille.
- ▶ Respecter les rituels de séparation (bisous, câlins, doudou,...).





1.9.1. DES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Les structures participent, de fait, au travers des objectifs qu'elles poursuivent, à soutenir les parents : Écoute, accompagnement, soutien, diffusion de l'information, accompagnement, soirée débats... et contribuent à aider les parents dans leurs fonctions.

Nous vous proposons de consolider cet objectif en l'inscrivant comme une mission spécifique.

Au travers de cette volonté de renforcer nos actions de soutien à la parentalité, nous reconnaissons la place des parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants.

Nous veillerons à **lutter contre l'isolement** de certains adultes dans leur fonction parentale, à offrir des espaces de construction et de cohérence entre tous les adultes exerçant cette parentalité, mais aussi un terrain d'échange de compétences entre parents.

OBJECTIFS DES ACTIONS

- Ces animations offriront tout simplement aux familles l'occasion **d'un dialogue** parents/enfants différent, hors du cadre familial habituel, en vue de découvrir des aspects de l'autre qu'il ne connaît généralement pas, pour finalement mieux le connaître et le comprendre dans sa complexité.
- Consolider les liens familiaux.
- Soutenir et accompagner les parents dans leur fonction éducative.
- Aménager des temps d'animation et proposer des espaces de parole où les familles pourront s'exprimer et échanger sur leurs expériences parentales.
- Aider les parents à s'inscrire dans les réseaux d'écoute afin de consolider les liens parents-enfants.
- Informer et orienter les parents.

CADRE ÉTHIQUE DES ACTIONS

- La reconnaissance de l'enfant en tant que personne,
- La reconnaissance des parents comme premiers éducateurs de leur enfant,
- L'importance de la cohérence éducative autour de l'enfant,
- Le respect de la différence, l'ouverture à tous.





1.9.2. DES ACTIONS EN DIRECTION DES FAMILLES

Notre démarche **n'est pas de multiplier les actions**, mais bien de densifier le projet pédagogique du service Petite Enfance délégué. Ces animations participeront à la dynamique du territoire.

Réunion de rentrée

Date/Fréquence	En octobre pour accueillir les parents et les enfants changeant de section
Organisation	Invitation des familles, en soirée, hors présence des enfants
Objectifs	Permettre aux parents de connaître la structure, le personnel, l'organisation d'une journée, les projets, la pédagogie. Elle permet également de rassurer les parents, les intégrer à la vie de la crèche et de créer du lien entre les parents et entre parents et l'équipe.
Public concerné	Parents - Professionnels

Animation festive de Noël + goûter

Date/Fréquence	En décembre de chaque année
Organisation	Familles conviées à partager le goûter avec leurs enfants puis à participer aux diverses animations.
Objectifs	Partager un moment festif avec les enfants et les familles. Permettre aux parents de partager un des moments forts de la journée des enfants Permettre les échanges entre parents et professionnelles
Public concerné	Famille - Professionnels

Fête de fin d'année

Date/Fréquence	En juin, juillet
Organisation	Kermesse, ou Pique-nique solidaire organisés par les structures
Objectifs	Partager un moment festif avec les enfants et les familles. Permettre les échanges entre les parents et les professionnelles.
Public concerné	Parents - enfants - Professionnels

Spectacles

Date/Fréquence	En fonction des propositions de spectacle jeunes enfants
Organisation	Familles prévenues en amont
Objectifs	Initiation à la culture, théâtre, spectacle
Public concerné	Famille - enfants



Ateliers parents/enfants

Date/Fréquence	A définir selon les structures
Organisation	Ateliers ouverts aux parents sur inscription
Objectifs	Donner un lieu d'échange, de parole, et de rencontre aux parents Renforcer les liens parents/professionnels Soutenir la fonction parentale en valorisant leurs compétences Proposer un espace de parole en lien avec les problématiques de la petite enfance
Public concerné	Parents - Professionnels

Enquête de satisfaction

Date/Fréquence	Distribution chaque année au mois de juin.
Organisation	Mails en version numérique ou version papier si besoin
Objectifs	Évaluer nos actions Réajuster en fonction des attentes des familles
Public concerné	Familles

Conseil d'établissement

Date/Fréquence	Deux fois par an
Organisation	Invitation des représentants des familles et de la collectivité
Objectifs	Permettre aux parents de s'informer, de s'exprimer et d'être consultés sur la vie de la crèche Concertation entre les différents usagers pour faire émerger de nouveaux projets
Public concerné	Familles - collectivités - délégataire - équipe

Des actions sont bien entendu déjà menées, qu'il s'agisse des réunions de rentrée, des rencontres festives de fin d'année organisées sur l'ensemble des structures, de la participation de la micro-crèche de Sainte Colombe sur Seine au « Tape Chaudron » portée par l'équipe et des parents, des ateliers cuisine ou musique organisés avec des parents de Châtillon sur Seine, de l'association de parents en train de se constituer à Baigneux les Juifs ou enfin des temps de rencontres organisés à Recey sur Ource. Nous aurons donc à cœur de poursuivre celles-ci et de soutenir l'ensemble de ces initiatives afin que les parents occupent une place majeure au sein des structures.

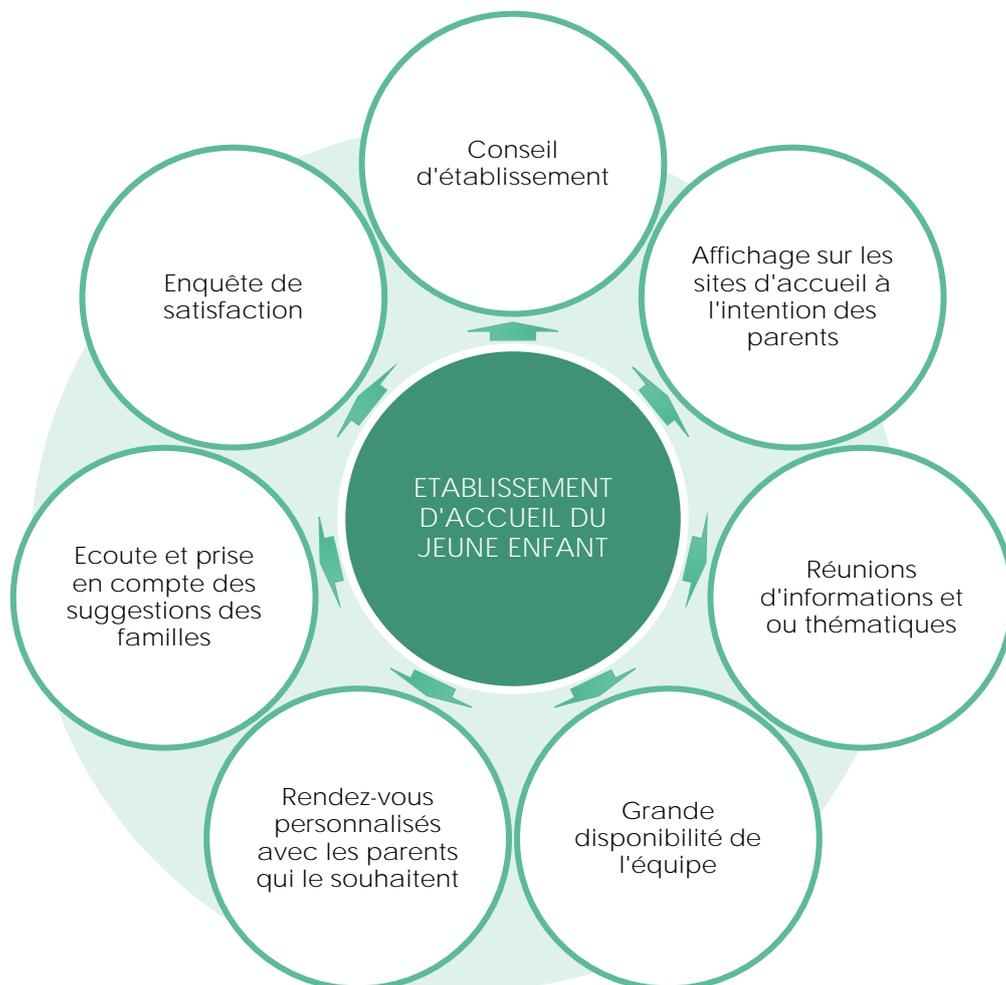




1.10. LA COMMUNICATION

La relation avec les parents est fondamentale dans le cadre de la gestion d'équipements Petite Enfance. Aussi, il est important de développer une communication efficiente et claire, afin de rassurer, d'accompagner et de construire une relation de confiance. La place des parents sera prise en compte et favorisée à chaque étape essentielle du déroulement de notre mission, par la mise en place de différents vecteurs relationnels.





Cette organisation permettra :

- D'échanger sur la nature des activités proposées,
- D'améliorer les conditions d'accueil du public,
- De percevoir les besoins et attentes des familles,
- De concevoir avec les familles, l'organisation de temps forts à l'échelle de votre territoire





1.10.1. AU QUOTIDIEN

INFORMATION AUX PARENTS

Nous serons vigilants sur l'affichage concernant la vie de chaque établissement, afin de tenir informés quotidiennement les parents.

Nous affichons :

- Informations générales : téléphones, dates de fermetures de la structure, les tarifs appliqués,...
- Les menus proposés aux enfants ;
- Les temps festifs organisés où ils sont conviés (*fête de Noël, petits déjeuners, spectacles...*) ;
- Besoin de matériels de récupération pour mettre en place une activité spécifique ;
- Information des partenaires ;
- Éventuellement articles de presse.

➤ CREER UNE IDENTITE VISUELLE

Les structures disposent d'outils de communication créés par notre fédération avec l'appui d'un dessinateur afin de se doter d'une identité visuelle en rapport avec le monde de la petite enfance. Celle-ci est reprise sur différents masques que les directrices peuvent utiliser au quotidien pour communiquer sur leur structure.



D'autres outils ont également été créés mais n'ont pas encore été pleinement utilisés au sein des structures, tels que le carnet de voyage et le sac à doudou.

Le carnet de voyage est un livret illustré nominatif permettant aux familles et professionnels d'écrire et illustrer de mille et une façons la vie de l'enfant au sein de la structure : en inscrivant des anecdotes, en y collant des photos, etc.

Le sac à doudou est un petit sac distribué aux familles afin d'y laisser les affaires de l'enfant et notamment son doudou.



1.10.2. LE CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Il s'agit d'un espace de concertation et de consultation. Ces instances n'ont pas encore été développées sur les structures au regard de l'implication encore balbutiante des familles au sein des structures. Nous maintenons toutefois cet objectif pour les prochaines années puisque celui-ci nous semble primordial.

Pour une participation active et citoyenne des usagers, nous proposons un espace permettant, l'expression, l'initiative et l'organisation des usagers sur **un mode démocratique d'échanges**, dans le respect de chacun.

Le conseil d'établissement permet :

- D'échanger sur la nature des activités proposées ;
- D'améliorer les conditions d'accueil des usagers ;
- De percevoir les besoins et attentes des familles ;
- D'être consulté par rapport à l'organisation interne, la vie quotidienne, les projets de travaux d'équipement...

Participants

- Les parents souhaitant participer activement à la vie de l'établissement ;
- Un représentant de la Communauté de Communes ;
- La directrice de la structure et un représentant de l'équipe ;
- Un représentant du gestionnaire.

Ce conseil d'établissement est composé de façon volontaire à partir de l'ensemble des usagers et des partenaires du service.

Ces conseils se réuniront, deux fois par an. Leur organisation et leur gestion incombent au délégataire (*convocations, rédaction et envoi du compte-rendu à tous les participants*).

Cet espace devra être un véritable lieu d'échanges, de concertation, pour s'inscrire dans une logique de coéducation.

1.10.3. LA COMMUNICATION EXTERNE

Communiquer sur les actions mises en place par notre équipe sur le territoire fait partie intégrante de la mission des salariés de Léo Lagrange. Nous serons attentifs aux moyens et aux documents utilisés pour communiquer sur l'ensemble de nos actions.

Nous appliquerons sur l'ensemble de nos supports de communication le logo de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, des partenaires financeurs et enfin celui de Léo Lagrange :



Nous veillerons par ailleurs à faire valider avec votre collectivité les outils de communication à large portée afin qu'ils soient harmonisés avec la charte graphique de la Communauté de Communes.



Notre présence sur le territoire

Être présents sur le terrain est également important pour informer au plus proche des usagers mais également des partenaires. Rencontrer les usagers, rendre lisible nos actions au cœur du tissu global proposé par le territoire sera également une priorité. Nous serons donc présents activement sur les différents événements organisés par la collectivité ou ses partenaires.

Notre travail avec la presse

Faire connaître nos actions et faire parler des structures passe également par un lien étroit avec la presse locale. Valoriser le travail réalisé et les projets fait également partie de nos priorités. Aussi, nous veillerons à faire venir la presse dès que des événements importants seront organisés.

1.10.4. PERCEVOIR L'AVIS DES FAMILLES POUR AMELIORER LE SERVICE

Il est important pour nous de prendre en compte les remarques, critiques et suggestions des familles afin de répondre au mieux à vos besoins et attentes de celles-ci.

Convaincus qu'une marge d'amélioration et de progression est toujours possible, il est indispensable pour nous de recueillir la parole des familles.

Notre volonté est de développer notre qualité d'accueil et notre projet éducatif pour le bien-être des jeunes enfants accueillis au sein de nos équipements et d'être attentifs aux premiers éducateurs que sont les parents, en adoptant une écoute active.

ENQUETE DE SATISFACTION

C'est pourquoi nous mettrons en place une enquête de satisfaction.

Ainsi, nous distribuons au mois de juin, une enquête de satisfaction à l'ensemble des familles. Nous avons conçu celle-ci afin qu'elle soit facile à renseigner ; en effet, notre expérience nous a démontré que les familles accordent peu de temps à cet exercice, c'est pourquoi nous optons pour un document simple et synthétique.

Ce document est anonyme. Nous nous engageons à produire auprès de votre collectivité l'ensemble des résultats de cette enquête.

Nous vous présentons en annexe notre enquête de satisfaction.



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 021-242101434-20230706-CC560623-DE



PETITE
ENFANCE

leo lagrange

BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

Léo Lagrange Petite Enfance
Bourgogne Franche-Comté



<https://twitter.com/leolagrange>



<https://fr-fr.facebook.com/federationleolagrange/>



5.4 LES AVIS PMI

Cf. documents ci-après.

Le Président du Conseil Départemental
de la Côte-d'Or

2018/n° 239

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-9 ;
- **VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.2111-1 et suivants ;
- **VU** le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;
- **VU** l'arrêté n° 2015/268 du 19 novembre 2015 agréant la structure d'accueil de jeunes enfants de type multi-accueil « Les P'tits Filous » à Baigneux-les-Juifs ;
- **VU** l'avis favorable du Médecin Chef du service Protection Maternelle et Infantile ;
- **SUR** proposition de M. le Directeur Général des Services Départementaux.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - L'article 2 de l'arrêté d'agrément du 19 novembre 2016 concernant la structure privée d'accueil de jeunes enfants de type multi-accueil « Les P'tits Filous » située 16 rue du Stade 21450 BAIGNEUX LES JUIFS, est modifié depuis le 1^{er} septembre 2018.

« **Article 2** - La gestion de cette structure est confiée à la Société par Actions Simplifiée Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne Franche Comté dont le siège social se situe 66 Cours Tolstoï 69100 VILLEURBANNE. »

ARTICLE 2 - Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin des Actes Administratifs de la Côte-d'Or et dont une ampliation devra être transmise au service Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 NOV. 2018



Fait à Dijon, le

15 NOV. 2018

Le Président
Pour le Président et par délégation

Le Directeur Général des Services Départementaux

Xavier BARROIS

Le Président du Conseil Départemental
de la Côte-d'Or

2017/n° 213

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-9 ;
- **VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.2111-1 et suivants ;
- **VU** le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;
- **VU** l'arrêté du 25 septembre 2015 agréant la structure privée d'accueil de jeunes enfants de type multi-accueil « La Capucine » située 5, rue de la Forgeotte à Châtillon-sur-Seine ;
- **VU** l'avis favorable du Médecin Chef du service Protection Maternelle et Infantile ;
- **SUR** proposition de M. le Directeur Général des Services Départementaux.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Les articles 3, 4 et 5 de l'arrêté d'agrément du 25 septembre 2015 susvisé, agréant la structure privée d'accueil de jeunes enfants de type multi-accueil « La Capucine » située 5 rue de la Forgeotte 21400 CHATILLON-SUR-SEINE, sont modifiés comme suit, à compter du 28 août 2017 :

« **Article 3** - Elle fonctionne selon les modalités suivantes :

- deux sections d'enfants de deux mois et demi à quatre ans dont une de dix places et la seconde de quinze places ;
- ouverture de 7 h 45 à 18 h 15, cinq jours par semaine du lundi au vendredi.

Article 4 - Le personnel se compose de :

- Mme Emilie SALOMON, éducatrice de jeunes enfants, directrice, à 91%,
- Mme Evelyne PIGNALET, éducatrice de jeunes enfants, assurant la continuité de direction en l'absence de la directrice, à 69 %.

Article 5 – L'encadrement auprès des enfants se compose de deux auxiliaires de puériculture et de quatre aides maternelles, soit 6,67 ETP pour la totalité du personnel.»

ARTICLE 2 - Les autres articles sont inchangés.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin des Actes Administratifs de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le

22 JUIN 2017

Le Président

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services Départementaux

Xavier BARROIS

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : **22 JUIN 2017**



Le Président du Conseil Départemental
de la Côte-d'Or

2018/n° 238

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-9 ;
- **VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.2111-1 et suivants ;
- **VU** le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;
- **VU** les arrêtés n° 2016/278 du 15 décembre 2016 et n° 2018/9 du 29 janvier 2018 agréant la structure d'accueil de jeunes enfants de type micro-crèche à Recey-sur-Ource ;
- **VU** l'avis favorable du Médecin Chef du service Protection Maternelle et Infantile ;
- **SUR** proposition de M. le Directeur Général des Services Départementaux.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Les articles 2, 4 et 5 de l'arrêté d'agrément du 15 décembre 2016 concernant la structure d'accueil de jeunes enfants de type micro-crèche située rue Lacordaire à Recey-sur-Ource sont modifiés comme suit, depuis le 1^{er} septembre 2018.

« **Article 2** – La gestion de cette structure est confiée à la Société par Actions Simplifiée Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne Franche-Comté dont le siège social se situe 66 Cours Tolstoï 69100 VILLEURBANNE,

Article 4 - Madame Laure MARIE, éducatrice de jeunes enfants, assurera la référence technique à raison de 50 % de son temps de travail.

Article 5 - L'équipe encadrant les enfants se compose de :

- Mme Laure MARIE, éducatrice de jeunes enfants, travaillant à raison de 50 % de son temps de travail auprès des enfants,
- Mme Marine BONAMOUR, titulaire d'un CAP Petite Enfance, animatrice permanente, travaillant à 85 %,

- Mme Magalie LEVE, auxiliaire de puériculture, en remplacement et travaillant actuellement à 85 %,
- Mme Ophélie FRETTI, titulaire d'un CAP Petite Enfance, BAC service à la personne, animatrice volante sur les établissements d'accueils de jeunes enfants du Pays Châtillonnais. »

ARTICLE 2 - Tout projet de modification portant sur un des éléments de cette autorisation est porté sans délai à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le gestionnaire.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin des Actes Administratifs de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le 15 NOV. 2018

Le Président

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services Départementaux

Xavier BARROIS

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 NOV. 2018



Le Président du Conseil Départemental
de la Côte-d'Or

2016/n° 277

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-9 ;
- **VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.2111-1 et suivants ;
- **VU** le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;
- **VU** l'avis de M. le Maire de Sainte-Colombe-sur-Seine ;
- **VU** l'avis favorable du Médecin Chef du service Protection Maternelle et Infantile ;
- **SUR** proposition de M. le Directeur Général des Services Départementaux.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - Une structure d'accueil de jeunes enfants de type micro-crèche située cour de la Forge, 21400 SAINTE COLOMBE SUR SEINE est autorisée à fonctionner à compter du 1^{er} juin 2016.

ARTICLE 2 - La gestion de cette structure est confiée à l'Association Léo Lagrange dont le siège social est 66 Cours Tolstoï 69627 VILLEURBANNE.

ARTICLE 3 - Elle fonctionne selon les modalités suivantes :

- dix places en accueil collectif,
- accueil d'enfants âgés de deux mois et demi à quatre ans,
- ouverture de 7 h 30 à 18 h 30, cinq jours par semaine du lundi au vendredi.

ARTICLE 4 - Madame Ophélie ETIENNE, éducatrice de jeunes enfants, assurera la référence technique. Elle sera présente à 80 %.

.../...

ARTICLE 5 - L'équipe encadrant les enfants se compose de :

- Mme Laure CHAUSSADE, éducatrice de jeunes enfants, à 85 %, remplaçante de Mme Ophélie VOLTERRANI,
- Mme Céline GUILLERME, aide maternelle, expériences Petite Enfance, à 85 %,
- Mme Estelle AMIOT, aide maternelle, BAC PRO Service à la Personne et au territoire, à 70 %,
- Mme Ludivine CAILLETET, assistante maternelle, BEP service à la personne, à 50 %,
- Mme Ophélie FRETTI, BAC service à la personne, à 25 % (poste volante).

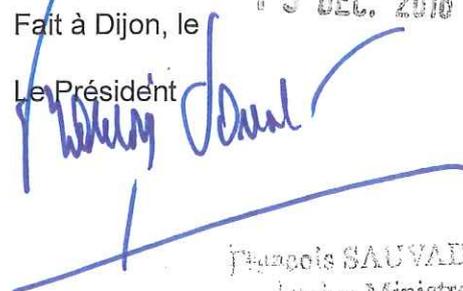
ARTICLE 6 - Tout projet de modification portant sur un des éléments de cette autorisation est porté sans délai à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le gestionnaire.

ARTICLE 7 - Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin des Actes Administratifs de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le

15 DEC. 2016

Le Président



François SAUVADET
Ancien Ministre

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 19 DEC. 2016



5.5 LES TABLEAUX DE SUIVI DES MAINTENANCES

Cf. document ci-après.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 021-242101434-20230706-CC560623-DE

Liste des maintenances et vérifications périodiques - SECURITE

Structure : **BAIGNEUX LES JUIFS**

	société	Coût ANNUEL	type de contrat	périodicité	2022	remarques	2023	remarques
extincteurs	PARENT	57,24	annuel	1x/an	X	6 extincteurs installés le 28/01/22	x	effectué le 24/01/23 RAS
installations électriques	APAVE	141,6	annuel	1x/an	o		X	effectué le 15/02/23 RAPPORT : identification incomplète de certains circuits sur TGBT dans local électrique A REMETTRE A NIVEAU
Installations gaz	NC			1x/an				
aires collectives de jeux	SYSTEME PLUS	144	annuel	1x/an	o	installation de l'aire de jeux le 22/02/22	X	effectué le 15/02/23 RAPPORT : coté escaliers, 2 poteaux en lamellé collé se délitent sur leur longueur PREVOIR CONFORTEMENT OU REMPLACEMENT
Portes automatiques	NC							
Analyse de l'Air	QUALICONSULT	732	annuel	1x/an	o		X	rdv prévu le 07/03/23
moyens de secours, d'alarme et de protection contre l'incendie/SSI	DEP'ELEC ou DESAUTEL	870,48	?	2x/an BAES 4x/an alarme incendie	o			devis electricien DEP'ELEC ou DESAUTEL en attente
Alarme anti-intrusion	NC			1x/an				
entretien Pompe à chaleur et VMC	DELETRE/VERNEY	906,14	annuel	1X / an	o		X	En attente d'un rdv pour interventions
analyse de l'eau (légionnelle)	MERIEUX	863,18	annuel	1x/an	o			En attente d'un rdv pour interventions
analyse plats cuisinés + prélèvement lames de surface	MERIEUX	Commun avec analyse de l'eau	annuel	2X/ an	o			en attente d'un rdv pour interventions
Maintenance adoucisseur H2O	NC			1X/ an				
BAES éclairage (Eclairage de sécurité)	cf moyens de secours			1X / an	o			
Nuisibles	NC			si besoin				
Formation PSC1 ou SST				tous les 2 ans			o	
formation EPI	ACN GROUPE (EPI+GUE)	948		tous les 2 ans	X	lariées formées en juillet 2022		

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 021-242101434-20230706-CC560623-DE

Liste des maintenances et vérifications périodiques - SECURITE

Structure : RECEY SUR OURCE

	société	Coût ANNUEL	type de contrat	périodicité	2021	remarques	2022	remarques	2023	remarques
extincteurs	Société Parent	31,99 €		1x/an	09/11/2021		01/12/2022			
installations électriques	Socotec	340 €		1x/an	18/05/2021		27/06/2022			
Installations gaz				1x/an						
aires collectives de jeux	Système plus	240/2=120€		1x/an	01/10/2021	contrat partagé avec st Colombe	29/11/2022	contrat partager avec Ste colombe		contrat partager avec Ste colombe
Portes automatiques										
moyens de secours, d'alarme et de protection contre l'incendie/SSI				1x/an				exercice incendie le 10,11,2022		exercice surprise prévu en mars 2023
Alarme anti-intrusion	Delta Sécurité	466€(télésurveillance)+555€(maintenance)=1021€		1x/an	11/02/2021		25/05/2022	changement des batteries pour 184€		
entretien chauffage et ventilation CTA	AMCC			1X / an	néant	devis pour changer un moteur défectueux	Avril/juillet/novembre 2022	remise en route après désinfection le 10,03,23		
analyse de l'eau (légiionnelle) analyse plats cuisinés + prélèvement lames de surface	Mérieux NutriScience Mérieux NutriScience	415€*3		1x/an 3X/ an à minima	Néant	26/05/2020	14/10/2022	contrat long à la mise en route, mais démaré cette fois	20,02,2023	
Maintenance adoucisseur H2O				1X/ an						
BAES éclairage (Eclairage de sécurité)				1X / an			juin-22			
Nuisibles				si besoin						
Formation PSC1 ou SST	Alertis			tous les 2 ans			22/08/2022	en commun avec Ste Col		
formation EPI				tous les 2 ans				prévue sur 2023		prévue le 25,05,2023

* analyse de l'air : Qualiconsult dernier document trouvé 12/03/2019 tous les 7 ans
clim froid 21 192€ contrat du 01/01/2019 passage au 30/07/2018

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 021-242101434-20230706-CC560623-DE

Liste des maintenances et vérifications périodiques - SECURITE

Structure : Sainte-Colombe

	société	Coût ANNUEL	type de contrat	périodicité	2021	remarques	2022	remarques	2023	remarques
extincteurs	Société Parent	31,99 €		1x/an	09/11/2021		01/12/2022			
installations électriques	Socotec	340 €		1x/an	18/05/2021		27/06/2022			
Installations gaz				1x/an						
aires collectives de jeux	Système plus	240/2=120€		1x/an	01/10/2021	contrat partagé avec st Colombe	29/11/2022	contrat partager avec Ste colombe		contrat partager avec Ste colombe
Portes automatiques										
moyens de secours, d'alarme et de protection contre l'incendie/SSI				1x/an				exercice incendie le 10,11,2022		exercice surprise prévu en mars 2023
Alarme anti-intrusion	Delta Sécurité	466€(télésurveillance)+555€(maintenance)=1021€		1x/an	11/02/2021		25/05/2022	changement des batteries pour 184€		
entretien chauffage et ventilation CTA	AMCC			1X / an	néant	devis pour changer un moteur défectueux	Avril/juillet/novembre 2022	remise en route après désinfection le 10,03,23		
analyse de l'eau (légiionnelle) analyse plats cuisinés + prélèvement lames de surface	Mérieux NutriScience Mérieux NutriScience	415€*3		1x/an 3X/ an à minima	Néant	26/05/2020	14/10/2022	contrat long à la mise en route, mais démarré cette fois	20,02,2023	
Maintenance adoucisseur H2O				1X/ an						
BAES éclairage (Eclairage de sécurité)				1X / an			juin-22			
Nuisibles				si besoin						
Formation PSC1 ou SST	Alertis			tous les 2 ans			22/08/2022	en commun avec Ste Col		
formation EPI				tous les 2 ans				prévue sur 2023		prévue le 25,05,2023

* analyse de l'air : Qualiconsult dernier document trouvé 12/03/2019 tous les 7 ans
clim froid 21 192€ contrat du 01/01/2019 passage au 30/07/2018

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 021-242101434-20230706-CC560623-DE

S²LO



leo lagrange

BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

LLPE Bourgogne Franche-Comté

2 rue Maurice Moissonnier

69120 Vaulx-en-Velin

Tél : 04 72 89 20 72

Web : <http://www.leolagrange.org>



<https://fr-fr.facebook.com/federationleolagrange>



<https://twitter.com/leolagrange>



Cadres d'emplois Grades	EMPLOIS CRES		EMPLOIS POURVUS		Observations
	Nombre	Temps de travail	Nombre	Temps de travail	
. Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'une Ville de 20 à 40 000 habitants	1	35	1	35	Mise à disposition à 50 % Commune de Châtillon/Seine
. FILIERE ADMINISTRATIVE					
Cadre d'emplois des Attachés					
. Attaché	2	35			
Cadre d'emplois des rédacteurs					
. Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	35			
. Rédacteur	1	35			
Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs					
. Adjoint Administratif Pal 1 ^{ère} classe	1	35			
. Adjoint Administratif Pal 2 ^{ème} classe	7	35	4	35	
. Adjoint Administratif	4	35	3	35	
	1	35			
. FILIERE TECHNIQUE					
Cadre d'emploi des Techniciens Supérieurs					
. Technicien Principal 2 ^{ème} classe	2	35			
Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise					
. Agent de Maîtrise	1	35			
Cadre d'emplois des Adjoints Techniques					
. Adjoint technique	2	35	2	35	
	1	17h50			
. FILIERE CULTURELLE					
Cadre d'emploi des Conservateurs du patrimoine					
. Conservateur en chef	1	35	1	35	
. Conservateur	1	35			
Cadre d'emploi des Attachés de conservation du patrimoine					
. Attaché principal de Conservation	1	35			
. Attaché de Conservation	1	35			
Cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine					
. Assistant de Conservation Ppal 1 ^{ère} classe	1	35			
. Assistant de Conservation Ppal 2 ^{ème} classe	1	35			
. Assistant de Conservation	1	35			
Cadre d'emploi des Adjoints du Patrimoine					
. Adjoint du Patrimoine Ppal 1 ^{ère} classe	1	35	1	35	
. Adjoint du Patrimoine Ppal 2 ^{ème} classe	2	35			
	1	32			
. Adjoint du Patrimoine	2	35			
	1	31	1	31	
. FILIERE SOCIALE					
Cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants					
. Educateur de jeunes enfants 2 ^{ème} classe	3	35	1	35	
. Agent social	1	35			
. FILIERE MEDICO-SOCIALE					
. Médecin 2 ^{ème} classe	2	35			
. FILIERE ANIMATION					
Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation					
. Adjoint d'animation	5	35	2	35	
	1	35			
	2	30	1	30	
	1	28	1	28	
	1	26			
	1	25			
. Adjoint d'animation	1	21			
	1	15			
	1	12	1	12	
	1	10	1	10	

SAISONNIERS					
Adjoint d'animation	15	35			
Adjoint du patrimoine	5	35			
CONTRACTUELS					
Animateur Pays/LEADER	1	35			
Animateur Tourisme	1	35	1	35	
Animatrice Santé	1	35			
Animateur Economique	1	35	1	35	
CTG	1	35	1	35	
Animateur RAM PPE	1	35			
Aide cuisinière (CAE) LDN	2	35	1	35	
Aide cuisinière LDN	2	35	1	35	
Livreur repas (CAE)	1	35	1	24	
Conseiller numérique Sati / CSCL	1	35	1	35	
Coordonnatrice Petite Enfance	2	35			
Animatrice réf. familles	1	35	1	35	
Accueil CSCL social	1	35			
Accueil CSCL administratif	2	35	1	35	
Secrétariat service déchets ménagers	1	35	1	35	
Secrétariat service déchets ménagers + enfance jeunesse	1	35	1	35	
Assistante de direction au musée	1	35			
Chargée de mission Administratif au musée	1	35			
Accueil et animation musée	1	35	1	35	
Accueil et animation musée	2	30			
Accueil et animation musée	1	32	1	32	
Accueil et animation musée	2	25	2	25	
Accueil et animation musée	1	21			
Accueil et animation musée	3	20			
Entretien des locaux	1	24	1	24	
Responsable service Enfance Jeunesse	1	35			
Agent surveillance restaurant scolaire	1	9			
Agent technique livraison repas et ménage CCPC	1	30			
Agent surveillance restaurant scolaire / livraison repas	1	24			
Agent surveillance restaurant scolaire	1	22	1	22	CDI
Agent surveillance restaurant scolaire	3	20	1	20	
Agent surveillance restaurant scolaire	1	17	1	12	
Agent surveillance restaurant scolaire	1	12			
Agent surveillance restaurant scolaire	15	6	13	6	
Agent surveillance restaurant scolaire			1	6	CDI
Agent surveillance restaurant scolaire	1	4.5			